

Numéro délibération 1	OBJET : Compte de Gestion de l'exercice 2023 – CCAS
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à constater les identités de valeur du compte de gestion de l'exercice 2023 dressées par le Comptable Public Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Section d'investissement : **101 584,03 euros**
- Section de fonctionnement : **316 024,13 euros**

Il est proposé de constater :

- Les identités de valeur avec les indications du compte administratif 2023 du CCAS ;
- Que le compte de gestion 2023 du CCAS n'appelle ni observation ni réserve.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le compte de gestion - budget principal CCAS de l'exercice 2023 dressé par Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-présidente, de la présentation faite du compte de gestion,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte administratif 2023,

ARTICLE 3 : DECLARE que le compte de gestion 2023 du CCAS de Rosny-Sous-Bois, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,



Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,



Jean-Paul FAUCONNET

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

S²LOW

ID : 093-269300315-20240527-CA270524_2-DE



Centre Communal
d'Action Sociale
Ville de Rosny-sous-Bois

RAPPORT

DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

SOMMAIRE

	PAGES
I – INTRODUCTION	2
II - LE BUDGET PRINCIPAL CCAS	3 à 11
III - LES BUDGETS ANNEXES EN M22	
- Budget Résidence autonomie C. BARROY	12 à 16
- Budget Résidence autonomie A. CROIZAT	17 à 21
- Budget Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	22 à 26
- Budget Service de Soins Infirmiers à Domicile	27 à 30

I-INTRODUCTION

Le budget du CCAS de Rosny-sous-Bois est composé de 5 documents budgétaires : le budget principal et 4 budgets, dits annexes, relevant de la nomenclature M22 « applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux » :

- Résidence autonomie : Ambroise CROIZAT et Camille BARROY
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- Service de Soins Infirmiers à Domicile

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

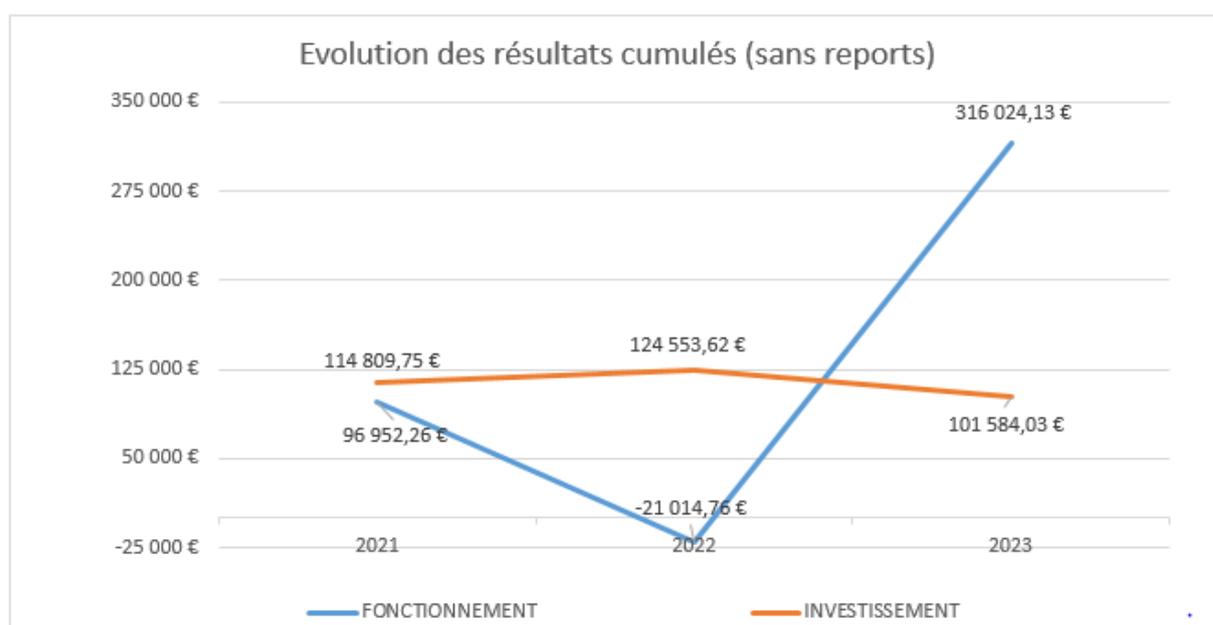
Pour mémoire, les budgets primitifs du CCAS et des budgets annexes ont été votés lors du Conseil d'Administration du 4 avril 2024.

Ce document récapitule l'ensemble des mouvements enregistrés sur les comptes du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, c'est-à-dire les dépenses réalisées et toutes les recettes encaissées par le CCAS et les budgets annexes. Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Rosny-sous-Bois.

II-COMPTES ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL CCAS

VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS :

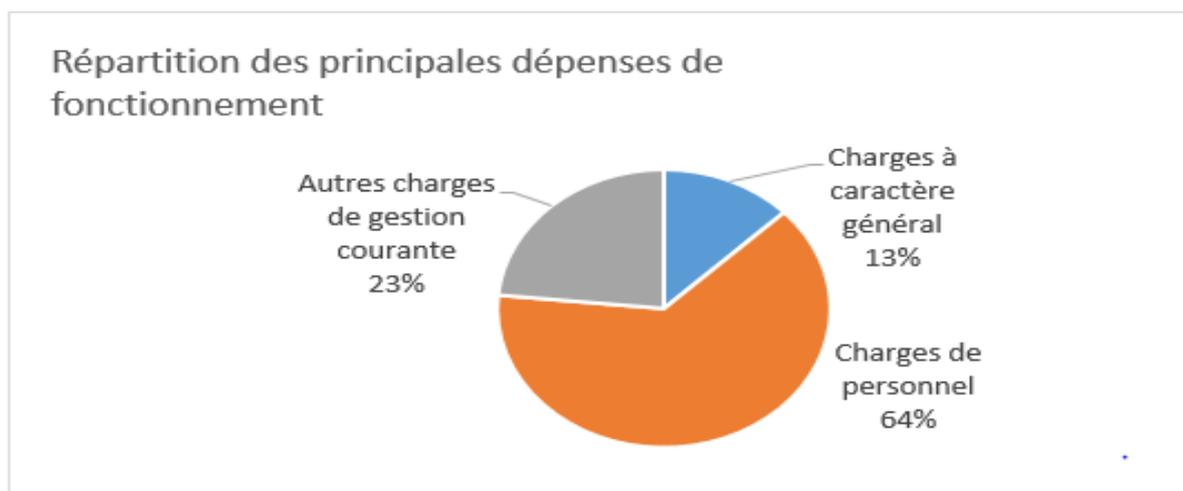
FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
Dépenses (y compris les rattachements)	2 910 686,81€	3 098 028,56 €	5 847 406,18 €
Recettes (y compris les rattachements)	2 871 545,25 €	2 980 061,54 €	6 184 445,07 €
Résultat de l'exercice	-39 141,56€	-117 967,02 €	337 038,89 €
Résultat de l'année N-1	136 093,82 €	96 952,26 €	-21 014,76 €
Résultat cumulé	96 952,26 €	-21 014,76 €	316 024,13 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT (A)	96 952,26 €	-21 014,76 €	316 024,13 €
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
Dépenses	22 590,42 €	5 780,57 €	37 690,75 €
Recettes	10 534,91 €	15 524,44 €	14 721,16 €
Résultat de l'exercice	-12 055,51 €	9 743,87 €	-22 969,59 €
Solde d'exécution de l'année N-1	126 865,26 €	114 809,75 €	124 553,62 €
Résultat cumulé	114 809,75 €	124 553,62 €	101 584,03 €
Dépenses reportées	3 838,44 €	8 694,50 €	5 037,62 €
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT (B)	110 971,31 €	115 859,12 €	96 546,41 €
RESULTAT NET GLOBAL (A+B)	207 923,57 €	94 844,36 €	412 570,54 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses de fonctionnement

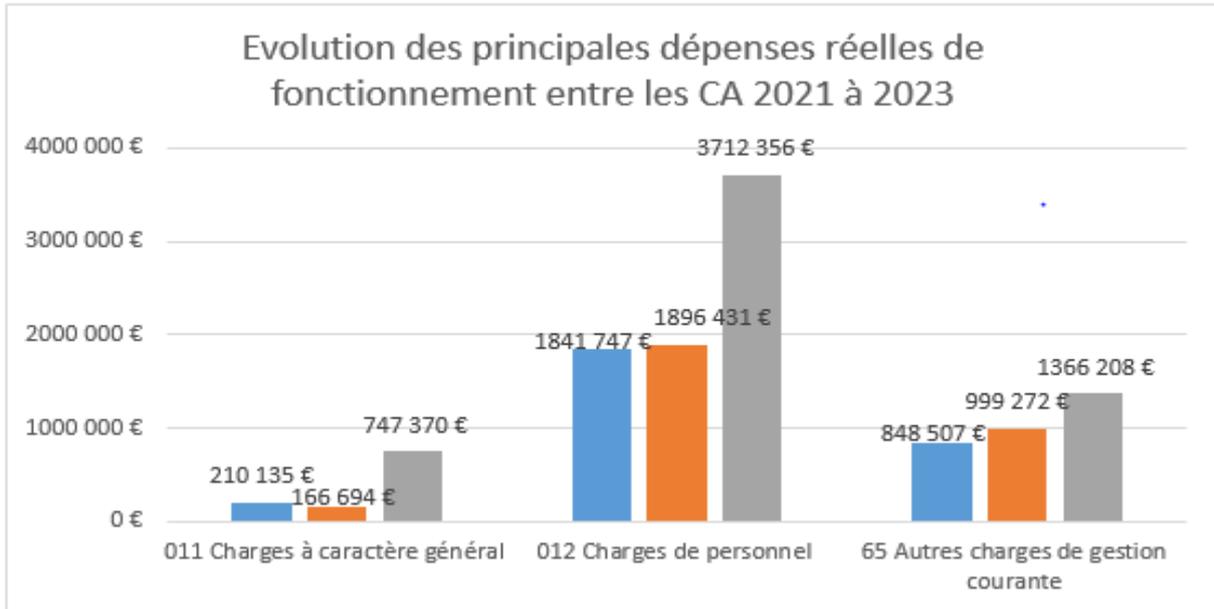
Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à 88,78%. Elles ont augmenté de 189,42% entre 2022 et 2023 ce qui s'explique notamment par le transfert des dépenses réalisées précédemment sur le budget Ville vers le CCAS de la masse salariale et de l'unité de restauration principalement.



Ci-dessous sont récapitulées par chapitre les dépenses de fonctionnement (en euros) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAP.	LIBELLE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023	Evolution 2022/2023 En %
011	Charges à caractère général	210 135 €	166 694 €	987 729 €	747 370 €	75,67%	448,35%
012	Charges de personnel	1 841 747 €	1 896 431 €	4 192 038 €	3 712 356 €	88,56%	195,75%
65	Autres charges de gestion courante	848 507 €	999 272 €	1 379 550 €	1 366 208 €	99,03%	136,72%
67	Charges exceptionnelles	0 €	20 200 €	7 602 €	7 555 €	99,38%	-62,60%
002	Résultat n-1			21 015 €	21 015 €	100,00%	
Total des dépenses réelles		2 900 390 €	3 082 597 €	6 587 934 €	5 854 504 €	88,87%	189,92%
042	Dotations aux amortissements	10 297 €	15 432 €	22 000 €	13 917 €	63,26%	-9,82%
Total dépenses d'ordre		10 297 €	15 432 €	22 000 €	13 917 €	63,26%	-9,82%
TOTAL		2 910 687 €	3 098 029 €	6 609 934 €	5 868 421 €	88,78%	189,42%

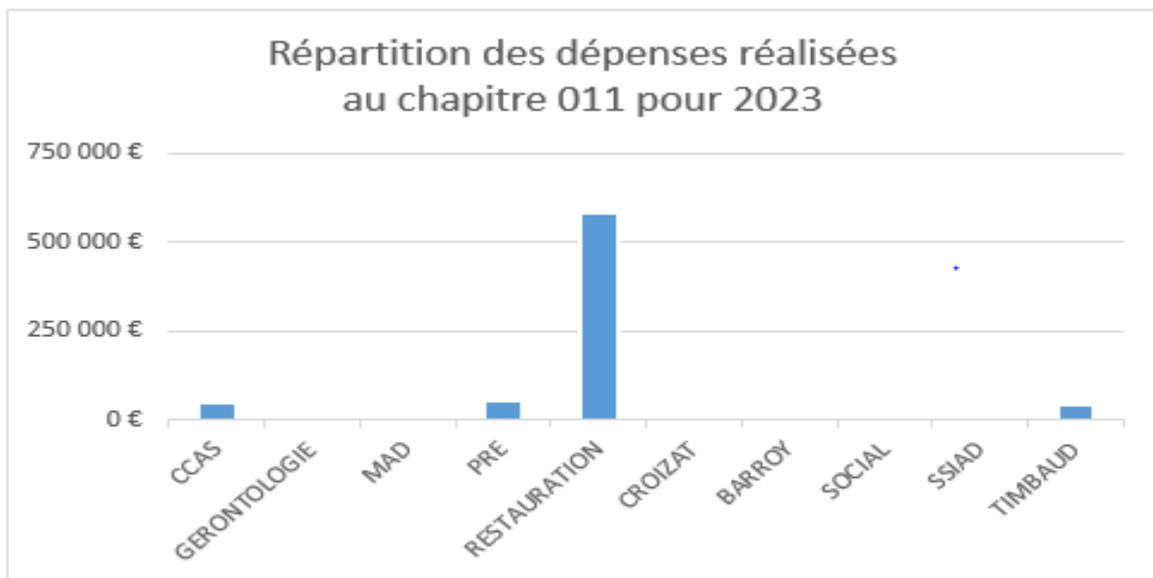
N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).



➔ **Les charges à caractère général (Chapitre 011)**

Ce chapitre représente près de 13% des dépenses de fonctionnement. Il regroupe notamment les charges liées à l'activité (alimentation, prestation de service, animations et les frais généraux).

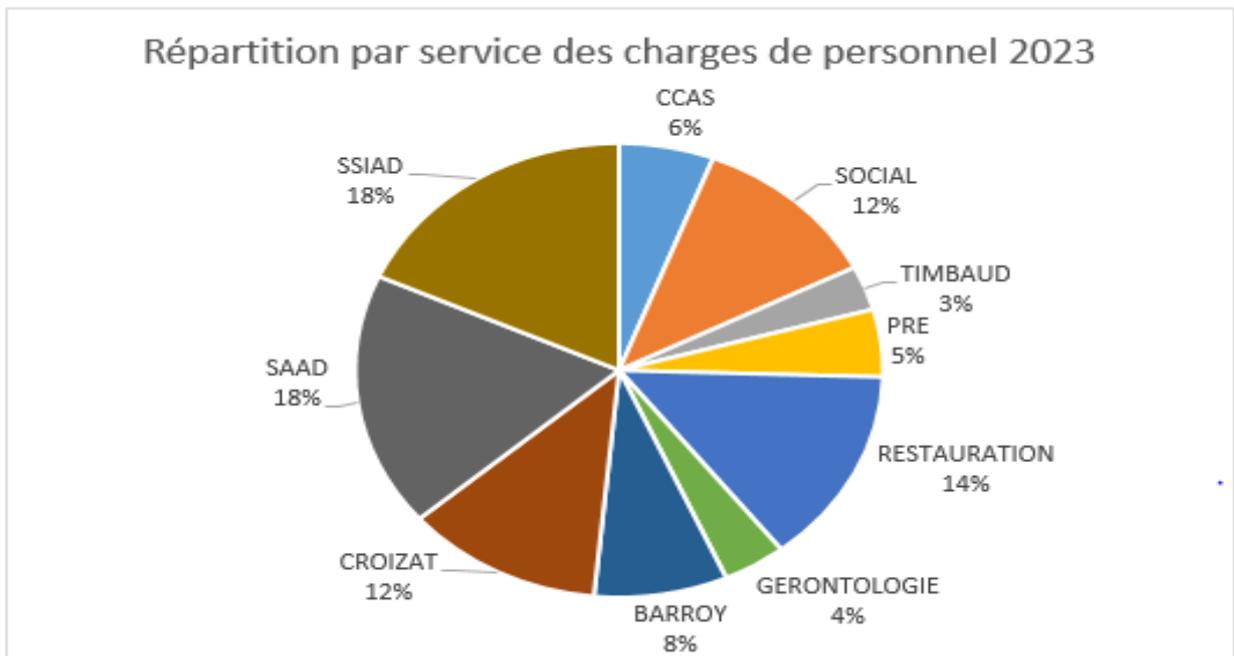
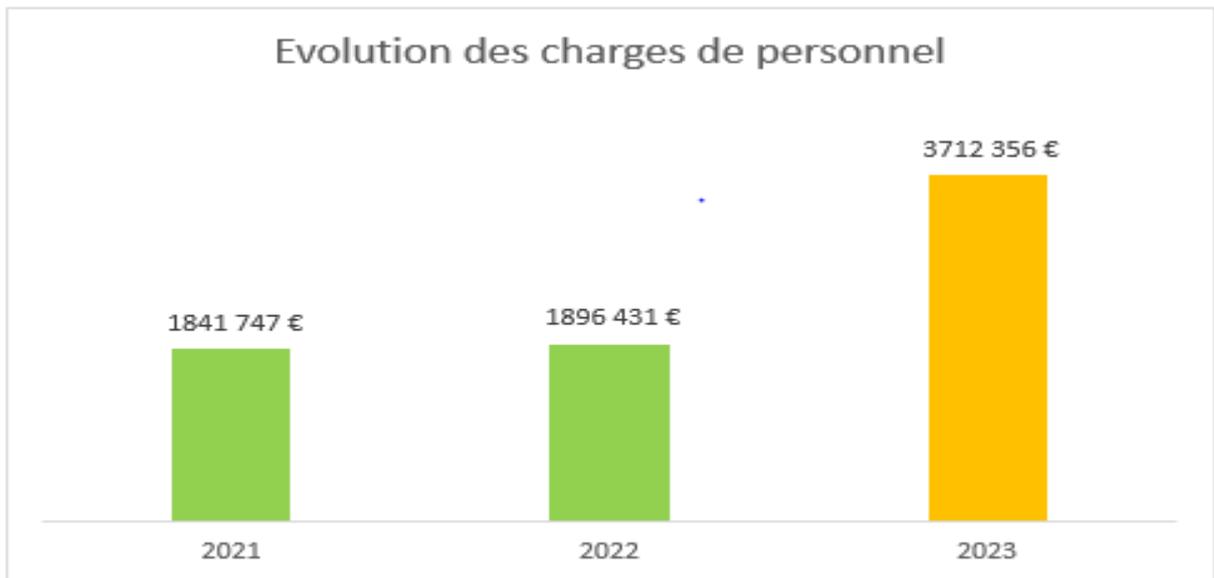
Ce chapitre est en nette augmentation du fait de la reprise de l'activité de l'unité de restauration séniors transférée de la Ville au CCAS au 1^{er} janvier 2023 dont le réalisé 2023 est de 582 621,38 €.



➔ **Les Charges de personnel (Chapitre 012)**

Ce chapitre constitue le principal poste des dépenses de fonctionnement, ce qui représente 64 % du budget de fonctionnement. Il est en augmentation de presque 195.75 % ce qui s'explique par le transfert des agents Ville sur le CCAS. Il est à noter que 2 agents restent à la charge de la Ville sur l'année 2023.

Le transfert des agents Ville permet une meilleure lisibilité ainsi qu'une meilleure lecture des comptes du CCAS. Dans cette optique, deux nouveaux codes services ont été créés pour les services de la restauration seniors et la coordination gérontologique.



→ Les charges de gestion courante (Chapitre 65)

Elles représentent 23,36% des dépenses de fonctionnement et comprennent les aides facultatives attribuées aux familles (alimentaires, financières, vestimentaires...) (157 016 €) avec une aide particulière actée lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2022, qui a permis en 2023, le versement à plusieurs syndicats de copropriétés d'un montant global de 78 018€ correspondant au reliquat des années 2016 à 2021 des montants versés par le SIPPEREC dans le cadre de la

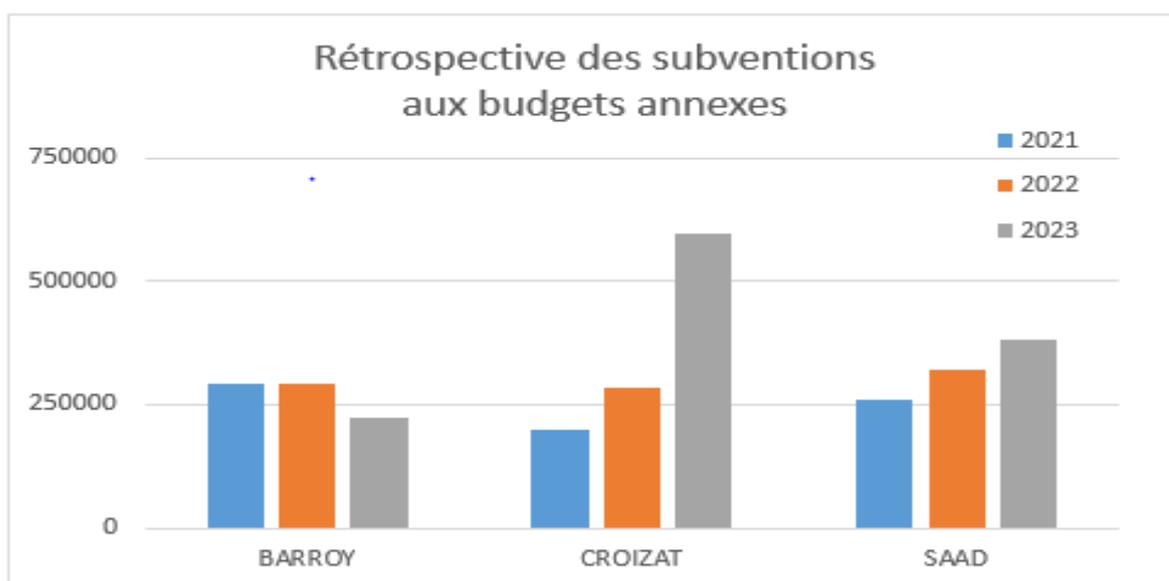
géothermie. Mais également les subventions versées aux budgets annexes pour 1 200 080 € ainsi que les subventions versées aux associations comme ci-dessous :

- 180 € Veuves et veufs de Seine Saint Denis,
- 1 800 € Secours Catholique,
- 5 600 € Les Restaurants du Cœur.

REPARTITION DES PRINCIPALES AIDES FACULTATIVES (en euros) :

Libellés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation en % 2022/2023
Secours – aide hébergement	1 237 €	10 106 €	1 698 €	-83,20%
Secours – aide vestimentaire	1 500 €	1 000 €	1 000 €	0,00%
Secours d'urgence – espèces	40 110 €	30 560 €	44 405 €	45,30%
Secours d'urgence – tickets alimentaire	27 125 €	15 500 €	19 375 €	25,00%
Aides hivernales	14 300 €	28 300 €	- €	
Aide énergie	6 790 €	5 700 €	83 618 €	1366,98%
Chèque Handicap	5 520 €	6 320 €	6 920 €	9,49%
TOTAL	96 582 €	97 486 €	157 016 €	61,07%

L'augmentation de ce chapitre (36,72 %) s'explique principalement par un versement plus important de la subvention du CCAS vers les budgets annexes (CROIZAT et SAAD).



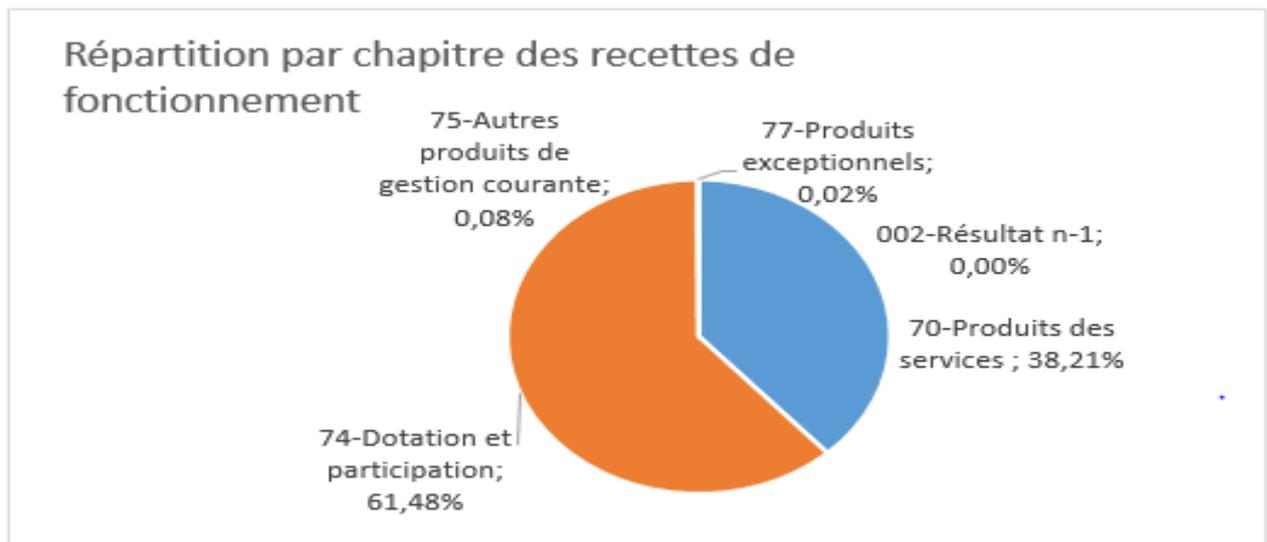
b) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 93,56%. Elles passent la barre des 93% non atteint ses 2 dernières années.

Ci-dessous sont récapitulées par chapitre les recettes de fonctionnement (en euros) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAP.	LIBELLE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 203	Evolution 2022/2023 en %
013	Atténuation de charges	5 008 €	5 161 €	6 750 €	13 047 €	193,29%	152,79%
70	Produits des services	1 133 671 €	1 211 260 €	2 761 653 €	2 363 073 €	85,57%	95,09%
74	Dotation et participation	1 731 832 €	1 753 012 €	3 836 031 €	3 801 981 €	99,11%	116,88%
75	Autres produits de gestion courante	0,9 €	1,1 €	5 300 €	5 210,4 €	98,31%	469309,01%
77	Produits exceptionnels	1 034 €	10 627 €	200 €	1 134 €	566,75%	-89,33%
002	Reprise de résultat	136 094 €	96 952 €	0 €	0 €		-100,00%
TOTAL		3 007 639 €	3 077 014 €	6 609 934 €	6 184 445 €	93,56%	100,99%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).



→ **Les produits d'atténuation de charges (chapitre 013)**

Les recettes de ce chapitre correspondent aux indemnités journalières versées par la CPAM.

→ **Les produits de services (chapitre 70)**

Ce chapitre représente 38,21% des recettes de fonctionnement et comprend le remboursement des frais de personnel par les budgets annexes à hauteur de 91 % des recettes du chapitre et les recettes liées aux activités et aux services à hauteur de 9 %.

➔ **Dotation et participation (chapitre 74)**

Ce chapitre représente 61,48% des recettes de fonctionnement.

Il est composé des éléments ci-dessous :

3 094 066 € de la subvention d'équilibre versée par la Ville,

330 527,91 € d'un remboursement du département de la Seine Saint Denis lié à l'activité du service insertion,

209 300 € d'une participation de l'Etat au co-financement du PRE,

89 318 € de participation du SIPPAREC aux aides énergies,

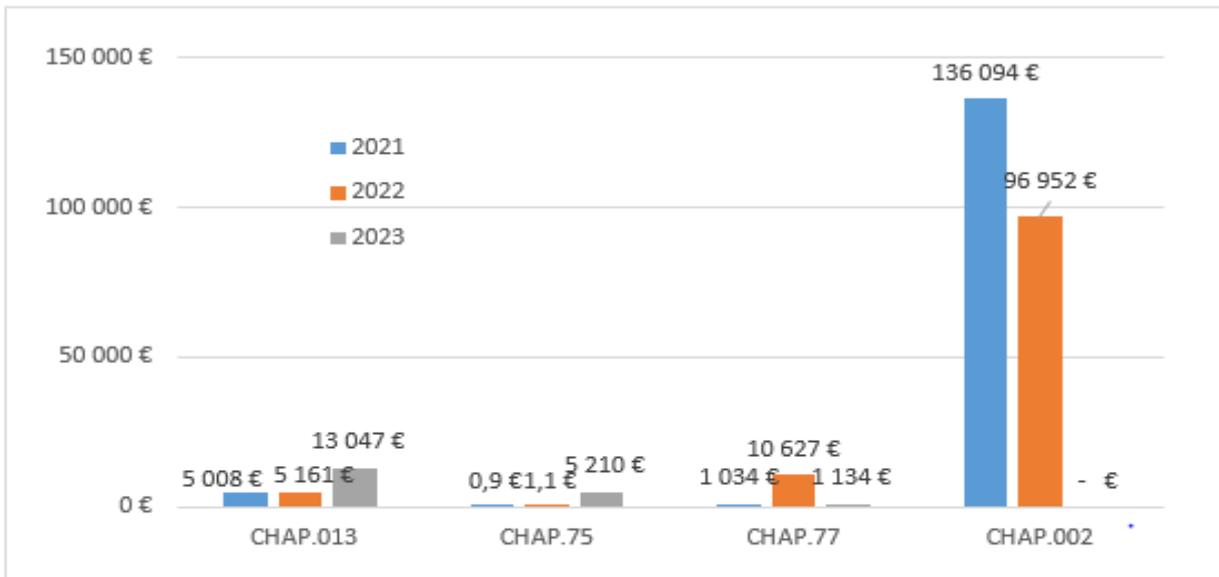
69 769 € de la participation de la Ville au co-financement du PRE,

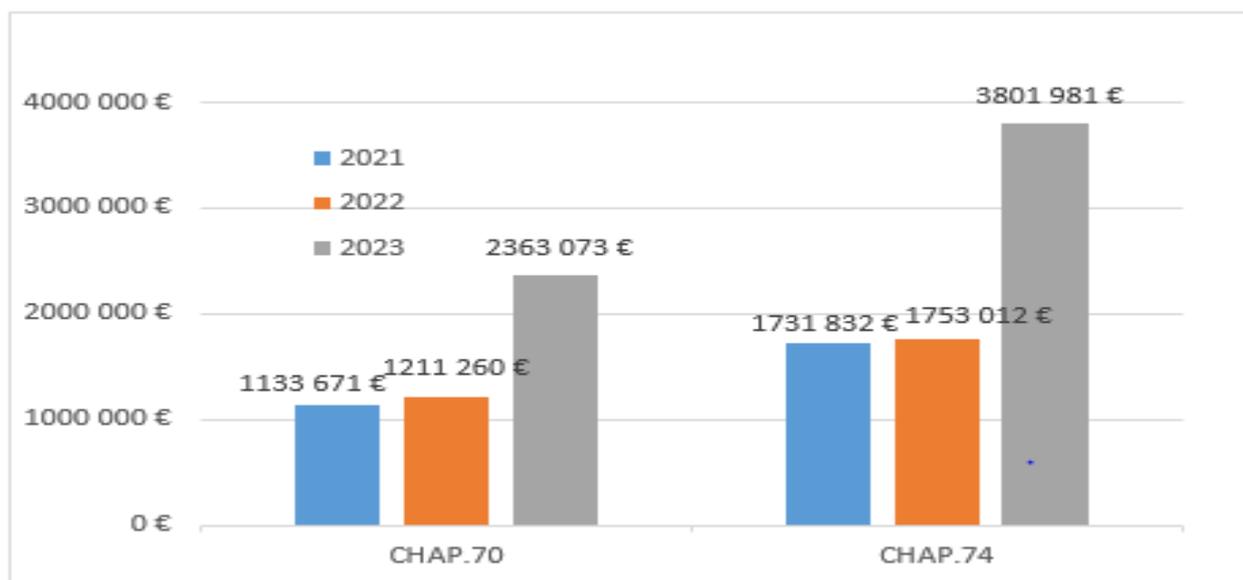
9 000 € de subvention du département de la Saine Saint Denis dans le cadre de la réponse positive de l'appel à projet de la conférence des financeurs.

➔ **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Les produits exceptionnels (1 134 €) proviennent des tickets services non utilisés sur l'année 2022. Les écritures se réalisent toujours avec un an décalage.

Evolution des recettes de fonctionnement de 2021 à 2023 :





SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 25,55 % et les recettes à 94,42 %.

Ci-dessous sont récapitulées par chapitre les dépenses et les recettes d'investissement (en euros) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAP.	LIBELLE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts	Evolution 2022/2023 en %
20	Immobilisations incorporelles	22 024	879 €	16 572 €	11 182 €	67,48%	1172,66%
21	Immobilisations corporelles	566	4 902 €	130 930 €	26 508 €	20,25%	440,78%
TOTAL		22 590	5 781 €	147 502 €	37 691 €	25,55%	552,02%
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
10	Dotations, fonds divers et réserve	238 €	93 €	948 €	804 €	84,82%	765,95%
Total recettes réelles d'investissement		238 €	93 €	948 €	804 €	84,82%	765,95%
28	Amort. des immobilisations	10 297 €	15 432 €	22 000 €	13 917 €	63,26%	-9,81%
Total recettes ordres d'investissement		10 297 €	15 432 €	22 000 €	13 917 €	63,26%	-9,81%
021	virement à la section fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	
001	Résultat reporté	126 865 €	114 810 €	124 554 €	124 554 €	100,00%	8,49%
TOTAL		137 400 €	130 334 €	147 502 €	139 275 €	94,42%	6,86%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

En 2023, les dépenses réalisées correspondent

Aux divers logiciels :

- 7 236 € pour l'acquisition du logiciel de suivi et de facturation de l'unité de restauration,

- 288,84 € pour la suite de l'acquisition du logiciel du service social,
- 300 € pour l'acquisition du logiciel de facturation des résidences,
- 339,72 € pour l'acquisition d'une licence relative à la signature électronique,
- 3 017,76 € pour la première partie de l'acquisition du logiciel permettant de scanner et d'archiver les chèques reçus,

Au matériel informatique :

- 1 094,53 € pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour le club TIMBAUD,
- 4 942,36 € pour l'acquisition d'un photocopieur pour le club TIMBAUD,
- 4 942,36 € pour l'acquisition d'un photocopieur pour le PRE,
- 4 942,36 € pour l'acquisition d'un photocopieur pour le CCAS,

Au mobilier :

- 6 470,46 € pour le mobilier du PRE,
- 2 133,65 € pour le mobilier du club TIMBAUD,

Autres immobilisations :

- 267,97 € pour l'acquisition de 2 téléviseurs en résidence,
- 1 005,51 € pour l'acquisition d'une fontaine à eau pour l'unité de restauration,
- 710,02 € pour l'acquisition d'une armoire au club TIMBAUD.

La principale ressource provient des écritures d'ordre « amortissement des immobilisations » et du FCTA (Fond de compensation taux de TVA).

III-LES BUDGETS ANNEXES EN M22

RESIDENCE AUTONOMIE CAMILLE BARROY

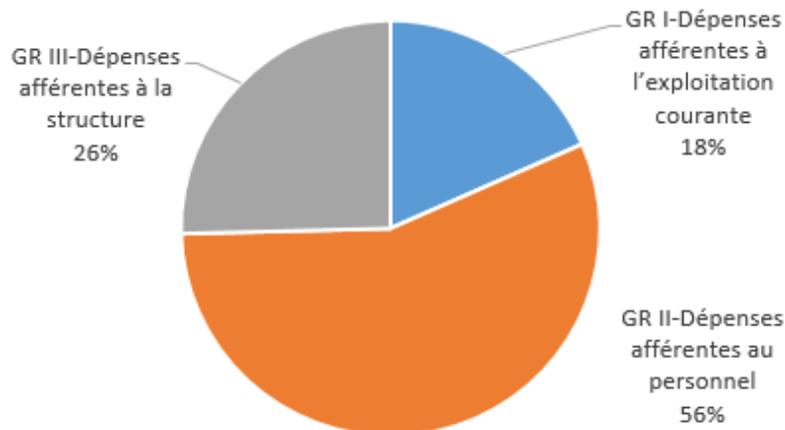
VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
Dépenses (y compris les rattachements)	812 163,70 €	715 637,08 €	622 209,98 €
Recettes (y compris les rattachements)	798 906,42 €	775 937,39 €	829 859,34 €
Résultat de l'exercice	-13 257,28 €	60 300,31 €	207 649,36 €
Résultat de l'année N-2	-3 574,25 €	19 740,56 €	-16 831,53 €
Résultat cumulé	-16 831,53 €	80 040,87 €	190 817,83 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT (A)	-16 831,53 €	80 040,87 €	190 817,83 €
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
Dépenses	5 493,40 €	7 218,26 €	18 218,86 €
Recettes	17 094,07 €	12 775,19 €	10 729,24 €
Résultat de l'exercice	11 600,67 €	5 556,93 €	-7 489,62 €
Solde d'exécution de l'année N-1	32 872,82 €	44 473,49 €	50 030,42 €
Résultat cumulé	44 473,49 €	50 030,42 €	42 540,80 €
Dépenses reportées	0	10 673,60 €	2 441,79 €
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT (B)	44 473,49 €	39 356,82 €	40 099,01 €
RESULTAT NET GLOBAL (A+B)	27 641,96 €	119 397,69 €	230 916,84 €

a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 88,95 %. Elles ont diminué de 13,06 % entre 2023 et 2022 tout particulièrement sur les dépenses afférentes à la structure.

Répartition des principales dépenses de fonctionnement



→ Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe I)

Ce groupe représente 18% des dépenses de fonctionnement. Il est en augmentation de 56,80 % par rapport à 2022. Cette augmentation provient des fluides (eau, électricité, chauffage) et des dépenses liées à l'animation au sein de la résidence qui auparavant était imputées sur le budget du CCAS. Pour favoriser une plus grande lisibilité de l'ensemble des dépenses de la résidence BARROY, il a été en effet décidé de prendre en charges les dépenses et les recettes liées à l'animation au sein de cet établissement sur le budget annexe de BARROY.

→ Les dépenses afférentes au personnel (groupe II)

Ce groupe représente le premier poste des dépenses de fonctionnement, 56%. Il est en baisse de 5,62 % par rapport à 2022 qui s'explique notamment par le non remplacement d'un poste d'agent d'entretien suite à un départ à la retraite et la vacance du poste d'animateur durant 4 mois.

→ Les dépenses afférentes à la structure (groupe III)

Ce groupe représente 26 % des dépenses de fonctionnement. Il est en diminution de 45.85 %.

Ce groupe comprend notamment le loyer versé au propriétaire, les travaux, la maintenance et les écritures d'ordre.

La diminution de ce groupe s'explique principalement par la rétrocession de la résidence qui est retombée dans le patrimoine de la Ville et qui est plus favorable pour le gestionnaire « la résidence ». La redevance versée par le CCAS auprès de l'ancien propriétaire, la SEMRO, comprenait effectivement des remboursements d'emprunts, qui n'existent plus à ce jour.

Il est à noter que le résultat n-2 de 2021 étant déficitaire de 16 831,53 € se traduit dans les comptes par une dépense à l'article 002 résultat reporté.

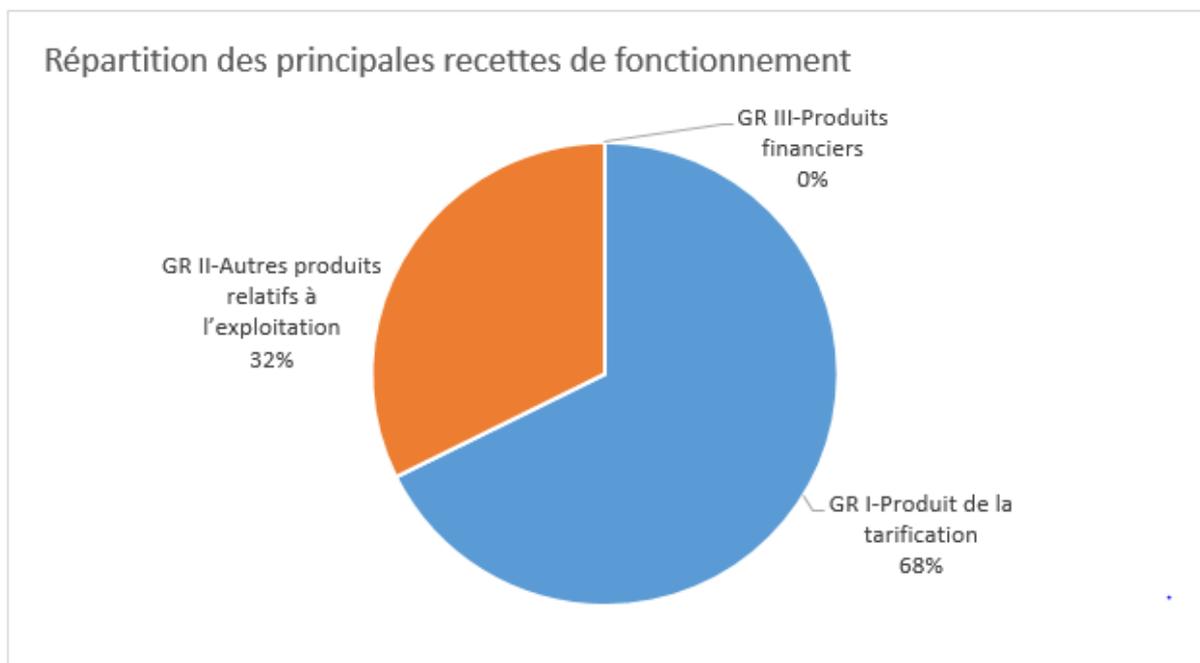
Ci-dessous sont récapitulées par groupe les dépenses de fonctionnement :

GROUPE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023	Evolution 2022/2023 en %
GR I-Dépenses afférentes à l'exploitation courante	96 453 €	70 870,17 €	139 399,47 €	111 127,11 €	79,72%	56,80%
GR II-Dépenses afférentes au personnel	347 845 €	360 704,38 €	348 916,00 €	340 441,69 €	97,57%	-5,62%
GR III-Dépenses afférentes à la structure	367 865 €	284 062,53 €	194 375,00 €	153 809,65 €	79,13%	-45,85%
Résultat n-2	3 574 €		16 831,53 €	16 831,53 €	100%	
TOTAL	815 737 €	715 637,08 €	699 522,00 €	622 209,98 €	88,95%	-13,06%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 118,63 %. Elles sont en augmentation de 4,30 % entre 2022 et 2023 principalement en lien avec le rattrapage des périodes facturées sur les 2 exercices comptables afin de revenir sur une sincérité des comptes à 12 périodes facturées.



➔ **Les produits de la tarification (groupe I)**

Ce groupe représente 68 % des recettes de fonctionnement. Il est en augmentation de 33,48 % par rapport à 2022 en raison de la comptabilisation du 4^{ème} trimestre 2022 et des écritures de rattachement des produits du 4^{ème} trimestre 2023 principalement sur les encaissements en prélèvements qui se réalisent sur le mois suivant la facturation et son traitement comptable sur le second mois suivant la facturation.

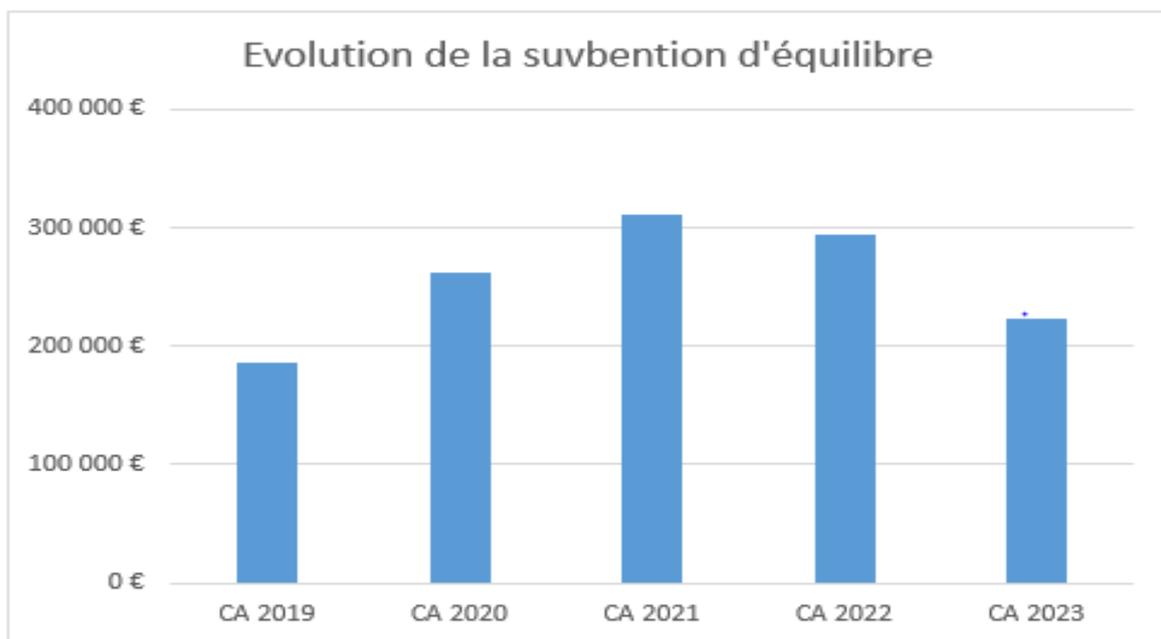
➔ **Les autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II)**

Ce groupe représente 32% des recettes de fonctionnement. Il est en diminution de 20,53 % par rapport à 2022 qui s'explique essentiellement par une subvention du CCAS moins importante dans

la mesure où elle a été ajustée aux dépenses, notamment dans le cadre de la diminution de la redevance versée à la ville, et plus à la SEMRO.

Par ailleurs, il est constaté l'encaissement des recettes versées par le Conseil Départemental dans le cadre du forfait autonomie (30 168,77 €) pour le financement des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Ce groupe comprend également les produits provenant des frais de blanchisserie et des redevances des gardiens.



Ci-dessous sont récapitulées par groupe les recettes de fonctionnement :

GROUPE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023	Evolution 2022/2023 en %
GR I-Produit de la tarification	464 087 €	420 719,74 €	434 000,00 €	561 582,25 €	129,40%	33,48%
GR II-Autres produits relatifs à l'exploitation	334 800 €	337 599,14 €	265 422,00 €	268 277,09 €	101,08%	-20,53%
GR III-Produits financiers	19 €	17 618,51 €	100,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%
Résultat n-2		19 740,56 €	16 831,53 €	16 831,53 €	100%	-14,74%
TOTAL	798 906 €	795 677,95 €	699 522,00 €	829 859,34 €	118,63%	4,30%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

c) Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 29,61 % et les recettes à hauteur de 98,74 %.

Ci-dessous sont récapitulées par groupe les dépenses et les recettes d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023
165-Dépôt et cautionnement reçus		720,00 €	1 440,00 €	- €	0%
21- Immo.corporelles	5 493 €	6 498,26 €	60 096,42 €	18 218,86 €	30,32%
TOTAL	5 493 €	7 218,26 €	61 536,42 €	18 218,86 €	29,61%
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023
28-Amortissements des immobilisations	9 307 €	9 354,05 €	9 000,00 €	7 863,27 €	87,37%
10-Dotations, fonds divers et réserve	5 267 €	901,40 €	1 066,00 €	1 065,97 €	100%
165-Dépôt et cautionnement perçus	2 520 €	2 520,00 €	1 440,00 €	1 800,00 €	125%
001-Résultat reporté n-1	32 873 €	44 473,49 €	50 030,42 €	50 030,42 €	100%
TOTAL	49 967 €	57 248,94 €	61 536,42 €	60 759,66 €	98,74%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

En 2023, Les dépenses d'investissement sont les acquisitions d'un photocopieur, de badges appel malade et d'une laveuse essoreuse haute performance.

Les principales ressources proviennent des écritures d'ordre « amortissement des immobilisations » et du FCTA (Fond de compensation taux de TVA), de la perception de cautions suite à de nouvelles admissions et de la reprise de l'excédent n-1 (50 030,42 €).

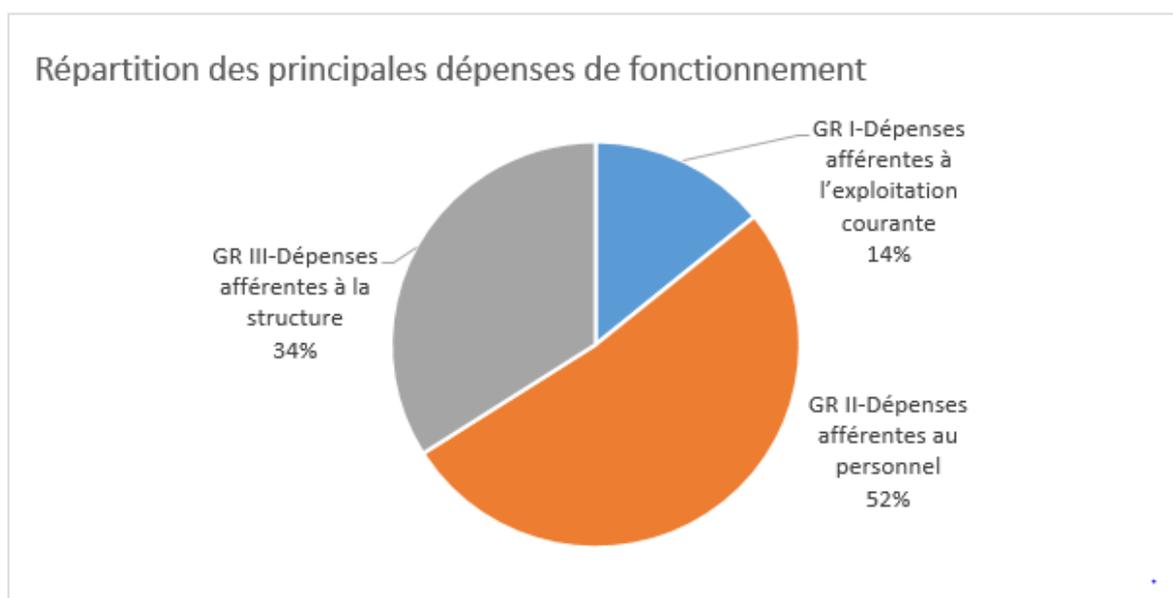
RESIDENCE AMBROISE CROIZAT

VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
Dépenses (y compris les rattachements)	674 808,07 €	715 592,43 €	912 882,93 €
Recettes (y compris les rattachements)	598 113,57 €	709 591,74 €	1 150 220,35 €
Résultat de l'exercice	-76 694,50 €	-6 000,69 €	237 337,42 €
Résultat de l'année N-2	30 126,30 €	16 529,52 €	-46 568,20 €
Résultat cumulé	-46 568,20 €	10 528,83 €	190 769,22 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT (A)	-46 568,20 €	10 528,83 €	190 769,22 €
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
Dépenses	13 057,40 €	8 302,27 €	4 588,76 €
Recettes	11 270,09 €	18 204,89 €	13 907,71 €
Résultat de l'exercice	-1 787,31 €	9 902,62 €	9 318,95 €
Solde d'exécution de l'année N-1	14 617,38 €	12 830,07 €	22 732,69 €
Résultat cumulé	12 830,07 €	22 732,69 €	32 051,64 €
Dépenses reportées	- €	18 591,72 €	4 942,36 €
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT (B)	12 830,07 €	4 140,97 €	27 109,28 €
RESULTAT NET GLOBAL (A+B)	-33 738,13 €	14 669,80 €	217 878,50 €

a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 91,65 %. Elles ont augmenté de 34,08 % entre 2022 et 2023 tout particulièrement sur les dépenses afférentes au personnel.



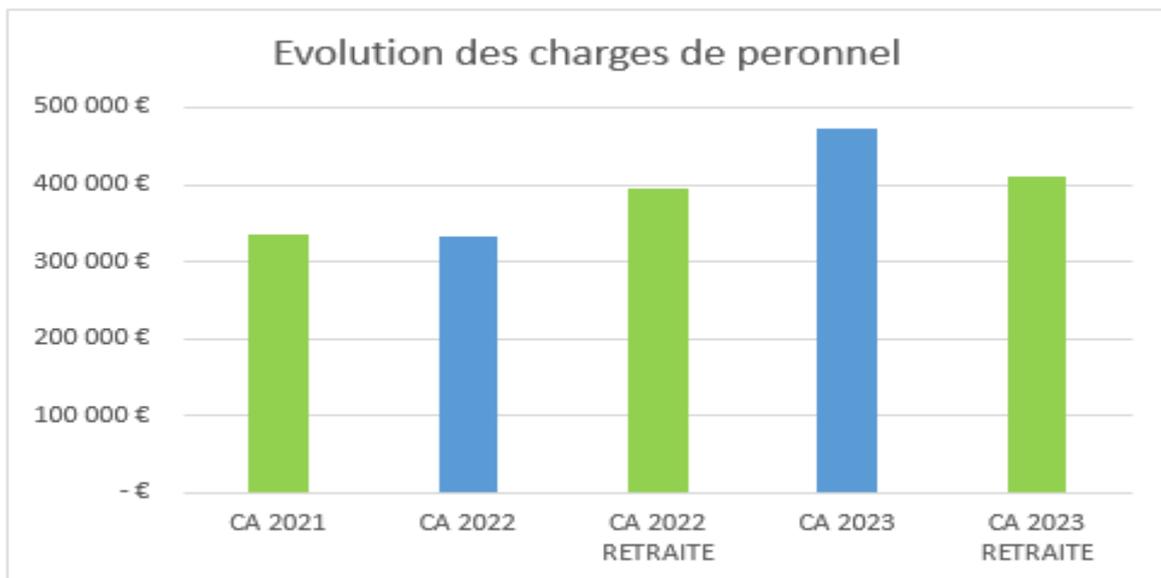
→ **Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe I)**

Ce groupe représente 14% des dépenses de fonctionnement. Il regroupe l'ensemble des charges de fluides, de produits d'entretien et de petits équipements. Il est en augmentation de 11,43 % par rapport à 2022, essentiellement sur le poste « électricité ».

→ **Les dépenses afférentes au personnel (groupe II)**

Ce groupe représente le premier poste des dépenses de fonctionnement, 52%. Il est en progression de 42,52 % par rapport à 2022. Il est à noter qu'il est nécessaire de retraiter ces données par l'absence de prise en charge comptable du 2^{ème} trimestre 2022 qui a fait l'objet d'un rejet comptable par le Service de Gestion Comptable sur l'exercice 2022 à hauteur de 61 759,86 €, ce qui ramène une dépense réelle sur 2022 à 393 843,41 € (au lieu de 332 083,55 € comme indiqué dans le CA 2022) soit une progression de 4,49 % entre 2022 et 2023. De ce fait, les dépenses du 2^{ème} trimestre 2022 est mandaté sur 2023 : nous avons une dépense réelle de 411 525,65 € en 2023 et non 473 285,51 €.

Le graphique ci-dessous illustre le retraitement de la prise en charge comptable du 2^{ème} trimestre 2022 sur l'exercice comptable 2023.



→ **Les dépenses afférentes à la structure (groupe III)**

Ce groupe représente 34% des dépenses de fonctionnement. Il regroupe notamment les charges de loyer versées au propriétaire, les travaux, la maintenance et les écritures d'ordre. Il est en forte augmentation par rapport à 2022 de 42,52 % en raison de la vétusté des locaux qui ont nécessité la réfection de logements et des parties communes ainsi que par des travaux non prévus pour déménager et installer la lingerie du sous-sol au 1^{er} étage, au sein d'un F2. Effectivement, dans le cadre d'une inspection du CIG relative aux conditions de travail de la lingère de cet établissement, il a été préconisé de mettre en œuvre des mesures pour sécuriser ce poste de travail. Il faut également ajouter l'augmentation contractuelle de la redevance à Logirep.

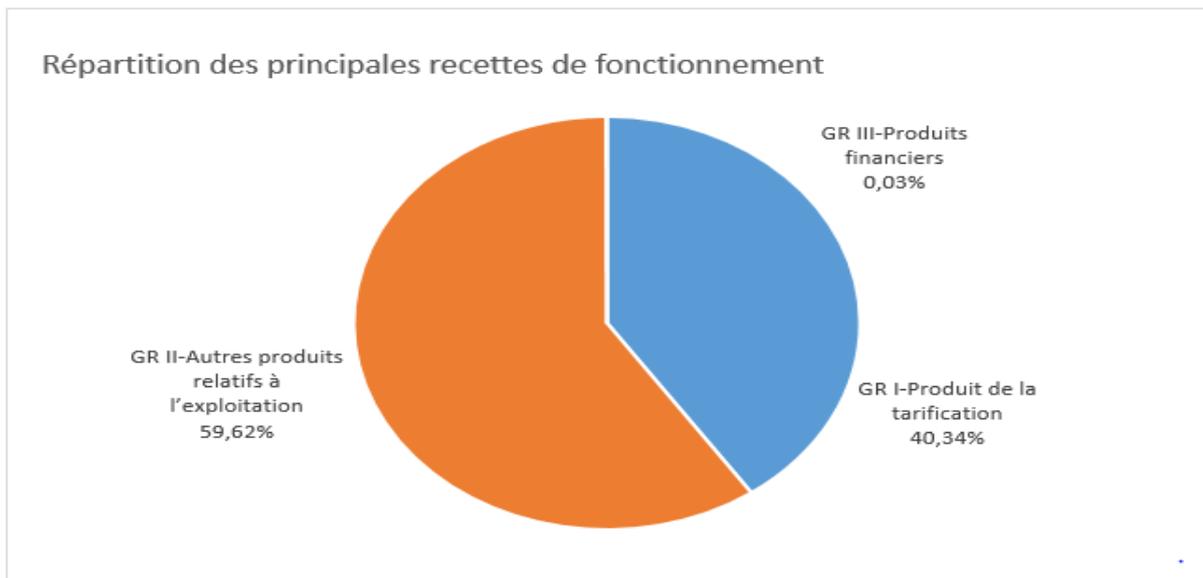
Ci-dessous sont récapitulées par groupe les dépenses de fonctionnement :

GROUPE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023	Evolution 2022/2023 en %
I-Dépenses afférentes à l'exploitation courante	113 545 €	115 878,32 €	204 250,80 €	129 118,88 €	63,22%	11,43%
II-Dépenses afférentes au personnel	334 243 €	332 083,55 €	473 489,00 €	473 285,51 €	99,96%	42,52%
III-Dépenses afférentes à la structure	227 020 €	267 630,56 €	322 575,00 €	310 478,54 €	96,25%	16,01%
Résultat n-2			46 568,20 €	46 568,20 €	100%	
TOTAL	674 808 €	715 592,43 €	1 046 883,00 €	959 451,13 €	91,65%	34,08%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 109,87 %. Elles sont en augmentation de 58,41 % entre 2022 et 2023 principalement en lien avec le rattrapage des périodes facturées sur les 2 exercices comptables afin de revenir sur une sincérité des comptes à 12 périodes facturées.



→ Les produits de la tarification (groupe I)

Ce groupe représente 40% des recettes de fonctionnement. Il est en augmentation de 22,94% par rapport à 2022 en raison de l'augmentation du taux d'occupation de 80% en décembre 2022 à 81.2% en décembre 2023. L'augmentation du taux d'occupation s'explique en partie par l'orientation de nouvelles candidatures vers la résidence CROIZAT au détriment de la résidence BARROY du fait du manque de visibilité des travaux de la ligne 15 et des conséquences pour la résidence BARROY, en proximité proche des travaux à venir.

Il faut aussi ajouter la comptabilisation du 4^{ème} trimestre 2022 et des écritures de rattachement des produits du 4^{ème} trimestre 2023 principalement sur les encaissements en prélèvements qui se

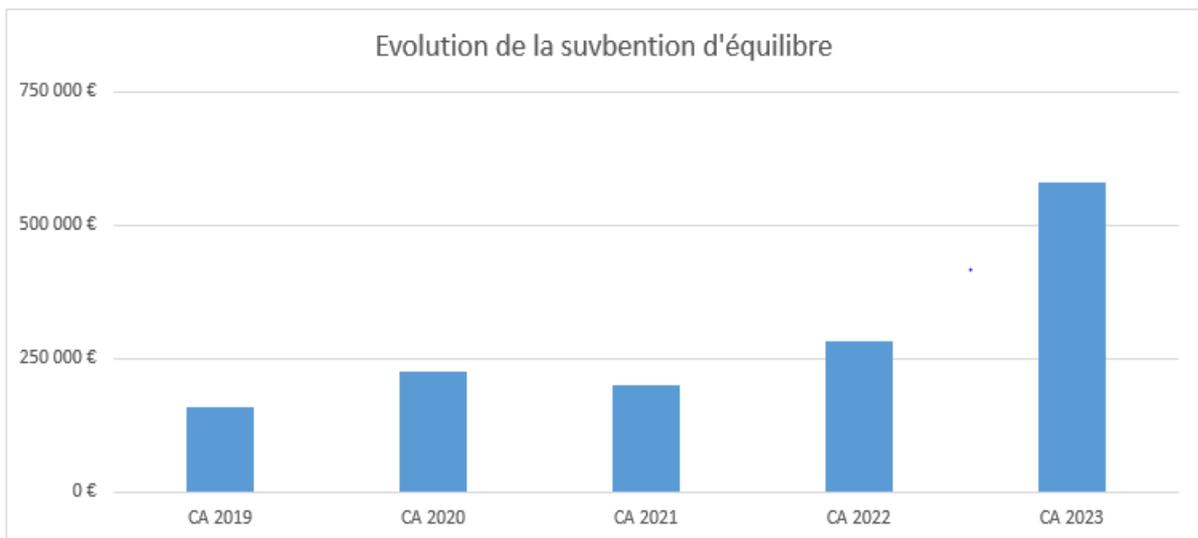
réalisent sur le mois suivant la facturation et son traitement comptable sur le second mois suivant la facturation.

➔ **Les autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II)**

Ce groupe représente près de 60 % des recettes de fonctionnement. Il est en augmentation de 106,83 % par rapport à 2022 qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la subvention du CCAS plus importante en 2023 à hauteur de 597 182 € par rapport au 283 845 € de 2022 et notamment la reprise de l'excédent n-2 de 2021 à hauteur de 46 568.20 €.

Par ailleurs, il est constaté l'encaissement des recettes versées par le Conseil Départemental dans le cadre du forfait autonomie (30 168,77 €) pour le financement des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Ce groupe comprend également les produits provenant des frais de blanchisserie, des redevances des gardiens et du FCVTA en fonctionnement.



➔ **Les produits financiers (groupe III)**

La recette de ce groupe correspond à des annulations de rattachement.

Ci-dessous sont récapitulées par groupe les recettes de fonctionnement :

GROUPE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023	Evolution 2022/2023 en %
I-Produit de la tarification	349 804 €	377 445,69 €	396 000,00 €	464 044,92 €	117,18%	22,94%
II-Autres produits relatifs à l'exploitation	246 177 €	331 571,38 €	650 682,00 €	685 779,73 €	105,39%	106,83%
III-Produits financiers	2 132 €	574,67 €	201,00 €	395,70 €	196,87%	-31,14%
Résultat n-2	30 126 €	16 529,52 €				
TOTAL	628 239 €	726 121,26 €	1 046 883,00 €	1 150 220,35 €	109,87%	58,41%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM)

C) Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 13,41 % et les recettes à 107,04 %.

Ci-dessous sont récapitulées par groupe les dépenses et les recettes d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023
13-Subvention Equip.	380 €	0,00 €			
165-Dépôt et cautionnement reçus	0 €	260,00 €	1 180,00 €	520,00 €	44,07%
21-Immo.corporelles	12 677 €	8 042,27 €	33 051,69 €	4 068,76 €	12,31%
TOTAL	13 057 €	8 302,27 €	34 231,69 €	4 588,76 €	13,41%
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023
28-Amortissements des immobilisations	6 760 €	12 485,28 €	9 000,00 €	8 688,46 €	96,54%
10-Dotations, fonds divers et réserve	2 430 €	2 079,61 €	1 319,00 €	1 319,25 €	100,02%
165-Dépôt et cautionnement perçus	2 080 €	3 640,00 €	1 180,00 €	3 900,00 €	330,51%
001-Résultat reporté n-1	14 617 €	12 830,07 €	22 732,69 €	22 732,69 €	100%
TOTAL	25 887 €	31 034,96 €	34 231,69 €	36 640,40 €	107,04%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

En 2023, Les dépenses d'investissement sont les acquisitions de 2 chariots et de 2 caméras relatives à l'alarme intrusion ainsi que des remboursements de 2 cautions.

Les principales ressources proviennent des écritures d'ordre « amortissement des immobilisations » et du FCTA (Fond de compensation taux de TVA), de la perception de cautions suite à de nouvelles admissions et de la reprise de l'excédent n-1 (22 732,69 €).

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

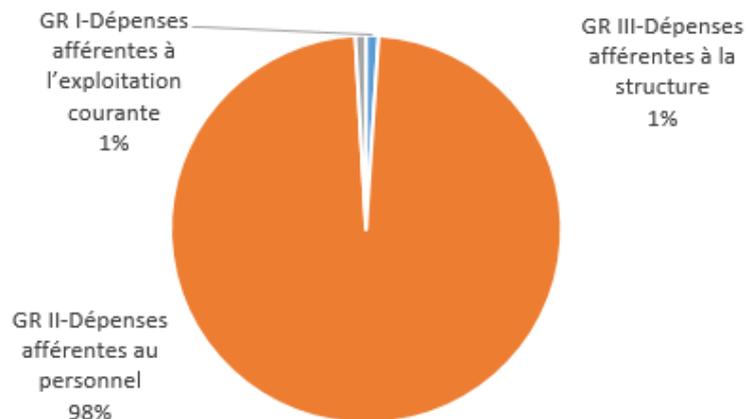
VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
Dépenses (y compris les rattachements)	619 619,93 €	656 864,38 €	798 173,01 €
Recettes (y compris les rattachements)	551 724,90 €	636 842,01 €	828 387,51 €
Résultat de l'exercice	-67 895,03 €	-20 022,37 €	30 214,50 €
Résultat de l'année N-2	116 675,81 €	69 787,61 €	48 780,78 €
Résultat cumulé	48 780,78 €	49 765,24 €	78 995,28 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT (A)	48 780,78 €	49 765,24 €	78 995,28 €
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
Dépenses	15 175,65 €	3 947,80 €	11 926,76 €
Recettes	11 241,09 €	28,46 €	1 328,46 €
Résultat de l'exercice	-3 934,56 €	-3 919,34 €	-10 598,30 €
Solde d'exécution de l'année N-1	27 039,01 €	23 104,45 €	19 185,11 €
Résultat cumulé	23 104,45 €	19 185,11 €	8 586,81 €
Dépenses reportées	0,00 €	6 587,40 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT (B)	23 104,45 €	12 597,71 €	8 586,81 €
RESULTAT NET GLOBAL (A+B)	71 885,23 €	62 362,95 €	87 582,09 €

a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 95,43 %. Elles ont augmenté de 21,51 % entre 2022 et 2023 tout particulièrement sur les dépenses afférentes au personnel.

Répartition des principales dépenses de fonctionnement



→ Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe I)

Ce groupe représente 1% des dépenses de fonctionnement. On constate une diminution de 34,54 % par rapport à 2022 dû principalement au changement d'affectation comptable des remboursements transports aux agents passant du groupe I au groupe II sur l'exercice 2023.

Malgré la convention entre la Ville et le CCAS certaines dépenses restent en cours de transfert telles que les frais liés aux fluides (eau et électricité).

→ Les dépenses afférentes au personnel (groupe II)

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement, 98,94 %. Il a augmenté de 22,52 % de 2022 à 2023.

Cette augmentation s'explique par la hausse du point d'indice pour l'ensemble des agents du service mais aussi l'augmentation du complément de traitement indiciaire pour les aides à domicile depuis avril 2022 dans le cadre du Ségur de la santé et par conséquent sur une année complète pour 2023.

→ Les dépenses afférentes à la structure (groupe III)

Ce groupe représente 1% des dépenses de fonctionnement. Il comprend notamment les charges de loyer, les assurances. Il a augmenté de 32,41 % de 2022 à 2023 principalement lié aux dépenses de maintenance informatique relative à la télégestion.

Malgré la convention entre la Ville et le CCAS certaines dépenses restent en cours de transfert telles que les frais liés au loyer et aux charges ainsi qu'à l'assurance.

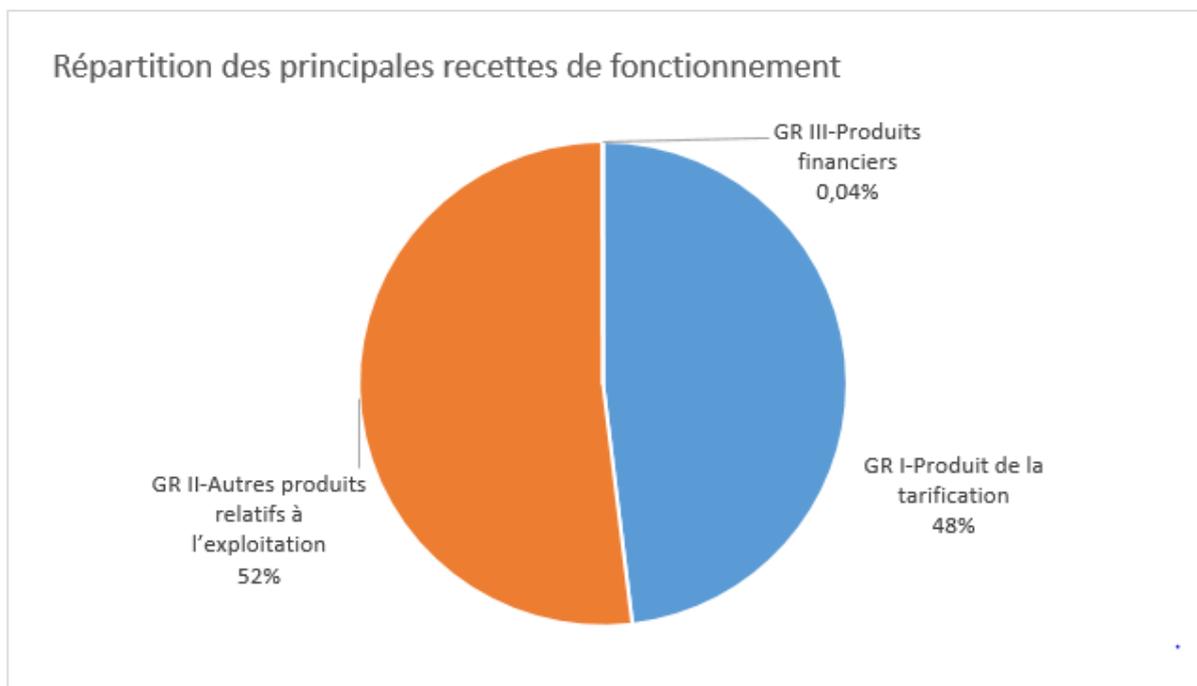
Ci-dessous sont récapitulées par groupe les dépenses de fonctionnement :

GROUPE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023	Evolution 2022/2023 en %
I-Dépenses afférentes à l'exploitation courante	9 864 €	12 521,07 €	26 049,78 €	8 196,22 €	31,46%	-34,54%
II-Dépenses afférentes au personnel	608 799 €	639 048,10 €	791 357,00 €	782 965,64 €	98,94%	22,52%
III-Dépenses afférentes à la structure	956 €	5 295,21 €	18 950,00 €	7 011,15 €	37,00%	32,41%
TOTAL	619 619 €	656 864,38 €	836 356,78 €	798 173,01 €	95,43%	21,51%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur 104,88 %. Elles ont augmenté de 24,13 % entre 2022 et 2023 principalement en lien avec le rattrapage des périodes facturées sur les 2 exercices comptables afin de revenir sur une sincérité des comptes à 12 périodes facturées.

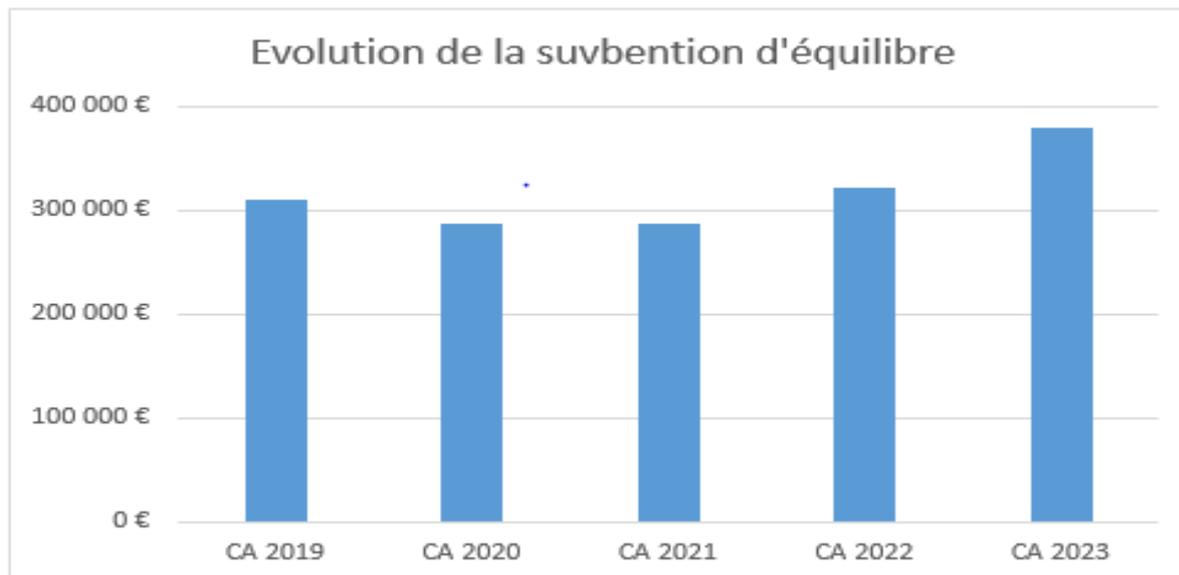


→ Les produits de la tarification (groupe I)

Ce groupe représente 48,09 % des recettes de fonctionnement. Il est en augmentation de 42,30 % par rapport à 2022 car le service a procédé à un rattrapage sur l'émission des titres de recettes sur les 2 exercices comptables.

→ Les autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II)

Ce groupe représente 51,87 % des recettes de fonctionnement. Ce groupe a augmenté de 20,65 % par rapport à 2022 du fait de l'augmentation de la subvention du CCAS due en partie par la reprise de l'excédent n-2, moins important qu'en 2022. L'excédent n-2 s'élevait en effet à 48 780,78 € en 2023 contre 69 787,61 € 2022.



→ Les produits financiers (groupe III)

La recette de ce groupe correspond à des annulations de rattachement.

Ci-dessous sont récapitulées par groupe les recettes de fonctionnement :

GRUPE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023	Evolution 2022/2023 en %
I-Produit de la tarification	258 385 €	279 936,78 €	278 000,00 €	398 350,71 €	143,29%	42,30%
II-Autres produits relatifs à l'exploitation	286 621 €	356 165,65 €	509 476,00 €	429 709,26 €	84,34%	20,65%
III-Produits financiers	6 720 €	739,58 €	100,00 €	327,54 €	327,54%	-55,71%
Résultat n-2	116 676 €	69 787,61 €	48 780,78 €	48 780,78 €	100,00%	-30,10%
TOTAL	668 402 €	706 629,62 €	836 356,78 €	877 168,29 €	104,88%	24,13%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

c) Les dépenses et recettes d'investissement

→ En 2023, les dépenses d'investissement sont les acquisitions d'un photocopieur et de l'interface informatique relative à la télégestion.

- Les recettes réalisées correspondent aux écritures d'ordres (amortissement des immobilisations) et à la reprise du résultat reporté (001) de 19 185,11 €.

Les dépenses d'investissement réalisées pour un montant de 3 947.80 € correspondent à la mise en place de la télégestion et de la formation dispensée auprès des personnels destinés à utiliser la télégestion.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023
20-Immo.incorporelles	15 176 €	3 947,80 €	18 584,40 €	6 984,40 €	37,58%
21- Immo. corporelles	0 €	0,00 €	7 287,71 €	4 942,36 €	67,82%
TOTAL	15 176 €	3 947,80 €	25 872,11 €	11 926,76 €	46,10%
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023
28-Amortissements des immobilisations	88 €	28,46 €	6 040,00 €	1 328,46 €	21,99%
10-Dotations, fonds divers et réserve	0 €	0,00 €	647,00 €	0,00 €	0%
001-Résultat reporté n-1	27 039 €	23 104,45 €	19 185,11 €	19 185,11 €	100%
TOTAL	27 127,10 €	23 132,91 €	25 872,11 €	20 513,57 €	79,29%

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

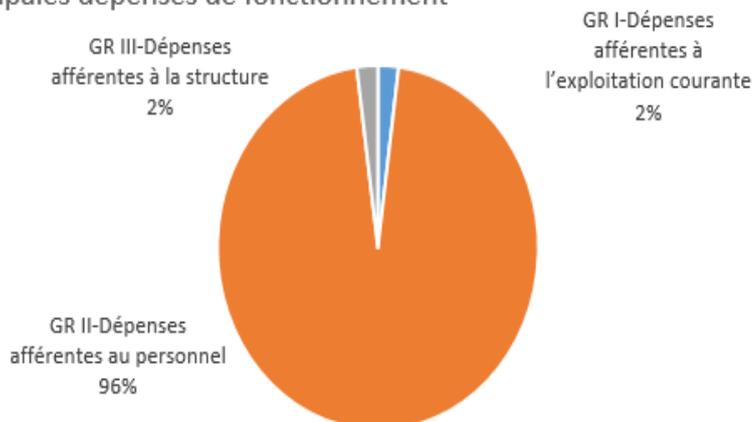
VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
Dépenses (y compris les rattachements)	745 988,90 €	820 918,50 €	756 321,89 €
Recettes (y compris les rattachements)	916 208,99 €	890 910,67 €	950 729,98 €
Résultat de l'exercice	170 220,09 €	69 992,17 €	194 408,09 €
Résultat de l'année N-2	34 758,12 €	170 718,81 €	204 978,21 €
Résultat cumulé	204 978,21 €	240 710,98 €	399 386,30 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT (A)	204 978,21 €	240 710,98 €	399 386,30 €
INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
Dépenses	21 586,28 €	778,80 €	7 669,36 €
Recettes	11 821,82 €	13 236,15 €	8 014,55 €
Résultat de l'exercice	-9 764,46 €	12 457,35 €	345,19 €
Solde d'exécution de l'année N-1	73 500,51 €	63 736,05 €	76 193,40 €
Résultat cumulé	63 736,05 €	76 193,40 €	76 538,59 €
Dépenses reportées	0,00 €	2 328,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT (B)	63 736,05 €	73 865,40 €	76 538,59 €
RESULTAT NET GLOBAL (A+B)	268 714,26 €	314 576,38 €	475 924,89 €

a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 74,53 %. Elles ont diminué de 7,87 % entre 2022 et 2023 tout particulièrement sur les dépenses afférentes au personnel.

Répartition des principales dépenses de fonctionnement



→ **Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe I)**

Ce groupe représente 2% des dépenses de fonctionnement. On constate une augmentation de 46,02 % par rapport à 2022.

Cette augmentation provient des prix des carburants et de la prise en charge des formations des agents.

→ **Les dépenses afférentes au personnel (groupe II)**

Les charges de personnel représentent le principal poste des dépenses de fonctionnement (96%). Il est en diminution de 9.34 % par rapport à 2022 qui s'explique en partie par des périodes de vacance de poste plus importantes avec les difficultés de recrutement des aides-soignants dû à un manque d'attractivité des métiers du soin actuellement. Les frais d'intérim ont également diminué ayant mis en place une gestion stricte de cette dépense au vu de son coût important. N'ayant pas pu prendre en charge beaucoup de nouveaux bénéficiaires, lors d'absentéisme, nous avons pu répartir les patients sur les tournées existantes.

→ **Les dépenses afférentes à la structure (groupe III)**

Une augmentation de 47,79 % est constatée dans ce groupe.

Cette augmentation provient de la mise en œuvre de la mission d'accompagnement du Cabinet Futur Antérieur relative à la fusion du service d'Aide et d'accompagnement A Domicile et du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour la création du Service Autonomie à Domicile (SAD).

Malgré la convention entre la ville et le CCAS certaines dépenses restent en cours de transfert telles que les frais liés au loyer et aux assurances.

Ci-dessous sont récapitulées par groupe les dépenses de fonctionnement :

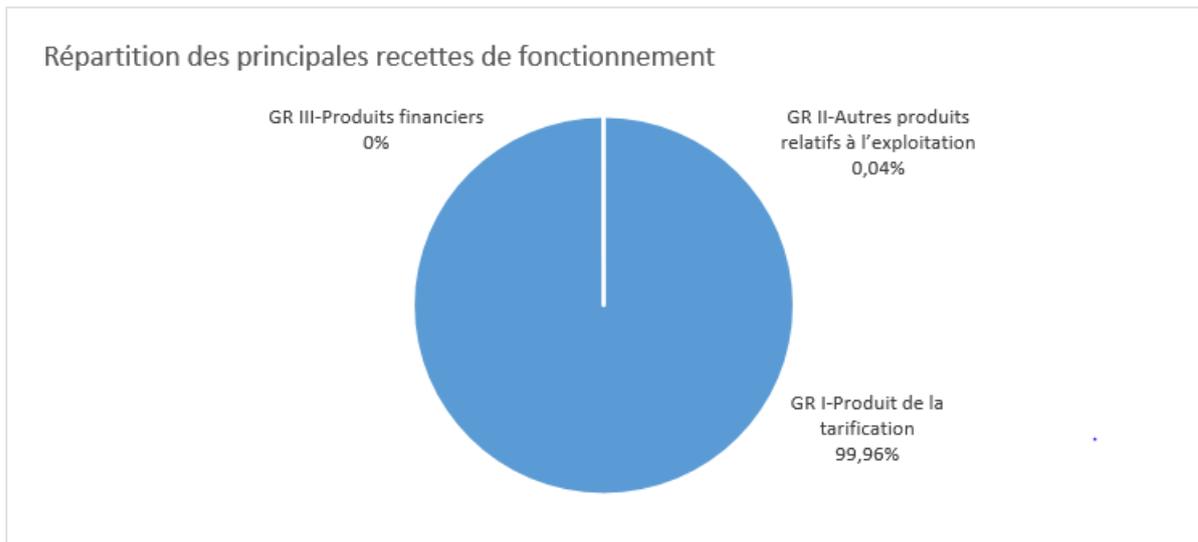
GRUPE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023	Evolution 2022/2023 en %
I-Dépenses afférentes à l'exploitation courante	11 020 €	10 720,29 €	21 700,00 €	15 653,27 €	72,13%	46,02%
II-Dépenses afférentes au personnel	720 790 €	799 453,68 €	923 891,00 €	724 789,71 €	78,45%	-9,34%
III-Dépenses afférentes à la structure	14 178 €	10 744,53 €	69 175,00 €	15 878,91 €	22,95%	47,79%
TOTAL	745 988 €	820 918,50 €	1 014 766,00 €	756 321,89 €	74,53%	-7,87%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur 113,89 %. Elles ont augmenté de 8,86 % entre 2022 et 2023.

D'une part de l'augmentation du résultat reporté de 2021 et d'un versement de la dotation 2023 de l'ARS sans la diminution de la reprise des résultats antérieurs.



➔ **Les produits de la tarification (groupe I)**

Les produits de ce groupe représentent 99.96% des recettes de fonctionnement et correspondent à la dotation attribuée par l'ARS. Ce groupe est en augmentation de 6,90 %.

➔ **Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe II)**

Les produits de ce groupe correspondent aux remboursements des indemnités journalières.

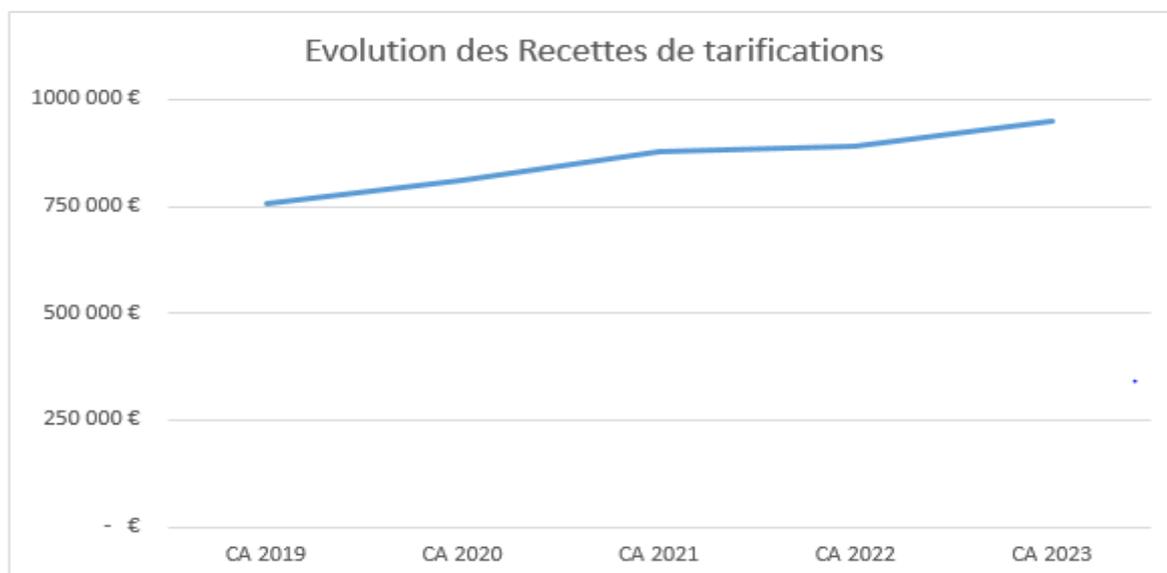
➔ **Les produits financiers (groupe III)**

La recette de ce groupe n'est plus utilisée depuis 2 ans. Il s'agissait d'un amortissement d'une recette.

Ci-dessous sont récapitulées par groupe les recettes de fonctionnement :

GROUPE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023	Evolution 2022/2023 en %
I-Produit de la tarification	876 897 €	888 962,10 €	804 787,79 €	950 334,90 €	118,09%	6,90%
II-Autres produits relatifs à l'exploitation	15 740 €	1 948,57 €	5 000,00 €	395,08 €	7,90%	-79,72%
III-Produits financiers	23 572 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Résultat n-2	34 758 €	170 718,81 €	204 978,21 €	204 978,21 €	100,00%	20,07%
TOTAL	950 967 €	1 061 629,48 €	1 014 766,00 €	1 155 708,19 €	113,89%	8,86%

N.B. : les crédits ouverts correspondent au budget primitif modifié au cours de l'année par décisions modificatives (DM).



c) Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 8,75 % et les recettes à 96,03 %.

Ci-dessous sont récapitulées par groupe les dépenses et les recettes d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023
20-Immo.incorporelles	778 €	778,80 €	2 328 €	2 328 €	100,00%
21- Immo. corporelles	20 807 €	0,00 €	85 365 €	5 341 €	6,26%
TOTAL	21 585 €	779 €	87 693 €	7 669 €	8,75%
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
LIBELLE	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Réalisation sur crédits ouverts 2023
28-Amortissements des immobilisations	11 821 €	9 823,00 €	9 000 €	8 014,55 €	89,05%
10-Dotations, fonds divers et réserve		3 413,26 €	2 500 €	0,00 €	0,00%
001-Résultat reporté n-1	73 501 €	63 736,00 €	76 193 €	76 193,40 €	100,00%
TOTAL	85 322 €	76 972 €	87 693 €	84 208 €	96,03%

En 2023, les dépenses d'investissement sont les acquisitions d'un photocopieur et d'un réfrigérateur.

Les recettes réalisées correspondent aux écritures d'ordres (amortissement des immobilisations) et à la reprise du résultat reporté (001) de 76 193,40 €.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Centre
Communal d'Action Sociale (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26930031500026

POSTE COMPTABLE : SGC ROSNY SOUS BOIS

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL - CCAS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	23
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	35
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	47
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	48
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	49

Envoyé en préfecture le 07/06/2024	 Sans Objet
Reçu en préfecture le 07/06/2024	
Publié le	
ID : 093-269300315-20240527-CA270524_2-DE	

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	50
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	53
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	55
D2 - Arrêté et signatures	56

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
93064Centre Communal d'Action Sociale
BUDGET PRINCIPAL - CCASPublié le
ID : 093-269300315-20240527-CA270524_2-DE**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	46198
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	277
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
GRAND PARIS GRAND EST	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	123.73	1232.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	133.87	1440.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.82	317.00
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63.41	62.30
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.61	22.00
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires 8 octobre 2004.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 847 406,18	G	6 184 445,07
	Section d'investissement	B	37 690,75	H	14 721,16

		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	21 014,76 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	124 553,62 (si excédent)

		=	=		
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 906 111,69	= G+H+I+J	6 323 719,85

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 037,62	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 037,62	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 868 420,94	= G+I+K	6 184 445,07
	Section d'investissement	= B+D+F	42 728,37	= H+J+L	139 274,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 911 149,31	= G+H+I+J+K+L	6 323 719,85

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	5 037,62	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immo.				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 662,64			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	1 374,98		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	987 729,24	670 679,04	76 691,05	0,00	240 359,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 192 038,00	3 712 355,94	0,00	0,00	479 682,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 379 550,00	1 366 208,22	0,00	0,00	13 341,78
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 559 317,24	5 749 243,20	76 691,05	0,00	733 382,99
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 602,00	7 554,89	0,00	0,00	47,11
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 566 919,24	5 756 798,09	76 691,05	0,00	733 430,10
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	22 000,00	13 917,04			8 082,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		22 000,00	13 917,04			8 082,96
TOTAL		6 588 919,24	5 770 715,13	76 691,05	0,00	741 513,06
Pour information		(3) 21 014,76				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 750,00	13 046,87	0,00	0,00	-6 296,87
70	Produits services, domaine et ventes div	2 761 653,00	2 314 281,29	48 792,06	0,00	398 579,65
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 836 031,00	3 801 980,91	0,00	0,00	34 050,09
75	Autres produits de gestion courante	5 300,00	5 210,44	0,00	0,00	89,56
Total des recettes de gestion courante		6 609 734,00	6 134 519,51	48 792,06	0,00	426 422,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200,00	1 133,50	0,00	0,00	-933,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 609 934,00	6 135 653,01	48 792,06	0,00	425 488,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		6 609 934,00	6 135 653,01	48 792,06	0,00	425 488,93
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 572,00	11 182,32	3 662,64	1 727,04
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	130 929,62	26 508,43	1 374,98	103 046,21
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	147 501,62	37 690,75	5 037,62	104 773,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	147 501,62	37 690,75	5 037,62	104 773,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	147 501,62	37 690,75	5 037,62	104 773,25
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	948,00	804,12	0,00	143,88
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	948,00	804,12	0,00	143,88
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	948,00	804,12	0,00	143,88
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	22 000,00	13 917,04		8 082,96
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	22 000,00	13 917,04		8 082,96
	TOTAL	22 948,00	14 721,16	0,00	8 226,84

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 124 553,62	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	747 370,09		747 370,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 712 355,94		3 712 355,94
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 366 208,22		1 366 208,22
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 554,89	0,00	7 554,89
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	13 917,04	13 917,04
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 833 489,14	13 917,04	5 847 406,18
Pour information				21 014,76
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	11 182,32	0,00	11 182,32
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	26 508,43	0,00	26 508,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		37 690,75	0,00	37 690,75
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	13 046,87		13 046,87
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 363 073,35		2 363 073,35
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	3 801 980,91		3 801 980,91
75	Autres produits de gestion courante	5 210,44	0,00	5 210,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 133,50	0,00	1 133,50
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 184 445,07	0,00	6 184 445,07
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	804,12	0,00	804,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		13 917,04	13 917,04
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		804,12	13 917,04	14 721,16
Pour information				124 553,62
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				124 553,62

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	987 729,24	670 679,04	76 691,05	0,00	240 359,15
604	Achats d'études, prestations de services	10 190,00	1 025,00	9 162,00	0,00	3,00
60622	Carburants	500,00	156,18	0,00	0,00	343,82
60623	Alimentation	772 660,00	521 773,40	49 383,31	0,00	201 503,29
60628	Autres fournitures non stockées	949,00	0,00	0,00	0,00	949,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	137,15	0,00	0,00	162,85
60632	Fournitures de petit équipement	1 824,00	816,62	172,96	0,00	834,42
6064	Fournitures administratives	3 500,00	2 492,60	0,00	0,00	1 007,40
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	97,00	0,00	71,60	0,00	25,40
6068	Autres matières et fournitures	4 343,00	2 896,32	248,64	0,00	1 198,04
611	Contrats de prestations de services	9 655,00	9 655,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 950,00	0,00	3 926,60	0,00	23,40
6135	Locations mobilières	664,00	663,48	0,00	0,00	0,52
614	Charges locatives et de copropriété	1 300,00	0,00	1 282,45	0,00	17,55
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6156	Maintenance	13 066,00	6 862,19	3 391,38	0,00	2 812,43
617	Etudes et recherches	15 012,00	15 012,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 210,00	419,92	362,11	0,00	427,97
6184	Versements à des organismes de formation	8 288,00	3 135,00	0,00	0,00	5 153,00
6188	Autres frais divers	62 630,00	49 581,24	7 974,05	0,00	5 074,71
6226	Honoraires	16 116,00	12 958,00	0,00	0,00	3 158,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 107,00	3 827,00	110,00	0,00	170,00
6241	Transports de biens	3 816,00	3 816,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	14 418,00	14 413,76	0,00	0,00	4,24
6262	Frais de télécommunications	362,00	330,45	29,95	0,00	1,60
627	Services bancaires et assimilés	110,00	24,20	0,00	0,00	85,80
6281	Concours divers (cotisations)	4 093,00	4 092,11	0,00	0,00	0,89
6288	Autres services extérieurs	26 417,24	10 440,00	576,00	0,00	15 401,24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 152,00	6 151,42	0,00	0,00	0,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 192 038,00	3 712 355,94	0,00	0,00	479 682,06
6331	Versement mobilité	65 022,00	65 015,07	0,00	0,00	6,93
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 037,00	11 030,00	0,00	0,00	7,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	33 078,00	33 072,99	0,00	0,00	5,01
64111	Rémunération principale titulaires	1 816 276,00	1 340 457,77	0,00	0,00	475 818,23
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	76 350,00	76 345,28	0,00	0,00	4,72
64118	Autres indemnités titulaires	460 919,00	460 915,28	0,00	0,00	3,72
64131	Rémunérations non tit.	788 983,00	788 977,42	0,00	0,00	5,58
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	445 563,00	445 556,97	0,00	0,00	6,03
6453	Cotisations aux caisses de retraites	446 858,00	446 851,74	0,00	0,00	6,26
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 926,00	30 922,00	0,00	0,00	4,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 676,00	7 864,69	0,00	0,00	3 811,31
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 350,00	5 346,73	0,00	0,00	3,27
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 379 550,00	1 366 208,22	0,00	0,00	13 341,78
6541	Créances admises en non-valeur	1 122,00	1 122,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	336,00	0,00	0,00	164,00
6561	Secours d'urgence	86 600,00	73 470,00	0,00	0,00	13 130,00
6568	Autres secours	83 618,00	83 618,00	0,00	0,00	0,00
6573	Subv. fonct. Organismes publics	1 200 080,00	1 200 080,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	7 580,00	7 580,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	2,22	0,00	0,00	47,78
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		6 559 317,24	5 749 243,20	76 691,05	0,00	733 382,99
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 602,00	7 554,89	0,00	0,00	47,11
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	100,00	53,10	0,00	0,00	46,90
678	Autres charges exceptionnelles	7 502,00	7 501,79	0,00	0,00	0,21
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 566 919,24	5 756 798,09	76 691,05	0,00	733 430,10
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou			
			Mandats émis	Cha rattachées	realiser au 31/12	annués
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	22 000,00	13 917,04			8 082,96
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	22 000,00	13 917,04			8 082,96
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		22 000,00	13 917,04			8 082,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		22 000,00	13 917,04			8 082,96
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 588 919,24	5 770 715,13	76 691,05	0,00	741 513,06
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		21 014,76				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 750,00	13 046,87	0,00	0,00	-6 296,87
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	835,95	0,00	0,00	-835,95
6459	Rembours charges SS et prévoyance	6 750,00	12 210,92	0,00	0,00	-5 460,92
70	Produits services, domaine et ventes div	2 761 653,00	2 314 281,29	48 792,06	0,00	398 579,65
701	Ventes de produits finis	0,00	1 014,56	0,00	0,00	-1 014,56
706	Prestations de services	325 000,00	169 605,92	48 792,06	0,00	106 602,02
70841	Mise à dispo personnel budges annexes	2 436 653,00	2 143 660,81	0,00	0,00	292 992,19
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 836 031,00	3 801 980,91	0,00	0,00	34 050,09
74718	Autres participations Etat	209 300,00	209 300,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	379 178,00	339 527,91	0,00	0,00	39 650,09
7474	Participat° Communes	3 163 835,00	3 163 835,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	83 718,00	89 318,00	0,00	0,00	-5 600,00
75	Autres produits de gestion courante	5 300,00	5 210,44	0,00	0,00	89,56
752	Revenus des immeubles	5 250,00	5 209,05	0,00	0,00	40,95
758	Produits divers de gestion courante	50,00	1,39	0,00	0,00	48,61
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		6 609 734,00	6 134 519,51	48 792,06	0,00	426 422,43
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	200,00	1 133,50	0,00	0,00	-933,50
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	1 133,50	0,00	0,00	-1 033,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		6 609 934,00	6 135 653,01	48 792,06	0,00	425 488,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 609 934,00	6 135 653,01	48 792,06	0,00	425 488,93
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	16 572,00	11 182,32	3 662,64	1 727,04
205	Licences, logiciels, droits similaires	16 572,00	11 182,32	3 662,64	1 727,04
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	130 929,62	26 508,43	1 374,98	103 046,21
2182	Matériel de transport	5 960,00	0,00	0,00	5 960,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 522,08	15 921,61	0,00	2 600,47
2184	Mobilier	10 742,00	8 604,11	1 374,98	762,91
2188	Autres immobilisations corporelles	95 705,54	1 982,71	0,00	93 722,83
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		147 501,62	37 690,75	5 037,62	104 773,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		147 501,62	37 690,75	5 037,62	104 773,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		147 501,62	37 690,75	5 037,62	104 773,25
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	948,00	804,12	0,00	143,88
10222	FCTVA	948,00	804,12	0,00	143,88
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
Total des recettes financières		948,00	804,12	0,00	143,88
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		948,00	804,12	0,00	143,88
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	22 000,00	13 917,04		8 082,96
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 630,00	10 629,32		0,68
28184	Mobilier	2 159,00	2 158,48		0,52
28188	Autres immo. corporelles	9 211,00	1 129,24		8 081,76
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 000,00	13 917,04		8 082,96
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		22 000,00	13 917,04		8 082,96
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		22 948,00	14 721,16	0,00	8 226,84
Pour information		124 553,62			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
Dépenses réelles	0	267	23 145	14 279	37 691
- Equipements municipaux (2)		267	23 145	14 279	37 691
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0
- Opérations financières	0				0
Dépenses d'ordre	0				0
Solde d'exécution reporté de N-1	0				0
Total dépenses	0	267	23 145	14 279	37 691
Total recettes	138 471	0	804	0	139 275
Solde d'investissement	138 471	-267	-22 341	-14 279	101 584
RESTES A REALISER au 31/12/N					
Total RAR dépenses	0	0	3 663	1 375	5 038
Total RAR recettes	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	-3 663	-1 375	-5 038

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
Total dépenses	34 932	6 259	1 058 648	4 768 582	5 868 421
Total recettes	777	0	3 798 546	2 385 122	6 184 445
Solde de fonctionnement	-34 155	-6 259	2 739 898	-2 383 461	316 024
RESTES A REALISER au 31/12/N					
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
----------	---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Total dépenses d'investissement		0	267	26 808	15 654	42 728
Dépenses réelles		0	267	26 808	15 654	42 728
010	Stocks	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	7 609	7 236	14 845
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	7 609	7 236	14 845
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	267	19 199	8 418	27 883
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	9 885	6 037	15 922
2184	Mobilier	0	0	8 604	1 375	9 979
2188	Autres immobilisations corporelles	0	267	710	1 006	1 983
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		138 471	0	804	0	139 275
Recettes réelles		0	0	804	0	804
010	Stocks	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	804	0	804
10222	FCTVA	0	0	804	0	804
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		13 917	0	0	0	13 917
040	Opérat° ordre transfert entre sections	13 917	0	0	0	13 917
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 629	0	0	0	10 629
28184	Mobilier	2 158	0	0	0	2 158
28188	Autres immo. corporelles	1 129	0	0	0	1 129
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		124 554	0	0	0	124 554

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interven sociales	Publié le 6	ID : 093-269300315-20240527-CA270524_2-DE
----------	---------	-------------------------------------	------------------------	---------------------------	-------------	---

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		34 932	6 259	1 058 648	4 768 582	5 868 421
Dépenses réelles		0	6 259	1 058 648	4 768 582	5 833 489
011	Charges à caractère général	0	6 259	102 681	638 430	747 370
604	Achats d'études, prestations de services	0	0	80	10 107	10 187
60622	Carburants	0	0	156	0	156
60623	Alimentation	0	0	1 213	569 944	571 157
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	137	137
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	147	843	990
6064	Fournitures administratives	0	0	2 187	306	2 493
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	72	0	72
6068	Autres matières et fournitures	0	395	1 518	1 232	3 145
611	Contrats de prestations de services	0	0	9 655	0	9 655
6132	Locations immobilières	0	0	3 927	0	3 927
6135	Locations mobilières	0	0	0	663	663
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	1 282	0	1 282
6156	Maintenance	0	-1 000	8 663	2 591	10 254
617	Etudes et recherches	0	7 290	7 722	0	15 012
6182	Documentation générale et technique	0	-427	1 209	0	782
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	3 135	0	3 135
6188	Autres frais divers	0	0	27 799	29 756	57 555
6226	Honoraires	0	0	12 958	0	12 958
6232	Fêtes et cérémonies	0	0	3 937	0	3 937
6241	Transports de biens	0	0	3 816	0	3 816
6251	Voyages et déplacements	0	0	2 602	11 811	14 414
6262	Frais de télécommunications	0	0	360	0	360
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	24	24
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	4 092	0	4 092
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	11 016	11 016
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	6 151	0	6 151
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	782 339	2 930 017	3 712 356
6331	Versement mobilité	0	0	12 698	52 317	65 015
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	2 152	8 878	11 030
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	6 454	26 619	33 073
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	325 740	1 014 718	1 340 458
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	0	24 465	51 881	76 345
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	123 604	337 311	460 915
64131	Rémunérations non tit.	0	0	82 396	706 581	788 977
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	79 226	366 331	445 557
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	113 304	333 547	446 852
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	3 332	27 590	30 922
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	0	7 670	195	7 865
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	0	1 298	4 048	5 347
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	166 126	1 200 082	1 366 208
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	1 122	0	1 122
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	336	0	336
6561	Secours d'urgence	0	0	73 470	0	73 470
6568	Autres secours	0	0	83 618	0	83 618
6573	Subv. fonct. Organismes publics	0	0	0	1 200 080	1 200 080
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	0	0	7 580	0	7 580
658	Charges diverses de gestion courante	0	0	0	2	2
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	7 502	53	7 555
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	53	53
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	7 502	0	7 502
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		13 917	0	0	0	13 917

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interven sociales	6 Publié le	6 ID : 093-269300315-20240527-CA270524_2-DE
042	Opérat° ordre transfert entre sections	13 917	0	0	0	13 917
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	13 917	0	0	0	13 917
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	21 015	0	0	0	21 015

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		777	0	3 798 546	2 385 122	6 184 445
Recettes réelles		777	0	3 798 546	2 385 122	6 184 445
013	Atténuations de charges	0	0	0	13 047	13 047
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	0	0	836	836
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	0	0	12 211	12 211
70	Produits services, domaine et ventes div	0	0	0	2 363 073	2 363 073
701	Ventes de produits finis	0	0	0	1 015	1 015
706	Prestations de services	0	0	0	218 398	218 398
70841	Mise à dispo personnel budges annexes	0	0	0	2 143 661	2 143 661
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	3 792 981	9 000	3 801 981
74718	Autres participations Etat	0	0	209 300	0	209 300
7473	Participat° Départements	0	0	330 528	9 000	339 528
7474	Participat° Communes	0	0	3 163 835	0	3 163 835
748	Autres attributions et participations	0	0	89 318	0	89 318
75	Autres produits de gestion courante	0	0	5 209	1	5 210
752	Revenus des immeubles	0	0	5 209	0	5 209
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	1	1
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	777	0	357	0	1 134
7788	Produits exceptionnels divers	777	0	357	0	1 134
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 – Services généraux

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES		34 931,80	6 258,65	41 190,45
Réalizations		34 931,80	6 258,65	41 190,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	21 014,76	0,00	21 014,76
011	Charges à caractère général	0,00	6 258,65	6 258,65
6068	Autres matières et fournitures	0,00	395,00	395,00
6156	Maintenance	0,00	-999,74	-999,74
617	Etudes et recherches	0,00	7 290,00	7 290,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	-426,61	-426,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	13 917,04	0,00	13 917,04
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	13 917,04	0,00	13 917,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		777,00	0,00	777,00
Réalizations		777,00	0,00	777,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	777,00	0,00	777,00
7788	Produits exceptionnels divers	777,00	0,00	777,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-34 154,80	-6 258,65	-40 413,45

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales

(2)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
DEPENSES		6 920,00	243 312,93	189 256,32	0,00	1 058 648,26
Réalizations		6 920,00	243 312,93	189 256,32	0,00	1 058 648,26
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	58 027,05	31,19	0,00	102 681,26
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	80,00	0,00	0,00	80,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	156,18
60623	Alimentation	0,00	638,06	0,00	0,00	1 213,09
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	146,97	0,00	0,00	146,97
6064	Fournitures administratives	0,00	454,09	0,00	0,00	2 186,62
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	71,60	0,00	0,00	71,60
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 054,58	0,00	0,00	1 517,86
611	Contrats de prestations de services	0,00	9 655,00	0,00	0,00	9 655,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	3 926,60
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	1 282,45
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	8 662,54
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	7 722,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	687,31	0,00	0,00	1 208,64
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 855,00	0,00	0,00	3 135,00
6188	Autres frais divers	0,00	25 453,65	0,00	0,00	27 799,39
6226	Honoraires	0,00	12 958,00	0,00	0,00	12 958,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	3 937,00
6241	Transports de biens	0,00	3 816,00	0,00	0,00	3 816,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 156,79	31,19	0,00	2 602,39
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	360,40
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 092,11
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 151,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	177 984,09	40 057,13	0,00	782 339,21
6331	Versement mobilité	0,00	3 160,29	817,06	0,00	12 697,74
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	535,48	138,48	0,00	2 151,95
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 605,13	415,50	0,00	6 453,51
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	51 250,83	0,00	0,00	325 740,10

(2)	Libellé	Sous-fonction 52				Autres services	
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté			
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	6 273,06	0,00	0,00	24 464,68	
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	23 667,46	0,00	0,00	123 604,09	
64131	Rémunérations non tit.	0,00	44 254,17	27 816,40	0,00	82 396,30	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	23 420,12	8 585,94	0,00	79 226,13	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	21 640,24	1 162,06	0,00	113 304,32	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 792,35	1 121,69	0,00	3 332,23	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	180,00	0,00	0,00	7 669,67	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	204,96	0,00	0,00	1 298,49	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	6 920,00	1 000,00	149 168,00	0,00	166 126,00	
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122,00	
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	336,00	
6561	Secours d'urgence	6 920,00	1 000,00	65 550,00	0,00	73 470,00	
6568	Autres secours	0,00	0,00	83 618,00	0,00	83 618,00	
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 580,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	6 301,79	0,00	0,00	7 501,79	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	6 301,79	0,00	0,00	7 501,79	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	279 069,00	420 202,41	0,00	3 798 546,46	
Réalizations		0,00	279 069,00	420 202,41	0,00	3 798 546,46	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	279 069,00	419 845,91	0,00	3 792 980,91	
74718	Autres participations Etat	0,00	209 300,00	0,00	0,00	209 300,00	
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	330 527,91	0,00	330 527,91	
7474	Participat° Communes	0,00	69 769,00	0,00	0,00	3 163 835,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	89 318,00	0,00	89 318,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	5 209,05	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 209,05	

(2)	Libellé	Sous-fonction 52			
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	Autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	356,50	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	356,50	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 920,00	35 756,07	230 946,09	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participat° Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 523							Publié le	
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5237 Autres	ID : 093-269300315-20240527-CA270524_2-DE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65	Total
DEPENSES		4 768 582,23	0,00	0,00	0,00	4 768 582,23
Réalizations		4 768 582,23	0,00	0,00	0,00	4 768 582,23
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	638 430,18	0,00	0,00	0,00	638 430,18
604	Achats d'études, prestations de services	10 107,00	0,00	0,00	0,00	10 107,00
60623	Alimentation	569 943,62	0,00	0,00	0,00	569 943,62
60631	Fournitures d'entretien	137,15	0,00	0,00	0,00	137,15
60632	Fournitures de petit équipement	842,61	0,00	0,00	0,00	842,61
6064	Fournitures administratives	305,98	0,00	0,00	0,00	305,98
6068	Autres matières et fournitures	1 232,10	0,00	0,00	0,00	1 232,10
6135	Locations mobilières	663,48	0,00	0,00	0,00	663,48
6156	Maintenance	2 590,77	0,00	0,00	0,00	2 590,77
6188	Autres frais divers	29 755,90	0,00	0,00	0,00	29 755,90
6251	Voyages et déplacements	11 811,37	0,00	0,00	0,00	11 811,37
627	Services bancaires et assimilés	24,20	0,00	0,00	0,00	24,20
6288	Autres services extérieurs	11 016,00	0,00	0,00	0,00	11 016,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 930 016,73	0,00	0,00	0,00	2 930 016,73
6331	Versement mobilité	52 317,33	0,00	0,00	0,00	52 317,33
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 878,05	0,00	0,00	0,00	8 878,05
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 619,48	0,00	0,00	0,00	26 619,48
64111	Rémunération principale titulaires	1 014 717,67	0,00	0,00	0,00	1 014 717,67
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	51 880,60	0,00	0,00	0,00	51 880,60
64118	Autres indemnités titulaires	337 311,19	0,00	0,00	0,00	337 311,19
64131	Rémunérations non tit.	706 581,12	0,00	0,00	0,00	706 581,12
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	366 330,84	0,00	0,00	0,00	366 330,84
6453	Cotisations aux caisses de retraites	333 547,42	0,00	0,00	0,00	333 547,42
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	27 589,77	0,00	0,00	0,00	27 589,77
6455	Cotisations pour assurance du personnel	195,02	0,00	0,00	0,00	195,02
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 048,24	0,00	0,00	0,00	4 048,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200 082,22	0,00	0,00	0,00	1 200 082,22
6573	Subv. fonct. Organismes publics	1 200 080,00	0,00	0,00	0,00	1 200 080,00
658	Charges diverses de gestion courante	2,22	0,00	0,00	0,00	2,22
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65		
67	Charges exceptionnelles	53,10	0,00	0,00	0,00		53,10
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	53,10	0,00	0,00	0,00		53,10
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		2 385 121,61	0,00	0,00	0,00		2 385 121,61
Réalizations		2 385 121,61	0,00	0,00	0,00		2 385 121,61
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	13 046,87	0,00	0,00	0,00		13 046,87
6419	Remboursements rémunérations personnel	835,95	0,00	0,00	0,00		835,95
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	12 210,92	0,00	0,00	0,00		12 210,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 363 073,35	0,00	0,00	0,00		2 363 073,35
701	Ventes de produits finis	1 014,56	0,00	0,00	0,00		1 014,56
706	Prestations de services	218 397,98	0,00	0,00	0,00		218 397,98
70841	Mise à dispo personnel budges annexes	2 143 660,81	0,00	0,00	0,00		2 143 660,81
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	9 000,00	0,00	0,00	0,00		9 000,00
7473	Participat° Départements	9 000,00	0,00	0,00	0,00		9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1,39	0,00	0,00	0,00		1,39
758	Produits divers de gestion courante	1,39	0,00	0,00	0,00		1,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		-2 383 460,62	0,00	0,00	0,00		-2 383 460,62

(2)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
DEPENSES		0,00	0,00	4 768 582,23	0,00
Réalizations		0,00	0,00	4 768 582,23	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	638 430,18	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	10 107,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	569 943,62	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	137,15	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	842,61	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	305,98	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	1 232,10	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	663,48	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	2 590,77	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	29 755,90	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	11 811,37	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	Services	Autres
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	24,20	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	11 016,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	2 930 016,73	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	52 317,33	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	8 878,05	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	26 619,48	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	1 014 717,67	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	51 880,60	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	337 311,19	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	706 581,12	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	366 330,84	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	333 547,42	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	27 589,77	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	195,02	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	4 048,24	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 200 082,22	0,00
6573	Subv. fonct. Organismes publics	0,00	0,00	1 200 080,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	2,22	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	53,10	0,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	53,10	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	12 210,92	2 372 910,69	0,00
Réalisations		0,00	12 210,92	2 372 910,69	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	12 210,92	835,95	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	835,95	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	12 210,92	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	2 363 073,35	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	1 014,56	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	218 397,98	0,00
70841	Mise à dispo personnel budges annexes	0,00	0,00	2 143 660,81	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	9 000,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	9 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1,39	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	1,39	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00

Centre Communal d'Action Sociale - BUDGET PRINCIPAL - CCAS - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 07/06/2024
 Reçu en préfecture le 07/06/2024
 Publié le
 ID: 093-269300315-20240527-CA270524_2-DE



(2)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	Services	Autres
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	12 210,92	-2 395 671,54	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 – Services généraux

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES (2)		0,00	266,98	266,98
Réalizations		0,00	266,98	266,98
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	266,98	266,98
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	266,98	266,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		138 470,66	0,00	138 470,66
Réalizations		138 470,66	0,00	138 470,66
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	124 553,62	0,00	124 553,62
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	13 917,04	0,00	13 917,04
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 629,32	0,00	10 629,32
28184	Mobilier	2 158,48	0,00	2 158,48
28188	Autres immo. corporelles	1 129,24	0,00	1 129,24
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00

Centre Communal d'Action Sociale - BUDGET PRINCIPAL - CCAS - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

Total



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_2-DE

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		138 470,66	-266,98	138 203,68

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
DEPENSES (2)		0,00	11 412,82	0,00	0,00	26 807,81
Réalizations		0,00	11 412,82	0,00	0,00	23 145,17
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 946,32
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 946,32
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 412,82	0,00	0,00	19 198,85
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	4 942,36	0,00	0,00	9 884,72
2184	Mobilier	0,00	6 470,46	0,00	0,00	8 604,11
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	710,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	3 662,64
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	804,12
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	804,12
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Autres services	
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	804,12
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	804,12
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-11 412,82	0,00	0,00	0,00	-26 003,69

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 521							
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							523 Aide sociale légale	Actions d'insertion	Autres
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes					
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 523						
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	Services
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
DEPENSES (2)		15 653,58	0,00	0,00	0,00	15 653,58
Réalizations		14 278,60	0,00	0,00	0,00	14 278,60
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 236,00	0,00	0,00	0,00	7 236,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	7 236,00	0,00	0,00	0,00	7 236,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 042,60	0,00	0,00	0,00	7 042,60
2183	Matériel de bureau et informatique	6 036,89	0,00	0,00	0,00	6 036,89
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 005,71	0,00	0,00	0,00	1 005,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 374,98	0,00	0,00	0,00	1 374,98
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-15 653,58	0,00	0,00	0,00	-15 653,58

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	15 653,58	0,00
Réalizations		0,00	0,00	14 278,60	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	7 236,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	7 236,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 042,60	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	6 036,89	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 005,71	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	Services	Autres
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	1 374,98	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-15 653,58	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 610.00 €			2021-03-24
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	08/10/2004
L	Voitures	8	08/10/2004
L	Camions	8	08/10/2004
L	Matériel informatique	5	08/10/2004
L	Mobilier	15	08/10/2004
L	Petit matériel classique	6	08/10/2004
L	Gros matériel classique	5	08/10/2004
L	Frais d'étude, de recherche et développement et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	24/03/2021
L	Autres immobilisations incorporelles	10	24/03/2021
L	Autres installations, matériel et outillage technique	10	24/03/2021
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	20	24/03/2021
L	Matériel informatique (smarphones, tablettes...)	3	24/03/2021
L	Coffre fort	20	24/03/2021
L	Matériel de bureau (destructeur, chariot...)	10	24/03/2021
L	Equipement de la régie technique (HIFI, vidéo, téléviseur...)	5	24/03/2021



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
22/02/2023	EQPT-2-TELEVISEURS	266,98	0,00	1
28/02/2023	EQPT-1-ORDINATEUR-PORTABLE	1 094,53	0,00	5
07/04/2023	LOGT-PORTAGE REPAS-RESTAURATION PLACE	7 236,00	0,00	2
19/07/2023	EQPT-CLE-TELETRASSMISSION	339,72	0,00	0
05/10/2023	MILLESIME-RESIDENCES	300,00	589,00	2
05/10/2023	MALLEO-SOCIAL	288,84	0,00	1
13/10/2023	AMOIRE-TASSEAU-BOIS-TIMBAUD	0,00	0,00	15
08/11/2023	FONTAINE-EAU-RESTAURATION	1 005,71	0,00	5
10/11/2023	EQPT-MEUBLE-IKEA-PRE	6 470,46	0,00	15
08/12/2023	EQPT-PHOTOCOPIEUR-CAS	4 942,36	0,00	5
08/12/2023	EQPT-PHOTOCOPIEUR-TIMBAUD	4 942,36	0,00	5
08/12/2023	EQPT-PHOTOCOPIEUR-PRE	4 942,36	0,00	5
11/12/2023	EQPT-FACCADE-COULISSANTE-TASSEAU-BOIS	2 843,67	0,00	6
13/12/2023	EQPT-PACK-VIPS	0,00	0,00	2
15/12/2023	EQPT-PACCK-VIPS	0,00	0,00	2
18/12/2023	PACK-CIPS	3 017,76	0,00	2
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		37 690,75	589,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
LES RESTAURANTS DU COEUR	5 600,00	
Secours Catholique	1 800,00	
Veuves et Veufs Seine St Denis	180,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
RESIDENCE CAMILLE BARROY	222 422,00	
Résidence Ambroise CROIZAT	597 182,00	
SERVICE D'AIDE A DOMICILE	380 476,00	
SIPPEREC	336,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	1 207 996,00	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	0,00	20,00	16,80	2,80	19,60
Adjoint administratif territorial	C	7,00	0,00	7,00	6,80	0,00	6,80
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,80	1,80
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		25,00	0,50	25,50	20,50	5,00	25,50
Adjoint technique territorial	C	11,00	0,50	11,50	6,50	5,00	11,50
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		19,00	0,00	19,00	10,90	8,00	18,90
Agent social	C	12,00	0,00	12,00	5,00	7,00	12,00
Agent social principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Educateur territorial de jeunes enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		8,00	5,20	13,20	8,20	5,00	13,20
Aide-soignant de classe normale	B	6,00	2,40	8,40	5,40	3,00	8,40
Aide-soignant de classe supérieure	B	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Infirmier de classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue de classe normale	A	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,04	0,04	0,00	0,04	0,04
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0,00	0,04	0,04	0,00	0,04	0,04
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		74,00	5,74	79,74	58,40	20,84	79,24

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	356 835,24	80 094,49	12 421,77	264 318,98
RECETTES	356 835,24	48 701,12	0,00	308 134,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 207 461,78	8 920 162,46	0,00	1 287 299,32
RECETTES	10 207 461,78	9 943 642,25	0,00	263 819,53

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	356 835,24	80 094,49	12 421,77	264 318,98
RECETTES	356 835,24	48 701,12	0,00	308 134,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 207 461,78	8 920 162,46	0,00	1 287 299,32
RECETTES	10 207 461,78	9 943 642,25	0,00	263 819,53
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	10 564 297,02	9 000 256,95	12 421,77	1 551 618,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 564 297,02	9 992 343,37	0,00	571 953,65

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	356 835,24	80 094,49	12 421,77	264 318,98
RECETTES	356 835,24	48 701,12	0,00	308 134,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	10 207 461,78	8 920 162,46	0,00	1 287 299,32
RECETTES	10 207 461,78	9 943 642,25	0,00	263 819,53
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	10 564 297,02	9 000 256,95	12 421,77	1 551 618,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 564 297,02	9 992 343,37	0,00	571 953,65

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<i>Numéro délibération</i> 2	<u>OBJET :</u> Compte administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat – CCAS
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le compte administratif reprenant l'intégralité des opérations comptables de l'exercice 2023 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir préalablement constaté les identités de valeur avec le compte de gestion de l'exercice 2023.

Le compte administratif 2023 présente les résultats ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	337 038,89 €
Résultats antérieurs reportés	-21 014,76€
Résultat à affecter	316 024,13 €

Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	-22 969,59 €
Résultats antérieurs reportés	124 553,62 €
Résultat à affecter	101 584,03 €
Restes à réaliser (2022)	5 037,62 €

Pour un résultat final cumulé de **+ 412 570,54 euros**.

Il est proposé de :

- Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 du CCAS ;
- Approuver le compte administratif 2023 du CCAS – Budget principal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
CONSTATANT que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de **316 024,13 €** ,
et un excédent d'investissement de **101 584,03 €** et un reste à réaliser de **5 037,62 €**.

DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-présidente, de la présentation faite du compte administratif,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

ARTICLE 3 : APPROUVE le compte administratif 2023 du centre communal d'action sociale - Budget principal,

ARTICLE 4 : DECIDE d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 comme suit :

Au BP 2024

- En recettes d'investissement (001) : **101 584,03 euros**
- En recettes de fonctionnement (002) : **316 024,13 euros**

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du CA

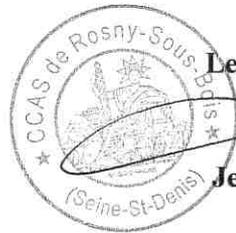
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES
Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET
Jean-Paul FAUCONNET

Numéro délibération 3	OBJET : Compte de gestion de l'exercice 2023 – Résidence autonomie Camille BARROY
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERE, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à constater les identités de valeur du compte de gestion de l'exercice 2023 dressées par le Comptable Public Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Section d'investissement : **42 540,80 euros**
- Section de fonctionnement : **207 649,36 euros**

Il est proposé de constater :

- les identités de valeur avec les indications du compte administratif 2023 de la Résidence autonomie Camille BARROY ;
- que le compte de gestion 2023 de la Résidence autonomie Camille BARROY n'appelle ni observation ni réserve.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,
VU le compte de gestion – budget annexe résidence Camille BARROY de l'exercice 2023 dressé par Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-présidente, de la présentation faite du compte de gestion,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du

ARTICLE 3 : DECLARE que le compte de gestion 2023 de la résidence conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

Numéro délibération 4	OBJET :
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	Compte administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat – Résidence autonomie Camille BARROY
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le compte administratif reprenant l'intégralité des opérations comptables de l'exercice 2023 du budget de la Résidence autonomie Camille BARROY, après avoir préalablement constaté les identités de valeur avec le compte de gestion de l'exercice 2023.

Le compte administratif 2023 présente les résultats ci-dessous :

- Section d'investissement : **42 540,80 euros**
- Section de fonctionnement : **207 649,36 euros**
- Reste à réaliser : **2 411,79 euros**

Pour un résultat final cumulé de **+ 247 748,37 euros**.

Il est proposé de :

- constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 de la RPA Camille BARROY ;
- approuver le compte administratif 2023 de la RPA Camille BARROY.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,
VU le compte de gestion - budget annexe de la résidence Camille BARROY de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,
CONSTATANT que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de **207 649,36 €**, un excédent d'investissement de **42 540,80 €** et un reste à réaliser de **2 411,79 €**.

DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-présidente, de la présentation faite du compte administratif,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

ARTICLE 3 : APPROUVE le compte administratif 2023 de la résidence Camille BARROY – Budget annexe,

ARTICLE 4 : DECIDE d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 comme suit :

Au BP 2024

- Section d'investissement (001) : **42 540,80 euros**

Au BP 2025

- Section de fonctionnement (002) : **207 649,36 euros**

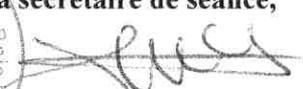
Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du CA

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

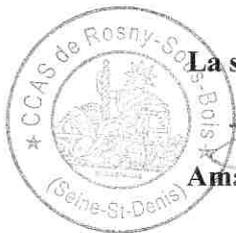
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET



Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20240527-CA270524_4-DE



Résidence Autonomie Camille BARROY

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	930800768	Résidence autonomie Camille BARROY
ADRESSE :	15-31 rue Jean Mermoz 93110 ROSNY SOUS BOIS	
Date de la dernière autorisation :		Département : 93 - Seine-Saint-Denis
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS de Rosny-sous-Bois	
TELEPHONE / FAX / Email :	01 48 54 61 73	amandine.henriques@rosnysousbois.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	
CATEGORIE :	Résidence Autonomie	
Autorité en charge de la tarification :		
C.C.N.T. :	Collectivité territoriale	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1
CAPACITE AUTORISEE :		Classe 6-groupes II et III de produits : <input type="text"/>

SOMMAIRE

		PAGES
● Section d'investissement	dépenses	5
	recettes	7
	tableau des amortissements	9
	annexes methodes utilisées	10
	état d'inventaire	11
● Section d'exploitation	dépenses	18
	recettes	22
● Affectation du résultat		26

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé						
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000.00		30 000.00	4 942.36	-25 057.64	-507.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
2184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	15 000.00		15 000.00	4 942.36	-10 057.64	-203.50
	MOBILIER	15 000.00		15 000.00		-15 000.00	
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS						
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS						
	INSTALLATION MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE						
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 440.00		1 440.00		-1 440.00	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 440.00		1 440.00		-1 440.00	
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 422.82	10 673.60	30 096.42	13 276.50	-16 819.92	-126.69
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 422.82	10 673.60	30 096.42	13 276.50	-16 819.92	-126.69
TOTAL		50 862.82	10 673.60	61 536.42	18 218.86	-43 317.56	-237.76
001	Déficit d'investissement reporté						
003	Excédent prévisionnel d'investissement						

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50 862.82	10 673.60	61 536.42	18 218.86	-43 317.56	-237.76

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
- 10 -	Augmentation des fonds propres						
	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	1 066.00		1 066.00	1 065.97	-0.03	
	APPORTS						
10222	COMPLEMENTS DE DOTATION ETAT F.C.T.V.A.	1 066.00		1 066.00	1 065.97	-0.03	
	Autres						
- 28 -	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	9 000.00		9 000.00	7 863.27	-1 136.73	-14.46
	AMORT. DES IMMOS CORPORELLES						
28184	AUTRES IMMOB CORPORELLES(non budgétaire)						
28188	MOBILIER	800.00		800.00	666.00	-134.00	-20.12
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 200.00		8 200.00	7 197.27	-1 002.73	-13.93
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 440.00		1 440.00	1 800.00	360.00	20.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 440.00		1 440.00	1 800.00	360.00	20.00
TOTAL		11 506.00		11 506.00	10 729.24	-776.76	-7.24
001	Excédent d'investissement reporté	50 030.42		50 030.42	50 030.42		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	61 536.42		61 536.42	60 759.66	-776.76	-1.28

4.3.1 Tableau des amortissements

Amortissements cumulés au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre n
---	-------------------------	---	---

(1)

(2)

(3)

(4) = (1) + (2) - (3)

Amortissements des immobilisations incorporelles

2801	Frais d'établissement				
2803	Frais de recherche et de développement				
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires				
2806	Droit au bail				
2808	Autres immobilisations incorporelles				

Amortissements des immobilisations corporelles

2811	Terrains				
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
2813	Constructions sur sol propre				
2814	Constructions sur sol d'autrui				
2815	Installations, matériel et outillage techniques				
	dont : Matériel de transport				
	Matériel de bureau				
	Matériel informatique				
2818	Autres immobilisations corporelles	115 463,88	7 863,27		123 327,15

TOTAL GENERAL		115 463,88	7 863,27		123 327,15
----------------------	--	------------	----------	--	------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-610.00 €)	24/03/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Logiciels	2	08/10/2004
Linéaire	Voitures	8	08/10/2004
Linéaire	Camions	8	08/10/2004
Linéaire	Matériel informatique	5	08/10/2004
Linéaire	Mobilier	15	08/10/2004
Linéaire	Petit matériel classique	6	08/10/2004
Linéaire	Gros matériel classique	5	08/10/2004
Linéaire	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion non	5	24/03/2021
Linéaire	Autres immobilisations incorporelles	10	24/03/2021
Linéaire	Autres installations, matériel et outillage technique	10	24/03/2021
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements divers	20	24/03/2021
Linéaire	Matériel informatique (smartphones, tablettes...)	3	24/03/2021
Linéaire	Coffre-fort	20	24/03/2021
Linéaire	Matériel de bureau (destructeur, chariot...)	10	24/03/2021
Linéaire	Equipement de la régie technique (Hifi, vidéo, téléviseur...)	5	24/03/2021

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_4-DE

Critères de sélection :

Tous les services
Tous les types d'immobilisation
Toutes les natures
Tous les numéros d'immobilisation
Toutes les classes d'immobilisation
Toutes les familles d'immobilisation
Toutes les localisations
Pas de critère sur les dates d'acquisition

Cessions partielles déduites de la valeur d'acquisition.
Valeur des cessions selon le prix de cession +/- valeur.

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA BARROY M22 Nature : 2154 MATERIEL ET OUTILLAGE

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
24	Travaux réhabilitation cabine	Autres matériels et outillages	7 579.55	31-03-2015	0	0.00	0.00	7 579.55	7 579.55
Total			7 579.55			0.00	0.00	7 579.55	7 579.55

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_4-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA BARROY M22 Nature : 216 COLLECTIONS OEUVRES D'ART

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
9000023382	Tableau	Oeuvres et objets d'art	1 143.37	01-01-1900	0	0.00	0.00	1 143.37	1 143.37
Total			1 143.37			0.00	0.00	1 143.37	1 143.37

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_4-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA BARROY M22 Nature : 2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORM

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
2002000002 23BARROY00004	Ordinateur EQPT-PHOTOGRAPHIEUR	Matériel de bureau et info. 2183_Matériel informatique	1 074.58 4 942.36	19-04-2002 11-12-2023	5 5	0.00 0.00	1 074.58 0.00	0.00 0.00	0.00 4 942.36
Total			6 016.94			0.00	1 074.58	0.00	4 942.36

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_4-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA BARROY M22 Nature : 2184 MOBILIER

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
19BARROY00001	FAUTEUIL DE BUREAU	2184_Mobilier	759.53	17-05-2019	15	50.00	150.00	609.53	559.53
19BARROY00002	ARMOIRE MÉTALLIQUE	2184_Mobilier	396.70	17-05-2019	15	26.00	78.00	318.70	292.70
2012000002	Grande armoire tibétaine idéog	Mobilier	1 665.00	03-12-2012	15	111.00	1 110.00	555.00	444.00
21BARROY00001	MOBILIER POUR LE LOGEMENT GARDIEN	Mobilier	709.84	29-01-2021	15	47.00	47.00	662.84	615.84
22BARROY00001	BY21005601P - ACHAT TABLES, CHAISES, COMPTOI	Mobilier	5 800.00	09-06-2022	15	386.00	0.00	5 800.00	5 414.00
22BARROY00002	EQPT-CAISSONS ARMOIRES	Mobilier	698.26	01-09-2022	15	46.00	0.00	698.26	652.26
Total			10 029.33			666.00	1 385.00	8 644.33	7 978.33

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_4-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA BARROY M22 Nature : 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPO

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
19BARROY00003	ASPIRATEUR POUSSIÈRE	Gros matériel	466.80	12-07-2019	15	31.00	93.00	373.80	342.80
19BARROY00005	ENSEMBLE SERRURES ET CYLINDRES	Petit matériel	3 378.57	13-09-2019	6	563.00	1 689.00	1 689.57	1 126.57
2000000002	Perforateur	Petit matériel	302.15	18-07-2000	6	0.00	302.15	0.00	0.00
20030000001	Disque dur	Gros matériel	600.00	16-05-2003	5	0.00	600.00	0.00	0.00
20070000001	Chaîne HIFI THOMSON	Petit matériel	249.00	15-06-2007	6	0.00	249.00	0.00	0.00
2008000001	Perceuse sans fil BSZ 18V META	Autres	224.00	18-11-2008	1	0.00	224.00	0.00	0.00
2008000002	Monobrosse professionnelle	Petit matériel	1 670.21	16-12-2008	6	0.00	1 670.21	0.00	0.00
2010000001	Centrale rowenta REF DG9860	Petit matériel	449.00	24-09-2010	6	0.00	449.00	0.00	0.00
201000001	Séchoir 9 kg	Petit matériel	3 063.26	06-05-2010	6	0.00	3 063.26	0.00	0.00
2011000001	Aspirateur	Petit matériel	514.28	20-06-2011	6	0.00	514.28	0.00	0.00
2011000002	Repasseuse rouleau 830 mm	Petit matériel	2 131.27	11-10-2011	6	0.00	2 131.27	0.00	0.00
2012000001	Chariot et porte corbeille dev	Petit matériel	1 223.46	31-10-2012	6	0.00	1 223.46	0.00	0.00
2013000001	Matériel désinfection vide ord	Petit matériel	3 123.00	14-10-2013	6	0.00	3 123.00	0.00	0.00
20140000001	Remplacement appel malade	Gros matériel	51 808.19	29-07-2014	5	0.00	51 808.19	0.00	0.00
2016000001	Chariot de magasin et	Petit matériel	978.43	15-09-2016	6	0.00	978.43	0.00	0.00
2016000002	Luminaires par des hublots LED	Petit matériel	6 447.45	30-09-2016	6	0.00	6 447.45	0.00	0.00
2016000003	Téléviseur LED "32"	Petit matériel	308.00	28-10-2016	6	0.00	308.00	0.00	0.00
2016000004	Signalitique	Petit matériel	3 803.02	07-12-2016	6	0.00	3 803.02	0.00	0.00
2017000001	Téléviseur pour la salle d'act	Petit matériel	1 428.00	12-12-2017	6	238.00	1 190.00	238.00	0.00
2017000002	Remplacement des éclairages	Petit matériel	29 204.42	19-12-2017	6	4 867.42	24 337.00	4 867.42	0.00
2018000001	Blocs de sécurités	Gros matériel	3 277.74	19-06-2018	5	0.00	655.48	2 622.26	1 748.00
20BARROY00001	SERRURES POUR LES PORTES EXTÉRIEURES	Gros matériel	4 414.62	13-07-2020	5	882.00	1 764.00	2 650.62	1 768.62
20BARROY00002	EQUIPEMENT D'ENSEMBLE DE BÉCQUILLE SUR PLAQU	Autres	27 691.73	10-11-2020	0	0.00	0.00	27 691.73	27 691.73
21BARROY00003	BY21004901 - ACHAT AUTO LAVEUSE RESIDENCE BA	Gros matériel	4 783.56	06-12-2021	5	0.00	0.00	4 783.56	4 783.56
23BARROY00001	EQPT-LAVE-LAVEUSE-ESSOREUSE	Gros matériel	8 697.06	19-04-2023	5	0.00	0.00	0.00	8 697.06
23BARROY00002	EQPT-NOUVEAU-EXTRACTEUR-VMC	Petit matériel	0.00	25-05-2023	10	0.00	0.00	0.00	0.00
23BARROY00003	EQPT-CENTRALE-APPEL-MALADE	Gros matériel	4 579.44	16-11-2023	5	0.00	0.00	0.00	4 579.44
32	Remplacement des éclairages de	Petit matériel	3 695.12	04-09-2018	6	615.85	2 463.40	1 231.72	615.87
Total			168 511.78			7 197.27	109 086.60	46 148.68	51 353.65

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024
Reçu en préfecture le 07/06/2024
Publié le 
ID : 093-269300315-20240527-CA270524_4-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA BARROY M22 Nature : 2315 INSTALLATION MAT. ET OUTILLA

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
19BARROY00004	TRAVAUX DE COUVERTURE	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TEC -	16 533.33	04-09-2019	0	0.00	0.00	16 533.33	16 533.33
Total			16 533.33			0.00	0.00	16 533.33	16 533.33
TOTAL GENERAL			209 814.30			7 863.27	111 546.18	80 049.26	89 530.59

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
603	ACHATS		1 500.00	-1 500.00					
606	VARIATION DES STOCKS								
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	70 585.42	118 299.00	1 849.00	120 148.00	93 732.91	-26 415.09	78.01	
625	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		500.00	-349.00	151.00		-151.00		
626	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	284.75	100.47		100.47		-100.47		
6288	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS		19 000.00		19 000.00	17 394.20	-1 605.80	91.55	
6288	AUTRES								
TOTAL	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	70 870.17	139 399.47		139 399.47	111 127.11	-28 272.36	79.72	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel								
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	360 704.38	348 916.00		348 916.00	340 441.69	-8 474.31	97.57	
TOTAL	II. Dépenses afférentes au personnel	360 704.38	348 916.00		348 916.00	340 441.69	-8 474.31	97.57	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure								
6135	LOCATIONS MOBILIERES								
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	235 620.49	105 000.00		105 000.00	96 511.25	-8 488.75	91.92	
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	10 385.53	40 600.00	-771.00	39 829.00	26 486.85	-13 342.15	66.50	
6155	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERES	732.54	500.00	58.00	558.00	557.34	-0.66	99.88	
6156	MAINTENANCE	2 473.67	22 175.00	25.00	22 200.00	4 725.97	-17 474.03	21.29	
616	PRIMES D'ASSURANCES	15 499.00	16 500.00	688.00	17 188.00	17 188.00		100.00	
617	ETUDES ET RECHERCHES	517.20							
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERS. ASSIMILES	459.30	500.00		500.00	476.97	-23.03	95.39	
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	9 020.75							
	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		100.00	-1.00	99.00		-99.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			1.00	1.00		-1.00		
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS								
6811	DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	9 354.05	9 000.00		9 000.00	7 863.27	-1 136.73	87.37	
TOTAL	III. Dépenses afférentes à la structure	284 062.53	194 375.00		194 375.00	153 809.65	-40 565.35	79.13	
TOTAL		715 637.08	682 690.47		682 690.47	605 378.45	-77 312.02	88.68	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
002	Déficit d'exploitation reporté		16 831.53		16 831.53	16 831.53		100.00	
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	715 637.08	699 522.00		699 522.00	622 209.98	-77 312.02	88.95	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	I. Produits de la tarification								
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	420 719.74	434 000.00		434 000.00	561 582.25	127 582.25	129.40	
TOTAL	I. Produits de la tarification	420 719.74	434 000.00		434 000.00	561 582.25	127 582.25	129.40	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation								
7088	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	9 342.41	12 000.00		12 000.00	13 858.87	1 858.87	115.49	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	328 124.50	253 422.00		253 422.00	254 208.34	786.34	100.31	
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE	132.23				209.88	209.88		
TOTAL	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	337 599.14	265 422.00		265 422.00	268 277.09	2 855.09	101.08	
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl								
773	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
778	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		50.00		50.00		-50.00		
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 618.51	50.00		50.00		-50.00		
TOTAL	III. Produits financiers produits non encaissabl	17 618.51	100.00		100.00		-100.00		
TOTAL		775 937.39	699 522.00		699 522.00	829 859.34	130 337.34	118.63	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
002	Excédent d'exploitation reporté	19 740.56							
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	795 677.95	699 522.00		699 522.00	829 859.34	130 337.34	118.63	

AFFECTATION DU RESULTAT

Pour les établissements autres que EHPAD

6.2. Affectation du résultat

n° Compte	Compte	Demandé	Retenu par l'autorité de tarification
-----------	--------	---------	---------------------------------------

Résultat à affecter	Excédent	224 480,89	
	Déficit		

Affectation

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10685	Réserve de trésorerie		
	10686	Réserve de compensation		
Report à nouveau	11510 ou 110	Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation		
	11511 ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	224 480,89	
	11519 ou 119	Report à nouveau déficitaire		
Dépenses refusées en application de l'article 51 du décret n°2003-1010 (1)	119 (établissement privé) ou 114 (établissement public)	Report à nouveau déficitaire (2)		

(1) dépenses abusives, dépenses relevant des articles 25 et 51 du décret n°2003-1010, le cas échéant, le provisionnement des congés à payer en application de l'instruction comptable n°87-67 du 16 mars 1987

(2) Les dépenses refusées et non contestées dans le cadre d'un contentieux de la tarification et les dépenses non admises par le juge de la tarification doivent être reprises en gestion non contrôlée (établissements privés) et ne sont pas incorporées dans les budgets (établissements publics)

Numéro délibération 5	OBJET : Compte de gestion de l'exercice 2023 – Résidence autonomie Ambroise CROIZAT
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à constater les identités de valeur du compte de gestion de l'exercice 2023 dressées par le Comptable Public Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Section d'investissement : **32 051,64 euros**
- Section de fonctionnement : **190 769,22 euros**

Il est proposé de constater :

- les identités de valeur avec les indications du compte administratif 2023 de la résidence autonomie Ambroise CROIZAT ;
- que le compte de gestion 2023 de la résidence autonomie Ambroise CROIZAT n'appelle ni observation ni réserve.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,
VU le compte de gestion – budget annexe résidence Ambroise CROIZAT de l'exercice 2023 dressé par le Comptable Public Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-présidente, de la présentation faite du compte de gestion,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du

ARTICLE 3 : DECLARE que le compte de gestion 2023 de la résidence Ambroise CROIZAT, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET



Numéro délibération 6	OBJET : Compte Administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat – Résidence autonomie Ambroise CROIZAT
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le compte administratif reprenant l'intégralité des opérations comptables de l'exercice 2023 du budget de la Résidence autonomie Ambroise CROIZAT, après avoir préalablement constaté les identités de valeur avec le compte gestion de l'exercice 2023.

Le compte administratif 2023 présente les résultats ci-dessous :

- Section d'investissement : **32 051,64 euros**
- Section de fonctionnement : **190 769,22 euros**
- Reste à réaliser : **4 942,36 euros**

Pour un résultat final cumulé de **+ 217 878,50 euros**

Il est proposé de :

- constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 de la résidence autonomie Ambroise CROIZAT ;
- approuver le compte administratif 2023 de la résidence autonomie Ambroise CROIZAT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,
VU le compte de gestion - budget annexe de la résidence Ambroise CROIZAT de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

CONSTATANT que le compte administratif 2023 présente un excédent et un excédent d'investissement de **32 051,64 €** et un reste à réaliser de

DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-présidente, de la présentation faite du compte administratif,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

ARTICLE 3 : APPROUVE le compte administratif 2023 de la résidence Ambroise CROIZAT – Budget annexe,

ARTICLE 4 : DECIDE d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 comme suit :

Au BP 2024

- Section d'investissement (001) : **32 051,64 euros**

Au BP 2025

- Section de fonctionnement (002) : **190 769,22 euros**

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du CA

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20240527-CA270524_6-DE



Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	930720493	Résidence autonomie Ambroise CROIZAT
ADRESSE :	128 rue Jean Mermoz 93110 ROSNY SOUS BOIS	
Date de la dernière autorisation :		Département : 93 - Seine-Saint-Denis ▼
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS de Rosny-sous-Bois	
TELEPHONE / FAX / Email :	01 48 54 61 73	amandine.henriques@rosnysousbois.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	
CATEGORIE :	Résidence Autonomie	
Autorité en charge de la tarification :		
C.C.N.T. :	Collectivité territoriale	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1
CAPACITE AUTORISEE :		Classe 6-groupes II et III de produits : <input type="text"/>

SOMMAIRE

		PAGES
● Section d'investissement	dépenses	5
	recettes	7
	tableau des amortissements	9
	annexes methodes utilisées	10
	état d'inventaire	11
● Section d'exploitation	dépenses	17
	recettes	21
● Affectation du résultat		25

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé						
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000.00	18 591.72	23 591.72	4 068.76	-19 522.96	-479.83
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000.00	18 591.72	23 591.72	4 068.76	-19 522.96	-479.83
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 180.00		1 180.00	520.00	-660.00	-126.92
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 180.00		1 180.00	520.00	-660.00	-126.92
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 459.97		9 459.97		-9 459.97	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
2184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000.00		5 000.00		-5 000.00	
	MOBILIER	4 459.97		4 459.97		-4 459.97	
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS						
2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS						
	INSTALLATION MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE						
TOTAL		15 639.97	18 591.72	34 231.69	4 588.76	-29 642.93	-645.99
001	Déficit d'investissement reporté						
003	Excédent prévisionnel d'investissement						

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 639.97	18 591.72	34 231.69	4 588.76	-29 642.93	-645.99

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	Augmentation des fonds propres						
- 10 -	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	1 319.00		1 319.00	1 319.25	0.25	0.02
	APPORTS						
10222	COMPLEMENTS DE DOTATION ETAT F.C.T.V.A.	1 319.00		1 319.00	1 319.25	0.25	0.02
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 180.00		1 180.00	3 900.00	2 720.00	69.74
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 180.00		1 180.00	3 900.00	2 720.00	69.74
- 28 -	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	9 000.00		9 000.00	8 688.46	-311.54	-3.59
	AMORT. DES IMMOS CORPORELLES						
	AUTRES IMMOB CORPORELLES(non budgétaire)						
28184	MOBILIER	500.00		500.00	437.95	-62.05	-14.17
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 500.00		8 500.00	8 250.51	-249.49	-3.02
TOTAL		11 499.00		11 499.00	13 907.71	2 408.71	17.32
001	Excédent d'investissement reporté	22 732.69		22 732.69	22 732.69		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 231.69		34 231.69	36 640.40	2 408.71	6.57

4.3.1 Tableau des amortissements

Amortissements cumulés au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre n
--	----------------------------	--	---

(1)

(2)

(3)

(4) = (1) + (2) - (3)

Amortissements des immobilisations incorporelles

2801	Frais d'établissement			
2803	Frais de recherche et de développement			
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	169,80		169,80
2806	Droit au bail			
2808	Autres immobilisations incorporelles			

Amortissements des immobilisations corporelles

2811	Terrains			
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			
2813	Constructions sur sol propre			
2814	Constructions sur sol d'autrui			
2815	Installations, matériel et outillage techniques	40 815,58		40 815,58
	dont : Matériel de transport			
	Matériel de bureau			
	Matériel informatique			
2818	Autres immobilisations corporelles	44 464,68	8 688,46	53 153,14

TOTAL GENERAL		85 450,06	8 688,46	94 138,52
----------------------	--	-----------	----------	-----------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-610.00 €)	24/03/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Logiciels	2	08/10/2004
Linéaire	Voitures	8	08/10/2004
Linéaire	Camions	8	08/10/2004
Linéaire	Matériel informatique	5	08/10/2004
Linéaire	Mobilier	15	08/10/2004
Linéaire	Petit matériel classique	6	08/10/2004
Linéaire	Gros matériel classique	5	08/10/2004
Linéaire	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion non	5	24/03/2021
Linéaire	Autres immobilisations incorporelles	10	24/03/2021
Linéaire	Autres installations, matériel et outillage technique	10	24/03/2021
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements divers	20	24/03/2021
Linéaire	Matériel informatique (smartphones, tablettes...)	3	24/03/2021
Linéaire	Coffre-fort	20	24/03/2021
Linéaire	Matériel de bureau (destructeur, chariot...)	10	24/03/2021
Linéaire	Equipement de la régie technique (Hifi, vidéo, téléviseur...)	5	24/03/2021

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_6-DE

Critères de sélection :

Tous les services
Tous les types d'immobilisation
Toutes les natures
Tous les numéros d'immobilisation
Toutes les classes d'immobilisation
Toutes les familles d'immobilisation
Toutes les localisations
Pas de critère sur les dates d'acquisition

Cessions partielles déduites de la valeur d'acquisition.
Valeur des cessions selon le prix de cession +/- valeur.

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA CROIZAT M22 Nature : 205 CONCESSIONS ET DROITS SIMILA

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
2017000001	licence Axio Agility	Concessions, brevets, licences	169.80	12-01-2017	1	0.00	169.80	0.00	0.00
Total			169.80			0.00	169.80	0.00	0.00

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_6-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA CROIZAT M22 Nature : 2154 MATERIEL ET OUTILLAGE

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
18	Transformation de locaux en st	Autres matériels et outillages	7 734.44	30-04-2013	0	0.00	0.00	7 734.44	7 734.44
19	Travaux de plomberie dans la c	Sans classe	18 114.30	30-04-2013	0	0.00	0.00	18 114.30	18 114.30
20	Travaux de plomberie ds la fut	Sans classe	2 467.42	22-05-2013	0	0.00	0.00	2 467.42	2 467.42
20CROIZAT00004	Fourniture et pose de cloison	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TEC -	8 272.68	31-01-2013	0	0.00	0.00	8 272.68	8 272.68
21	Réhabilitation studio gardien	Sans classe	9 917.77	17-06-2013	0	0.00	0.00	9 917.77	9 917.77
22	Extension de l'office	Sans classe	9 705.91	01-07-2013	0	0.00	0.00	9 705.91	9 705.91
23	Travaux de réhabilitation-exte	Sans classe	54 257.09	01-07-2013	0	0.00	0.00	54 257.09	54 257.09
24	Séparation hydraulique de la s	Sans classe	26 796.07	23-09-2013	0	0.00	0.00	26 796.07	26 796.07
25	Séparation hydraulique de la s	Sans classe	4 054.44	23-09-2013	0	0.00	0.00	4 054.44	4 054.44
27	Modification de l'armoire	Sans classe	867.35	18-11-2014	0	0.00	0.00	867.35	867.35
28	Réhabilitation éclairage cave	Sans classe	8 480.73	18-11-2014	0	0.00	0.00	8 480.73	8 480.73
Total			150 668.20			0.00	0.00	150 668.20	150 668.20

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_6-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA CROIZAT M22 Nature : 2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFOR

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
2004000001	Ordinateur	Matériel de bureau et info.	2 454.19	24-06-2004	5	0.00	2 454.19	0.00	0.00
Total			2 454.19			0.00	2 454.19	0.00	0.00

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_6-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA CROIZAT M22 Nature : 2184 MOBILIER

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
1999000001	Fauteuils	Mobilier	3 048.97	12-04-1999	15	0.00	3 048.97	0.00	0.00
2011000002	Meuble + commode	Mobilier	4 459.90	31-12-2011	15	297.33	3 270.63	1 189.27	891.94
2011000003	Ensemble mobilier pour chambre	Mobilier	2 109.25	31-12-2011	15	140.62	1 546.82	562.43	421.81
21CROIZAT00002	FACTURE FAUTEUIL (2) 05/07/2021	2184_Mobilier	608.30	23-07-2021	1	0.00	608.30	0.00	0.00
Total			10 226.42			437.95	8 474.72	1 751.70	1 313.75

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024
 Reçu en préfecture le 07/06/2024
 Publié le 
 ID : 093-269300315-20240527-CA270524_6-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - RPA CROIZAT M22 Nature : 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORP

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
19CROIZAT00001	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	Gros matériel	843.77	30-04-2019	5	168.00	504.00	339.77	171.77
19CROIZAT00002	INSTALLATION HUBLOTS ET SPOTS	Gros matériel	1 235.56	05-07-2019	5	247.00	741.00	494.56	247.56
19CROIZAT00003	AUTOLAVEUSE	Gros matériel	6 041.72	21-10-2019	5	1 208.00	3 624.00	2 417.72	1 209.72
19CROIZAT00004	RADIATEUR POUR LA SALLE DE BAIN STUDIO 19	Petit matériel	1 065.24	08-11-2019	5	213.00	639.00	426.24	213.24
19CROIZAT00005	CT19000901 - INSTALLATION EXTRACTEUR VMC	Gros matériel	3 740.51	12-12-2019	5	748.00	2 244.00	1 496.51	748.51
2009000001	CHARIOT DE MENAGE	Petit matériel	822.45	31-12-2009	6	0.00	822.45	0.00	0.00
2011000001	Lave linge + sèche linge	Petit matériel	1 499.00	20-12-2011	6	0.00	1 499.00	0.00	0.00
2014000001	Repasseuse semi-pro usage inte	Petit matériel	2 284.80	07-10-2014	6	0.00	2 284.80	0.00	0.00
2016000001	Electroménger (lave linge x 2	Petit matériel	1 647.00	04-07-2016	6	0.00	1 647.00	0.00	0.00
2016000002	Changement de radiateur	Petit matériel	2 190.77	16-09-2016	6	0.00	2 190.77	0.00	0.00
2018000001	Centre de repassage LAURASTAR	Petit matériel	959.00	18-12-2018	6	159.83	639.32	319.68	159.85
2019000001	Kitchenette confort inox	Equipements médicaux	1 435.20	19-03-2019	15	95.68	287.04	1 148.16	1 052.48
20CROIZAT00001	FOURNITURE ET POSE D'UN RADIATEUR	Petit matériel	1 425.03	18-05-2020	6	237.00	474.00	951.03	714.03
20CROIZAT00002	INSTALLATION PORTE SORTIE DE SECOURS DU RDC	Gros matériel	11 257.96	17-06-2020	5	2 251.00	4 502.00	6 755.96	4 504.96
20CROIZAT00003	BADGE APPEL MALADE	Petit matériel	2 132.40	01-09-2020	6	355.00	710.00	1 422.40	1 067.40
21CROIZAT00001	BIP APPEL MALADE	Autres	3 754.80	03-06-2021	1	0.00	3 754.80	0.00	0.00
21CROIZAT00003	NOUVELLES SERRURES	Petit matériel	7 724.20	07-12-2021	10	772.00	772.00	6 952.20	6 180.20
21CROIZAT00004	CHARIOT DE MÉNAGE	Petit matériel	590.10	16-12-2021	1	0.00	590.10	0.00	0.00
22CROIZAT00001	EXTRACTEUR MECANIQUE	Gros matériel	3 251.55	03-06-2022	5	650.00	0.00	3 251.55	2 601.55
22CROIZAT00002	CT22004401 - REMISE EN ÉTAT DE 2 PORTES COUP	Petit matériel	1 705.00	24-06-2022	10	170.00	0.00	1 705.00	1 535.00
22CROIZAT00003	CT21005601P - STUDIO 13 INSTALLATION D'UN BL	Gros matériel	2 636.72	28-06-2022	5	527.00	0.00	2 636.72	2 109.72
22CROIZAT00004	CT22007701 - TELEVISEUR - MODELE- TV LED LG	Petit matériel	449.00	05-08-2022	1	449.00	0.00	449.00	0.00
23CROIZAT00001	EQPT-MATERIEL-ENREGISTREUR-VIDEOS	Petit matériel	0.00	14-04-2023	10	0.00	0.00	0.00	0.00
23CROIZAT00002	EQPT-MATERIEL-ENREGISTREUR-VIDEO	Petit matériel	0.00	11-07-2023	10	0.00	0.00	0.00	0.00
23CROIZAT00003	EQPT-MATERIEL-ENREGISTREUR-VIDEO	Petit matériel	1 930.82	26-07-2023	10	0.00	0.00	0.00	1 930.82
23CROIZAT00004	CHARIOT-CROIZAT	Petit matériel	2 137.94	10-10-2023	10	0.00	0.00	0.00	2 137.94
Total			62 760.54			8 250.51	27 925.28	30 766.50	26 584.75
TOTAL GENERAL			226 279.15			8 688.46	39 023.99	183 186.40	178 566.70

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
603	ACHATS								
606	VARIATION DES STOCKS		1 000.00	-1 000.00					
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	115 440.28	162 950.00	18 312.00	181 262.00	111 754.13	-69 507.87	61.65	
625	AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
626	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	438.04	1 000.00	388.00	1 388.00	188.00	-1 200.00	13.54	
6288	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS		100.80		100.80		-100.80		
6288	AUTRES		29 000.00	-7 500.00	21 500.00	17 176.75	-4 323.25	79.89	
TOTAL	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	115 878.32	194 050.80	10 200.00	204 250.80	129 118.88	-75 131.92	63.22	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel								
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	332 083.55	411 489.00	62 000.00	473 489.00	473 285.51	-203.49	99.96	
TOTAL	II. Dépenses afférentes au personnel	332 083.55	411 489.00	62 000.00	473 489.00	473 285.51	-203.49	99.96	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure								
6135	LOCATIONS MOBILIERES								
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	99 699.62	175 350.00	1 000.00	176 350.00	170 900.13	-5 449.87	96.91	
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	38 008.64	53 000.00	38 831.00	91 831.00	87 833.68	-3 997.32	95.65	
6155	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERS	4 326.85	4 000.00	-1 592.00	2 408.00	1 624.89	-783.11	67.48	
6156	MAINTENANCE	27 225.77	16 275.00	2 858.00	19 133.00	17 680.06	-1 452.94	92.41	
616	PRIMES D'ASSURANCES	8 875.06	9 000.00	549.00	9 549.00	9 548.22	-0.78	99.99	
617	ETUDES ET RECHERCHES								
618	DIVERS			192.00	192.00	192.00		100.00	
635	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR R	58 077.00		5 624.00	5 624.00	5 623.91	-0.09	100.00	
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERS. ASSIMILES	830.69	950.00	-80.00	870.00	869.96	-0.04	100.00	
654	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	17 799.15		6 860.00	6 860.00	6 859.34	-0.66	99.99	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		100.00	558.00	658.00	657.89	-0.11	99.98	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	302.50	100.00		100.00		-100.00		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	12 485.28	9 000.00		9 000.00	8 688.46	-311.54	96.54	
TOTAL	III. Dépenses afférentes à la structure	267 630.56	267 775.00	54 800.00	322 575.00	310 478.54	-12 096.46	96.25	
TOTAL		715 592.43	873 314.80	127 000.00	1 000 314.80	912 882.93	-87 431.87	91.26	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
002	Déficit d'exploitation reporté		46 568.20		46 568.20	46 568.20		100.00	
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	715 592.43	919 883.00	127 000.00	1 046 883.00	959 451.13	-87 431.87	91.65	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	I. Produits de la tarification								
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	377 445.69	396 000.00		396 000.00	464 044.92	68 044.92	117.18	
TOTAL	I. Produits de la tarification	377 445.69	396 000.00		396 000.00	464 044.92	68 044.92	117.18	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation								
7088 74 6459	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE	14 767.60 316 574.25 229.53	17 500.00 506 182.00	127 000.00	17 500.00 633 182.00	52 097.70 633 589.35 92.68	34 597.70 407.35 92.68	297.70 100.06	
TOTAL	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	331 571.38	523 682.00	127 000.00	650 682.00	685 779.73	35 097.73	105.39	
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl								
773 777 778	PRODUITS EXCEPTIONNELS MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR QUOTE-PART DES SUB. D'INV. VIREES AU RESULT.D'EXE AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	574.67	101.00 100.00		101.00 100.00	395.70	-101.00 295.70		
TOTAL	III. Produits financiers produits non encaissabl	574.67	201.00		201.00	395.70	194.70	196.87	
TOTAL		709 591.74	919 883.00	127 000.00	1 046 883.00	1 150 220.35	103 337.35	109.87	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
002	Excédent d'exploitation reporté	16 529.52							
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	726 121.26	919 883.00	127 000.00	1 046 883.00	1 150 220.35	103 337.35	109.87	

AFFECTATION DU RESULTAT

Pour les établissements autres que EHPAD

6.2. Affectation du résultat

n° Compte	Compte	Demandé	Retenu par l'autorité de tarification
-----------	--------	---------	---------------------------------------

Résultat à affecter	Excédent	237 337,42	
	Déficit		

Affectation

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10685	Réserve de trésorerie		
	10686	Réserve de compensation		
Report à nouveau	11510 ou 110	Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation		
	11511 ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	237 337,42	
	11519 ou 119	Report à nouveau déficitaire		
Dépenses refusées en application de l'article 51 du décret n°2003-1010 (1)	119 (établissement privé) ou 114 (établissement public)	Report à nouveau déficitaire (2)		

(1) dépenses abusives, dépenses relevant des articles 25 et 51 du décret n°2003-1010, le cas échéant, le provisionnement des congès à payer en application de l'instruction comptable n°87-67 du 16 mars 1987

(2) Les dépenses refusées et non contestées dans le cadre d'un contentieux de la tarification et les dépenses non admises par le juge de la tarification doivent être reprises en gestion non contrôlée (établissements privés) et ne sont pas incorporées dans les budgets (établissements publics)

Numéro délibération 7	OBJET : Compte de Gestion de l'exercice 2023 – Service d'aide et d'accompagnement à domicile
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à constater les identités de valeur du compte de gestion de l'exercice 2023 dressées par le Comptable Public Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Section d'investissement : **8 586,81 euros**
- Section de fonctionnement : **78 995,28 euros**

Il est proposé de constater :

- les identités de valeur avec les indications du compte administratif 2023 du Service d'Aide et d'accompagnement à Domicile ;
- que le compte de gestion 2023 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile n'appelle ni observation ni réserve.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,
VU le compte de gestion – budget annexe service d'aide et d'accompagnement à domicile de l'exercice 2023 dressé par le Comptable Public Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-présidente, de la présentation faite du compte de gestion,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du

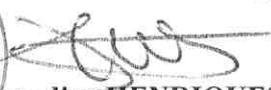
ARTICLE 3 : DECLARE que le compte de gestion 2023 du service d'aide et d'accompagnement à domicile, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

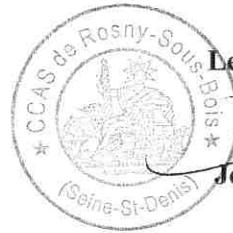
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET



Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20240527-CA270524_8-DE



Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

COMPTE ADMINISTRATIF 2023



**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	930817222	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
ADRESSE :	1 rue Antonin Froidure 93110 ROSNY SOUS BOIS	
Date de la dernière autorisation :		Département : 93 - Seine-Saint-Denis
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS de Rosny-sous-Bois	
TELEPHONE / FAX / Email :	01 56 63 06 60	amandine.henriques@rosnysousbois.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Monsieur Jean-Paul FAUCONNET	
CATEGORIE :	---	
Autorité en charge de la tarification :		
C.C.N.T. :	---	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		
CAPACITE AUTORISEE :		
TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1		
Classe 6-groupes II et III de produits :		

SOMMAIRE

		PAGES
● Section d'investissement	dépenses	5
	recettes	6
	tableau des amortissements	8
	annexes methodes utilisées	9
	état d'inventaire	10
● Section d'exploitation	dépenses	18
	recettes	22
● Affectation du résultat		26

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
- 20 - 205	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENC	12 000.00 12 000.00	6 584.40 6 584.40	18 584.40 18 584.40	6 984.40 6 984.40	-11 600.00 -11 600.00	-166.08 -166.08
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 287.71		7 287.71	4 942.36	-2 345.35	-47.45
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 943.00	4 943.00	4 942.36	-0.64	-0.01
2184	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE						
2188	MOBILIER						
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 287.71	-4 943.00	2 344.71		-2 344.71	
TOTAL		19 287.71	6 584.40	25 872.11	11 926.76	-13 945.35	-116.92
001 003	Déficit d'investissement reporté Excédent prévisionnel d'investissement						
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		19 287.71	6 584.40	25 872.11	11 926.76	-13 945.35	-116.92

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	Augmentation des fonds propres						
- 10 -	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	647.00		647.00		-647.00	
	APPORTS						
10222	COMPLEMENTS DE DOTATION ETAT F.C.T.V.A.	647.00		647.00		-647.00	
	Autres						
- 28 -	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	29.00		29.00	28.46	-0.54	-1.90
	AMORT. DES IMMOS CORPORELLES						
28184	AUTRES IMMOB CORPORELLES(non budgétaire) MOBILIER	29.00		29.00	28.46	-0.54	-1.90
- 28 -	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	6 011.00		6 011.00	1 300.00	-4 711.00	-362.38
2805	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(n CONCESSIONS & DROITS SIMILAIRES, BREVET LICENCE	2 011.00		2 011.00	1 300.00	-711.00	-54.69
	AMORT. DES IMMOS CORPORELLES						
28188	AUTRES IMMOB CORPORELLES(non budgétaire) AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000.00		4 000.00		-4 000.00	
TOTAL		6 687.00		6 687.00	1 328.46	-5 358.54	-403.36
001	Excédent d'investissement reporté	19 185.11		19 185.11	19 185.11		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 872.11		25 872.11	20 513.57	-5 358.54	-26.12

4.3.1 Tableau des amortissements

Amortissements cumulés au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre n
---	-------------------------	---	---

(1)

(2)

(3)

(4) = (1) + (2) - (3)

Amortissements des immobilisations incorporelles

2801	Frais d'établissement			
2803	Frais de recherche et de développement			
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2 850,00	1 300,00	4 150,00
2806	Droit au bail			
2808	Autres immobilisations incorporelles			

Amortissements des immobilisations corporelles

2811	Terrains			
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			
2813	Constructions sur sol propre			
2814	Constructions sur sol d'autrui			
2815	Installations, matériel et outillage techniques			
	dont : Matériel de transport			
	Matériel de bureau			
	Matériel informatique			
2818	Autres immobilisations corporelles	9 351,95	28,46	9 380,41

TOTAL GENERAL		12 201,95	1 328,46	13 530,41
----------------------	--	-----------	----------	-----------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-610.00 €)	24/03/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Logiciels	2	08/10/2004
Linéaire	Voitures	8	08/10/2004
Linéaire	Camions	8	08/10/2004
Linéaire	Matériel informatique	5	08/10/2004
Linéaire	Mobilier	15	08/10/2004
Linéaire	Petit matériel classique	6	08/10/2004
Linéaire	Gros matériel classique	5	08/10/2004
Linéaire	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion non	5	24/03/2021
Linéaire	Autres immobilisations incorporelles	10	24/03/2021
Linéaire	Autres installations, matériel et outillage technique	10	24/03/2021
Linéaire	Installation générales, agencements et aménagements divers	20	24/03/2021
Linéaire	Matériel informatique (smartphones, tablettes...)	3	24/03/2021
Linéaire	Coffre-fort	20	24/03/2021
Linéaire	Matériel de bureau (destructeur, chariot...)	10	24/03/2021
Linéaire	Equipement de la régie technique (Hifi, vidéo, téléviseur...)	5	24/03/2021

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_8-DE

Critères de sélection :

Tous les services
Tous les types d'immobilisation
Toutes les natures
Tous les numéros d'immobilisation
Toutes les classes d'immobilisation
Toutes les familles d'immobilisation
Toutes les localisations
Pas de critère sur les dates d'acquisition

Cessions partielles déduites de la valeur d'acquisition.
Valeur des cessions selon le prix de cession +/- valeur.

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - SAAD Nature : 1312 COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLIC

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
21MAD00001	LOGICIEL MILLÉSIME	205 Logiciels	-11 153.00	10-08-2021	2	0.00	0.00	0.00	-18 741.65
Total			-11 153.00			0.00	0.00	0.00	-18 741.65

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_8-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - SAAD Nature : 1313 Departements

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
21MAD00001	LOGICIEL MILLÉSIME	205 Logiciels	0.00	02-08-2021	2	0.00	0.00	0.00	-7 588.65
Total			0.00			0.00	0.00	0.00	-7 588.65

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_8-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - SAAD Nature : 205 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVE

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
2014000001	Logiciel APOCESU	Concessions, brevets, licences	2 850.00	10-04-2014	2	0.00	2 850.00	0.00	0.00
21MAD00001	LOGICIEL MILLÉSIME	205 Logiciels	18 223.45	16-03-2021	2	0.00	0.00	18 223.45	10 634.80
22MAD00001	LOGT-MILLESIME-MAD	Concessions, brevets, licences	1 300.00	09-12-2022	1	1 300.00	0.00	900.00	0.00
23MAD00001	LOGT-MILLESIME-MAD	Concessions, brevets, licences	6 584.40	12-07-2023	2	0.00	0.00	0.00	6 584.40
Total			28 957.85			1 300.00	2 850.00	19 123.45	17 219.20

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_8-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - SAAD Nature : 2182 MATERIEL DE TRANSPORT

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
2008000001	VEHICULE C1 MINGA 5PORTES	Matériel de transport	9 370.77	13-01-2008	8	0.00	9 370.77	0.00	0.00
Total			9 370.77			0.00	9 370.77	0.00	0.00

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_8-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - SAAD Nature : 2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
2012000001	Imprimante laser couleur HP co	Matériel de bureau et info.	352.94	30-08-2012	5	0.00	352.94	0.00	0.00
23MAD00002	EQPT-PHOTOGRAPHIEUR	2183_Matériel informatique	4 942.36	24-11-2023	5	0.00	0.00	0.00	4 942.36
Total			5 295.30			0.00	352.94	0.00	4 942.36

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_8-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - SAAD Nature : 2184 MOBILIER

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
2009000001	Table+ 5 chaises	Mobilier	426.97	06-01-2010	15	28.46	341.52	85.45	56.99
2016000001	Chaises réunion	Mobilier	103.16	22-03-2016	1	0.00	103.16	0.00	0.00
Total			530.13			28.46	444.68	85.45	56.99

ETAT D'INVENTAIRE (HELIOS)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_8-DE

Exercice : 2023 Budget: BUDGET ANNEXE - SAAD Nature : 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2023	V.N.C. au 31/12/2023
2150000001	Fourniture d'une armoire à clé	Petit matériel	357.88	09-12-2015	6	0.00	357.88	0.00	0.00
Total			357.88			0.00	357.88	0.00	0.00
TOTAL GENERAL			33 358.93			1 328.46	13 376.27	19 208.90	-4 111.75

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
603	ACHATS								
606	VARIATION DES STOCKS								
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	3 621.79	9 050.00	-351.00	8 699.00	5 642.43	-3 056.57	64.86	
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	8 500.08	12 500.00	-749.00	11 751.00		-11 751.00		
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	399.20	3 499.78		3 499.78	513.79	-2 985.99	14.68	
6288	AUTRES		1 000.00	1 100.00	2 100.00	2 040.00	-60.00	97.14	
TOTAL	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	12 521.07	26 049.78		26 049.78	8 196.22	-17 853.56	31.46	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel								
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	639 048.10	791 357.00		791 357.00	782 965.64	-8 391.36	98.94	
TOTAL	II. Dépenses afférentes au personnel	639 048.10	791 357.00		791 357.00	782 965.64	-8 391.36	98.94	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure								
6135	LOCATIONS MOBILIERES								
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		6 800.00		6 800.00		-6 800.00		
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS								
6155	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERS								
6156	MAINTENANCE		7 450.00	-246.00	7 204.00	5 190.54	-2 013.46	72.05	
616	PRIMES D'ASSURANCES								
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 805.00		246.00	246.00	245.55	-0.45	99.82	
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	935.41	100.00		100.00		-100.00		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	327.34	100.00		100.00	45.00	-55.00	45.00	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	199.00	500.00		500.00	201.60	-298.40	40.32	
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS								
6811	DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	28.46	4 000.00		4 000.00	1 328.46	-2 671.54	33.21	
TOTAL	III. Dépenses afférentes à la structure	5 295.21	18 950.00		18 950.00	7 011.15	-11 938.85	37.00	
TOTAL		656 864.38	836 356.78		836 356.78	798 173.01	-38 183.77	95.43	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
002	Déficit d'exploitation reporté								
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	656 864.38	836 356.78		836 356.78	798 173.01	-38 183.77	95.43	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	I. Produits de la tarification								
733	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD)	2 198.38	5 000.00	150 000.00	155 000.00	301 143.17	146 143.17	194.29	
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	272 584.10	270 000.00	-150 000.00	120 000.00	95 131.18	-24 868.82	79.28	
738	PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS	5 154.30	3 000.00		3 000.00	2 076.36	-923.64	69.21	
TOTAL	I. Produits de la tarification	279 936.78	278 000.00		278 000.00	398 350.71	120 350.71	143.29	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation								
70	PRODUITS	7 620.00	6 000.00		6 000.00	11 885.00	5 885.00	198.08	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	335 086.97	501 476.00		501 476.00	415 453.94	-86 022.06	82.85	
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE	13 458.68	2 000.00		2 000.00	2 370.32	370.32	118.52	
TOTAL	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	356 165.65	509 476.00		509 476.00	429 709.26	-79 766.74	84.34	
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl								
773	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
778	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		50.00		50.00		-50.00		
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	739.58	50.00		50.00	327.54	277.54	655.08	
TOTAL	III. Produits financiers produits non encaissabl	739.58	100.00		100.00	327.54	227.54	327.54	
TOTAL		636 842.01	787 576.00		787 576.00	828 387.51	40 811.51	105.18	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
002	Excédent d'exploitation reporté	69 787.61	48 780.78		48 780.78	48 780.78		100.00	
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	706 629.62	836 356.78		836 356.78	877 168.29	40 811.51	104.88	

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_8-DE

AFFECTATION DU RESULTAT

Pour les établissements autres que EHPAD

6.2. Affectation du résultat

n° Compte	Compte	Demandé	Retenu par l'autorité de tarification
-----------	--------	---------	---------------------------------------

Résultat à affecter	Excédent	30 214,50	
	Déficit		

Affectation

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10685	Réserve de trésorerie		
	10686	Réserve de compensation		
Report à nouveau	11510 ou 110	Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation		
	11511 ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	30 214,50	
	11519 ou 119	Report à nouveau déficitaire		
Dépenses refusées en application de l'article 51 du décret n°2003-1010 (1)	119 (établissement privé) ou 114 (établissement public)	Report à nouveau déficitaire (2)		

(1) dépenses abusives, dépenses relevant des articles 25 et 51 du décret n°2003-1010, le cas échéant, le provisionnement des congès à payer en application de l'instruction comptable n°87-67 du 16 mars 1987

(2) Les dépenses refusées et non contestées dans le cadre d'un contentieux de la tarification et les dépenses non admises par le juge de la tarification doivent être reprises en gestion non contrôlée (établissements privés) et ne sont pas incorporées dans les budgets (établissements publics)

Numéro délibération	OBJET : Compte Administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat – Service d'aide et d'accompagnement à domicile
8	
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le compte administratif reprenant l'intégralité des opérations comptables de l'exercice 2023 du budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, après avoir préalablement constaté les identités de valeur avec le compte de gestion de l'exercice 2023.

Le compte administratif 2023 présente les résultats ci-dessous :

- Section d'investissement : **8 586,81 euros**
- Section de fonctionnement : **78 995,28 euros**

Pour un résultat final cumulé de **+ 87 582,09 euros**.

Il est proposé de :

- constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ;
- approuver le compte administratif 2023 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,
VU le compte de gestion - budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,
CONSTATANT que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de **78 995,28 €** et un excédent d'investissement de **8 586,81 €**.

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

N°8

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 093-269300315-20240527-CA270524-8-DE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-présidente, en compte administratif,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

ARTICLE 3 : APPROUVE le compte administratif 2023 du service d'aide et d'accompagnement à domicile – Budget annexe,

ARTICLE 4 : DECIDE d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 comme suit :

Au BP 2024

- Section d'investissement (001) : **8 586,81 euros**

Au BP 2025

- Section de fonctionnement (002) : **78 995,28 euros**

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du CA

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS

Jean-Paul FAUCONNET



Numéro délibération 9	OBJET : Compte de Gestion de l'exercice 2023 – Service de soins infirmiers à domicile
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à constater les identités de valeur du compte de gestion de l'exercice 2023 dressées par le Comptable Public Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Section d'investissement : **76 538,59 euros (001)**
- Section de fonctionnement : **399 386,30 euros (002)**

Il est proposé de constater :

- les identités de valeur avec les indications du compte administratif 2023 du SSIAD ;
- que le compte de gestion 2023 du SSIAD n'appelle ni observation ni réserve.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M22,
VU le compte de gestion – budget annexe service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2023 dressé par le Comptable Public Madame OSIFRE Audrey pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-présidente, de la présentation faite du compte de gestion,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte administratif 2023,

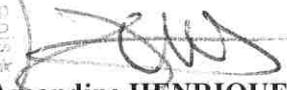
ARTICLE 3 : DECLARE que le compte de gestion 2023 du service de
certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

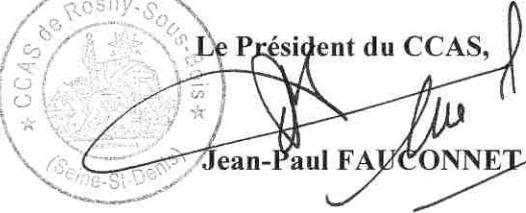
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

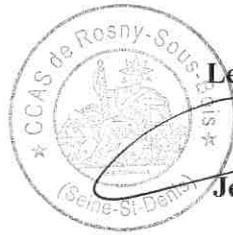
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET



<i>Numéro délibération</i>	<u>OBJET :</u> Compte Administratif de l'exercice 2023 et affectation du résultat – Service de soins infirmiers à domicile
10	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

Présents : Mme Lucienne DARGERE, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Conseil d'Administration est invité à approuver le compte administratif reprenant l'intégralité des opérations comptables de l'exercice 2023 du budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile, après avoir préalablement constaté les identités de valeur avec le compte de gestion de l'exercice 2023.

Le compte administratif 2023 présente les résultats ci-dessous :

- Section d'investissement : **76 538,59 euros**
- Section de fonctionnement : **399 386,30 euros**

Pour un résultat final cumulé de **+ 475 924,89 euros**.

Le Conseil d'Administration est invité à en délibérer.

Il est proposé de :

- constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 du SSIAD ;
- approuver le compte administratif 2023 du SSIAD.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la vice-présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le compte de gestion - budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

CONSTATANT que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de **399 386,30 €**, et un excédent d'investissement de **76 538,59 €**.

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

N°10

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 093-269300315-20240527-CA270524_010-DE

ARTICLE 1 : DONNE acte à Madame Christine PROVOST, vice-pré-
compte administratif,

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

ARTICLE 3 : APPROUVE le compte administratif 2023 du service de soins infirmiers à domicile – Budget
annexe,

ARTICLE 4 : DECIDE d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 comme suit :

Au BP 2024

- Section d'investissement (001) : **76 538,59 euros**

Au BP 2025

- Section de fonctionnement (002) : **399 386,30 euros**

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président ne prend pas part au vote du CA

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

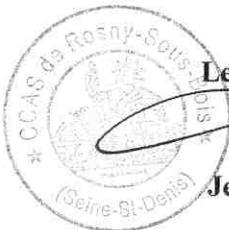
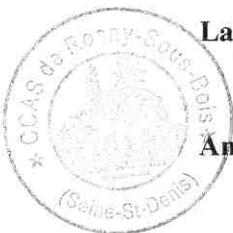
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul EAUCONNET



Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20240527-CA270524_010-DE



Service de Soins Infirmiers A Domicile

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL (CA-2023)

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service :

930815915

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Adresse :

1 BIS BOULEVARD GABRIEL PERI
93110 ROSNY SOUS BOIS

Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Jean-Paul FAUCONNET, Président du C

Date de la dernière habilitation :

Département : 93 - Seine-Saint-Denis ▼

Organisme gestionnaire :

CCAS DE ROSNY SOUS BOIS

Téléphone / FAX / Email :

01 48 94 87 02

ssiad@rosnysousbois.fr

Catégorie d'établissement ou de service :

354 - Service de soins infirmiers à domicile (SSIAI) ▼

Elements du Budget exécutoire

Autorité en charge de la tarification :

ARS

Nb d'ETP prévus au BE

17,54

Convention collective majoritaire de travail :

FPT (titre III) ▼

Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)

Capacité autorisée :

65

Exédent incorporé N-2

204 978,21

Capacité installée :

65

Amplitude d'ouverture de l'ESMS sur l'année (en jours)

Prévue : BE 365

Réalisée : CA 365

SOMMAIRE

		PAGES
• Activité de l'établissement		1
• Accueil du service		2
• Tableau des répartitions de l'exécution budgétaire		3
• Section d'investissement	opérations d'investissement	4
	emplois	5
	ressources	6
	tableau des emplois	7
	tableau des ressources	13
	tableau des amortissements	19
	tableau des provisions	20
	tableau des emprunts en en cours	22
	information sur l'état de la dette	23
• Section d'exploitation	dépenses	34
	recettes	38
• Etat du personnel		41
• Détermination du résultat		59
• Annexe		60

1. Activité de l'Etablissement ou du Service (hors services mandataires à la protection des majeurs et services délégués aux prestations familiales)

Nature (mode d'accueil)	Nombre théorique au BP N (*)	Nombre prévisionnel	Nombre réalisé N	Taux d'occupation réalisé	Ecart prévu / réalisé	
					Nombre	%
Activité réalisée	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)/(1)	(5) = (3)-(2)	(6) = (5)/(2)
Externat	23 725	21 353	12 161	51,26%	-9 192	-43,05%
Semi Internat					0	
Internat					0	
Nbr séances					0	
Autre (à préciser)					0	
Autre (à préciser)					0	
TOTAL en journées	23 725	21 353	12 161	51,26%	-9 192	-43,05%

(*) : Capacité financée x amplitude d'ouverture par mode d'accueil



2 . Accueil des plus de 20 ans au titre de l'art. L242-4 du CASF

Nombre de journées prévues et réalisées	TOTAL N prévisionnel	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (*)	TOTAL N réalisé	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (*)
	(de 1 à 5)	(1)	Nbre total	dont titulaires CMU-C	(3)	(4)	(5)	(de 6 à 10)	(6)	Nbre total	dont titulaires CMU-C	(8)	(9)	(10)
Externat	0							0						
Semi Internat	0							0						
Internat	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(*) : Dont doubles orientations et orientations ne précisant pas les catégories d'ESSMS pour adultes handicapés

Nombre de personnes concernées au cours de l'année N (réel)

Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au titre de l'année N

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT						
Total (1)		84 207,95			84 207,95	
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Total (2)	1 014 766,00	756 321,89	-258 444,11	1 014 766,00	1 155 708,19	140 942,19
BUDGETS ANNEXES						
Total (3)			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
Reprise de résultats (4)			0,00			0,00
Total général (2) + (3) + (4)	1 014 766,00	756 321,89	-258 444,11	1 014 766,00	1 155 708,19	140 942,19

4.2.1 Section d'investissement : Emplois

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_010-DE

		Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports							
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1161 ESSMS publics / 115921 ESSMS privés	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Reprises							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Remboursement des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison investissement							
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)							
19	Fonds dédiés ou reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé							
20	Immobilisations incorporelles	2 328,00	0,00	2 328,00	2 328,00	0,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	85 365,40	0,00	85 365,40	5 341,36	-80 024,04	-93,74%
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
003	Excédent d'investissement	0,00	0,00	0,00	76 538,59	76 538,59	
TOTAL GENERAL		87 693,40	0,00	87 693,40	84 207,95	-3 485,45	-3,97%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2 Section d'investissement : Ressources

	Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réal	Ecart		
					Montant	%	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5) = (4)-(3)	(6) = (5)/(3)	
Augmentation des fonds propres							
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	-2 500,00	-100,00%
1161 ESSMS publics / 115921 ESSMS privés	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dotations aux provisions							
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Augmentation des dettes financières							
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compte de liaison							
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)							
19	Fonds dédiés ou reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)							
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations mises en concession (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres							
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	9 000,00	0,00	9 000,00	8 014,55	-985,45	-10,95%
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	76 193,40	0,00	76 193,40	76 193,40	0,00	0,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	87 693,40	0,00	87 693,40	84 207,95	-3 485,45	-3,97%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

(2) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

151	Provisions pour risques			0,00			0,00	0,00	
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00			0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges			0,00			0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Budgets annexes annexes et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics et c/106855, c/106856 et c/106857 pour les ESSMS privés)

4.2.1.2. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_010-DE

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières								
161	Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
162	Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
163	Autres emprunts obligataires (ESSMS privés)/ Emprunts obligataires (ESSMS publics)		0,00			0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		0,00			0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00			0,00	0,00	
166	Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés)/ Refinancement de la dette (ESSMS publics)		0,00			0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00			0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations		0,00			0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)								
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)		0,00			0,00	0,00	
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)		0,00			0,00	0,00	
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation		0,00			0,00	0,00	
17	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison (en emplois) (1)								
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
18	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)								
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations		0,00			0,00	0,00	
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS		0,00			0,00	0,00	
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation		0,00			0,00	0,00	
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		0,00			0,00	0,00	
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		0,00			0,00	0,00	
19	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé								
201	Frais d'établissement		0,00			0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion		0,00			0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT		0,00			0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2 328,00	0,00	2 328,00	2 328,00	0,00	2 328,00	0,00%
208	Autres immobilisations incorporelles		0,00			0,00	0,00	
20	TOTAL	2 328,00	0,00	2 328,00	2 328,00	0,00	2 328,00	0,00%

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.1.3. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé (suite)								
211 Terrains			0,00			0,00	0,00	
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
213 Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
214 Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
215 Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
216 Collections, œuvres d'art			0,00			0,00	0,00	
2181 Installations générales, agencements, aménagements divers			0,00			0,00	0,00	
2182 Matériel de transport	43 973,00	0,00	43 973,00	0,00	0,00	0,00	-43 973,00	-100,00%
2183 Matériel de bureau et matériel informatique		5 000,00	5 000,00	4 942,36	0,00	4 942,36	-57,64	-1,15%
2184 Mobilier	20 000,00	-5 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	-100,00%
2185 Cheptel			0,00			0,00	0,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	21 392,40	0,00	21 392,40	399,00	0,00	399,00	-20 993,40	-98,13%
21 TOTAL	85 365,40	0,00	85 365,40	5 341,36	0,00	5 341,36	-80 024,04	-93,74%
221 Terrains (1)			0,00			0,00	0,00	
222 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure (1)			0,00			0,00	0,00	
223 Constructions sur sol propre (1)			0,00			0,00	0,00	
224 Constructions sur sol d'autrui (1)			0,00			0,00	0,00	
225 Installations techniques, matériel et outillage technique (1)			0,00			0,00	0,00	
226 Collections, œuvres d'art (1)			0,00			0,00	0,00	
22 TOTAL (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2312 Terrains, agencements et aménagements de terrains			0,00			0,00	0,00	
2313 Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2314 Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2315 Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
2318 Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
232 Immobilisations incorporelles en cours			0,00			0,00	0,00	
235 Immobilisations en cours - Part investissement PPP (partenariat public privé)			0,00			0,00	0,00	
237 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
23 TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.1.4. Section d'investissement : tableau des emplois (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Remboursements des dettes financières								
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00			0,00	0,00	
26	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271	Titres immobilisés (droit de propriété)		0,00			0,00	0,00	
272	Titres immobilisés (droit de créance)		0,00			0,00	0,00	
273	Comptes de placement (long terme)		0,00			0,00	0,00	
274	Prêts		0,00			0,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés		0,00			0,00	0,00	
2761	Créances diverses		0,00			0,00	0,00	
2768	Intérêts courus		0,00			0,00	0,00	
27	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Amortissements des immobilisations (reprises)								
280	Amortissements des immobilisations incorporelles		0,00			0,00	0,00	
2811	Amortissements des terrains de gisement		0,00			0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure		0,00			0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre		0,00			0,00	0,00	
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui		0,00			0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage technique		0,00			0,00	0,00	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles		0,00			0,00	0,00	
282	Amortissements des immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00	0,00	
28	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

4.2.1.5. Section d'investissement : tableau des emplois (suite et fin)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Mandats émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Mandats en annulation (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
Dépréciation des immobilisations (reprises)	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
290 Dépréciation des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
291 Dépréciation des immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
292 Dépréciation des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
293 Dépréciation des immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	
296 Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
297 Dépréciation des autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	
29 TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39 Dépréciation des stocks et en-cours			0,00			0,00	0,00	
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			0,00			0,00	0,00	
49 Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
59 Dépréciation des comptes financiers (reprises)			0,00			0,00	0,00	
001 Résultat d'investissement reporté (déficit)			0,00			0,00	0,00	
004 Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
003 Excédent d'investissement	0,00	0,00	0,00			76 538,59	76 538,59	
TOTAL GENERAL	87 693,40	0,00	87 693,40	7 669,36	0,00	84 207,95	-3 485,45	-3,97%

4.2.2.1. Section d'investissement : tableau des ressources

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des fonds propres								
101	Capital (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
102	Fonds propres sans droit de reprise (ESSMS privés) / Apports (ESSMS publics)	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	-2 500,00	-100,00%
103	Fonds propres avec droit de reprise (ESSMS privés / Plan de relance FCTVA (ESSMS publics) ⁽¹⁾)		0,00			0,00	0,00	
104	Primes liées au capital social (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
105	Ecart de réévaluation (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
106	Réserves ⁽²⁾		0,00			0,00	0,00	
107	Ecart d'équivalence (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
108	Dotations consommables (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
109	Actionnaires : capital souscrit - non appelé (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
10	TOTAL	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	-2 500,00	-100,00%
1161	Amortissements comptables excédentaires différés		0,00			0,00	0,00	
1161	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
131	Subventions d'investissement transférables		0,00			0,00	0,00	
138	Autres subventions d'investissement (établissements privés)		0,00			0,00	0,00	
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		0,00			0,00	0,00	
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions								
1411	Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - Dotation par recours à l'emprunt		0,00			0,00	0,00	
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		0,00			0,00	0,00	
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)		0,00			0,00	0,00	
145	Amortissements dérogatoires		0,00			0,00	0,00	
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)		0,00			0,00	0,00	
148	Autres provisions réglementées		0,00			0,00	0,00	
1483	<i>dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)</i>		0,00			0,00	0,00	
14861	<i>dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (êts privés)</i>		0,00			0,00	0,00	
14862	<i>dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (êts privés)</i>		0,00			0,00	0,00	
14	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

151	Provisions pour risques			0,00			0,00	0,00	
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)						0,00	0,00	
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00			0,00	0,00	
158	Autres provisions pour charges			0,00			0,00	0,00	
15	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Budgets annexes annexes et médico-sociaux des collectivités et de leurs établissements publics éligibles au FCTVA uniquement

(2) Hors réserve de trésorerie et réserves de compensation (respectivement c/10685, c/10686 et c/10687 pour les ESSMS publics et c/106855, c/106856 et c/106857 pour les ESSMS privés)

4.2.2.2. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_010-DE

		Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
								Montant	%
		(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Augmentation des dettes financières									
161	Emprunts obligataires convertibles (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
162	Obligations représentatives de passifs nets remis en fiducie (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
163	Autres emprunts obligataires (ESSMS privés)/ Emprunts obligataires (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit			0,00			0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus			0,00			0,00	0,00	
166	Participation des salariés aux résultats (ESSMS privés)/ Refinancement de la dette (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières			0,00			0,00	0,00	
168	Autres emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00	0,00	
169	Primes de remboursement des obligations			0,00			0,00	0,00	
16	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)									
171	Dettes rattachées à des participations (groupe)			0,00			0,00	0,00	
174	Dettes rattachées à des participations (hors groupe)			0,00			0,00	0,00	
178	Dettes rattachées à des sociétés en participation			0,00			0,00	0,00	
17	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes de liaison (en ressources) (1)									
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ESSMS privés)			0,00			0,00	0,00	
18	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)									
191	Fonds reportés liés aux legs ou donations			0,00			0,00	0,00	
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			0,00			0,00	0,00	
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation			0,00			0,00	0,00	
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			0,00			0,00	0,00	
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			0,00			0,00	0,00	
19	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations (sorties)									
201	Frais d'établissement			0,00			0,00	0,00	
203	Frais d'étude, de recherche, de développement et frais d'insertion			0,00			0,00	0,00	
204	Contribution aux investissements communs des GHT			0,00			0,00	0,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			0,00			0,00	0,00	
208	Autres immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
20	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

45

4.2.2.3. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite								
211 Terrains			0,00			0,00	0,00	
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
213 Constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
214 Constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
215 Installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
216 Collections, œuvres d'art			0,00			0,00	0,00	
2181 Installations générales, agencements, aménagements divers			0,00			0,00	0,00	
2182 Matériel de transport			0,00			0,00	0,00	
2183 Matériel de bureau et matériel informatique			0,00			0,00	0,00	
2184 Mobilier			0,00			0,00	0,00	
2185 Cheptel			0,00			0,00	0,00	
2188 Autres immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
21 TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
221 Terrains (1)			0,00			0,00	0,00	
222 Agencements et aménagements de terrains, plantations à demeure (1)			0,00			0,00	0,00	
223 Constructions sur sol propre (1)			0,00			0,00	0,00	
224 Constructions sur sol d'autrui (1)			0,00			0,00	0,00	
225 Installations techniques, matériel et outillage technique (1)			0,00			0,00	0,00	
226 Collections, œuvres d'art (1)			0,00			0,00	0,00	
22 TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2.4. Section d'investissement : tableau des ressources (suite)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart	
							Montant	%
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)
Immobilisations (sorties) - suite								
2312			0,00			0,00	0,00	
2313			0,00			0,00	0,00	
2314			0,00			0,00	0,00	
2315			0,00			0,00	0,00	
2318			0,00			0,00	0,00	
232			0,00			0,00	0,00	
235			0,00			0,00	0,00	
237			0,00			0,00	0,00	
238			0,00			0,00	0,00	
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26			0,00			0,00	0,00	
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
271			0,00			0,00	0,00	
272			0,00			0,00	0,00	
273			0,00			0,00	0,00	
274			0,00			0,00	0,00	
275			0,00			0,00	0,00	
2761			0,00			0,00	0,00	
2768			0,00			0,00	0,00	
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics)

4.2.2.5. Section d'investissement : tableau des ressources (suite et fin)

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Titres émis (ESSMS publics) / Mouvements du compte (ESSMS privés)	Titres en réduction (ESSMS publics)	Net	Ecart		
							Montant	%	
	(1)	(2)	(3) = (1)+(2)	(4)	(5)	(6) = (4)-(5)	(7) = (6)-(3)	(8) = (7)/(3)	
Amortissements des immobilisations (dotations)									
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	779,00	0,00	779,00	778,80	0,00	778,80	-0,20	-0,03%
2811	Amortissements des terrains de gisement			0,00			0,00	0,00	
2812	Amortissements des agencements et des aménagements des terrains, plantations à demeure			0,00			0,00	0,00	
2813	Amortissements des constructions sur sol propre			0,00			0,00	0,00	
2814	Amortissements des constructions sur sol d'autrui			0,00			0,00	0,00	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage technique			0,00			0,00	0,00	
2818	Amortissements des autres immobilisations corporelles	8 221,00	0,00	8 221,00	7 235,75		7 235,75	-985,25	-11,98%
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation (ESSMS publics)			0,00			0,00	0,00	
28	TOTAL	9 000,00	0,00	9 000,00	8 014,55	0,00	8 014,55	-985,45	-10,95%
Dépréciation des immobilisations (dotations)									
290	Dépréciation des immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	
291	Dépréciation des immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	
292	Dépréciation des immobilisations reçues en affectation			0,00			0,00	0,00	
293	Dépréciation des immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	
296	Dépréciation des participations et créances rattachées à des participations			0,00			0,00	0,00	
297	Dépréciation des autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	
29	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
39	Dépréciation de stocks et en-cours			0,00			0,00	0,00	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			0,00			0,00	0,00	
49	Dépréciations des comptes de tiers (dotations)			0,00			0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			0,00			0,00	0,00	
001	Résultats d'investissement reporté (excédent)	76 193,40		76 193,40	76 193,40		76 193,40	0,00	0,00%
004	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00			0,00	0,00	
007	Déficit d'investissement (1)	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	
	TOTAL GENERAL	87 693,40	0,00	87 693,40	84 207,95	0,00	84 207,95	-3 485,45	-3,97%

(1) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

4.3.1 Tableau des amortissements

		Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre N
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801	Frais d'établissement				0,00
2803	Frais d'études, de recherche et de développement, et frais d'insertion				0,00
2804	Contribution aux investissements communs des GHT				0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	912,85	778,80		1 691,65
2808	Autres immobilisations incorporelles				0,00
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811	Amortissement des terrains de gisement				0,00
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				0,00
2813	Constructions sur sol propre				0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui				0,00
2815	Installations, matériel et outillage technique				0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	119 714,07	7 235,75		126 949,82
	<i>dont : Matériel de transport</i>	98 158,20	6 205,30		104 363,50
	<i>Matériel de bureau</i>	21 555,87	1 030,45		22 586,32
	<i>Matériel informatique</i>				0,00
282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation				0,00
TOTAL GENERAL		120 626,92	8 014,55	0,00	128 641,47

4.3.2 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

		Montant au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre N
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation					
106856 privés 10686 publics	Réserve de compensation des déficits d'exploitation				0,00
106857 privés 10687 publics	Réserve de compensation des charges d'amortissement				0,00
Provisions réglementées					
141	Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		0,00	0,00	0,00
142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	13 750,00	0,00	0,00	13 750,00
143	Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				0,00
144	Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)				0,00
145	Amortissements dérogatoires		0,00	0,00	0,00
146	Provision spéciale de réévaluation (ESSMS privés)				0,00
147	Plus-values réinvesties (ESSMS privés)				0,00
148	Autres provisions réglementées				0,00
1483	<i>dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)</i>				0,00
14861	<i>dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)</i>		0,00	0,00	0,00
14862	<i>dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)</i>		0,00	0,00	0,00
Provisions					
151	Provisions pour risques		0,00		0,00
152	Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)/Provisions pour risques et charges sur emprunts (ESSMS publics)				0,00
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)				0,00
154	Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				0,00
155	Provisions pour impôts (ESSMS privés)				0,00
156	Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires) (ESSMS privés)				0,00
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				0,00
158	Autres provisions pour charges				0,00
Dépréciations					
29	Dépréciation des immobilisations		0,00		0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours				0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers				0,00
59	Dépréciation des comptes financiers				0,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_010-DE

Fonds dédiés ou reportés (établissements privés uniquement)

191	Fonds reportés liés aux legs ou donations				0,00	
192	Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS				0,00	
194	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation		0,00	0,00	0,00	
195	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		0,00	0,00	0,00	
196	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				0,00	
TOTAL GENERAL			13 750,00	0,00	0,00	13 750,00

4.3.3.2.1. Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ESSMS publics

N° Compte	Dette en fin d'exercice N-1 (1)	Exercice N		Dette en fin d'exercice N (4)
		Nouveaux emprunts (2)	Remboursements en capital (3)	
C/163 Emprunts obligataires				0,00
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit				0,00
C/ 1641 Emprunts en euros				0,00
C/ 1643 Emprunts en devises				0,00
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie				0,00
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0,00
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé				0,00
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0,00
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*)				0,00
C/1681 Autres emprunts				0,00
C/1687 Autres dettes				0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

(1): Balance de sortie N-1
(2): Masses débitrices de N

* ICNE : intérêts courus non échus

(3): Masses créditrices de N
(4): Balance de sortie N

Récapitulatif par prêteur

Prêteur	Encours au 31/12/N

Profil d'extinction de la dette financière existant au 31 décembre N

Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû
N		
N+1		
N+2		
N+3		
N+4		
N+5		
N...		

** Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs



4.3.3.2.2. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (1/2) - ESSMS publics

CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT

Numéro de contrat	Établis- sement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consoli- dation du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Devise	Modalités de rembour- sement du capital
			1	2	3	4	5			6
C/163 Emprunts obligataires										
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit										
C/ 1641 Emprunts en euros										
C/ 1643 Emprunts en devises										
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie										
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières										
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé										
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières										
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées										
C/1681 Autres emprunts										
C/1687 Autres dettes										
TOTAL										

1 : Date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : Montant emprunté à l'origine

3 : F: fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

4 : Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)

5 : Taux servant de base pour le calcul des intérêts de l'emprunt ; taux à exprimer en pourcentage

6 : I : in fine ; P : progressif ; AC : annuités constantes ; D : dégressif ; V : variable

7 : A :annuelle ; T : trimestriel ; M : mensuel

8 : Si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

9 : Catégorie d'emprunt prévue dans la charte « Gissler »

10 : Date de la première échéance payée sur la phase structurée

11 : Date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

12 : Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

**4.3.3.2.2. Informations compl
publics**

Périodicité de remboursement du capital	Remboursement anticipé (oui / non)	Montant des pénalités de remboursement anticipé	Couverture (oui / non)	NIVEAU DE RISQUE			
				Niveau de risque	Si risque > 2A		
					Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul de la phase structurée
7			8	9	10	11	12
C/163 Emprunts obligataires							
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit							
C/ 1641 Emprunts en euros							
C/ 1643 Emprunts en devises							
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie							
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières							
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé							
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières							
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées							
C/1681 Autres emprunts							
C/1687 Autres dettes							
TOTAL			0,00				

4.3.3.2.3. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (2/2) - ESSMS publics

	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N										
	Annuité de l'exercice		Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé		Couverture	Capital restant dû	
	Echéance de l'exercice – capital	Echéance de l'exercice – intérêts					Montant remboursé en N	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N		Au 31/12/N	Au 31/12/N-1
		1	2	3	4	5	6	7			
C/163 Emprunts obligataires											
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit											
<i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>											
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>											
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>											
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières											
<i>C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé</i>											
<i>C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i>											
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées											
<i>C/1681 Autres emprunts</i>											
<i>C/1687 Autres dettes</i>											
TOTAL	0,00	0,00				0,00	0,00		0,00	0,00	

- 1 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer : F : fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
- 2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)
- 3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
- 4 : Taux effectif de l'emprunt d'une durée d'un an dont les intérêts sont payés à l'échéance d'un an
- 5 : Montant remboursé en cas de remboursement anticipé partiel
- 6 : Inscrire le montant des pénalités de remboursement anticipé payé en N
- 7 : En cas d'opération de couverture, indiquer le montant couvert

4.3.3.2.4. Etat des crédits de trésorerie - ESSMS publics

N° Compte	Numéro de contrat	Date d'autorisation de la ligne	Montant maximum autorisé au 1/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
					Remboursement du tirage	Intérêts	
						1	
C/519 crédit de trésorerie							
<i>C/5193 lignes de crédit de trésorerie</i>							
<i>C/ 51931 Lignes de crédit de trésorerie</i>							
<i>C/ 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt</i>							

1 : Y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne de trésorerie

4.3.3.2.5. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Typologie de l'encours de dette (*) - ESSMS publics

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(*) Cette annexe retrace le stock de la dette financière au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

4.3.3.2.6. Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Détail des opérations de couverture - ESSMS publics

(page 1/2)

Emprunts couverts				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/N	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	N° de contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/N	Date début de contrat	Date fin de contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
1		2				3					
Taux fixe (total)											
....											
Taux variable simple (total)											
...											
Taux complexe (total)											
...											
Total	0,00							0,00			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(page 2/2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
	Taux payé				Taux reçu				Niveau de l'option (en taux)	Primes (en taux)	
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice		reçues	payées
1	2	3	4	2	3	4					
Taux fixe (total)											
....											
Taux variable simple (total)											
...											
Taux complexe (total)											
...											
Total				0,00				0,00	0,00	0,00	

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : F: fixe; V : variable; C : complexe

3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

4.3.3.2.8. Echancier flux de trésorerie - ESSMS publics

Catégories d'emprunts	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- <i>capital</i>							0,00
- <i>intérêts</i>							0,00
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- <i>capital</i>							0,00
- <i>intérêts</i>							0,00
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- <i>capital</i>							0,00
- <i>intérêts</i>							0,00
Emprunts structurés - Hors Charte "Gissler" (6H)							
- <i>capital</i>							0,00
- <i>intérêts</i>							0,00
Total toutes catégories							
- <i>capital</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- <i>intérêts</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)		
ACHATS										
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures				0,00			0,00		
602	Achats stockés - autres approvisionnements				0,00			0,00		
603	Variation des stocks				0,00			0,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	9 277,29	15 100,00		15 100,00	11 816,27	-3 283,73	-21,75%		
607	Achats de marchandises				0,00			0,00		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,00			0,00		
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0,00			0,00		
SERVICES EXTERIEURS										
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical				0,00			0,00		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social				0,00			0,00		
6118	Sous-traitance: autres prestations de service				0,00			0,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS										
6241	Transports de biens				0,00			0,00		
6242	Transports d'usagers				0,00			0,00		
6247	Transports collectifs du personnel				0,00			0,00		
6248	Transports divers				0,00			0,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	483,00	1 100,00		1 100,00	0,00	-1 100,00	-100,00%		
626	Frais postaux et frais de télécommunications	400,00	1 500,00		1 500,00	877,00	-623,00	-41,53%		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur				0,00			0,00		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur				0,00			0,00		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur				0,00			0,00		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur				0,00			0,00		
6287	Remboursement de frais				0,00			0,00		
6288	Autres prestations	560,00	4 000,00		4 000,00	2 960,00	-1 040,00	-26,00%		
TOTAL GROUPE I		10 720,29	21 700,00	0,00	21 700,00	0,00	15 653,27	-6 046,73	-27,87%	0,00

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)		(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
621	Personnel extérieur à l'établissement	77 637,40	39 000,00	884 891,00	923 891,00		724 789,71	-199 101,29	-21,55%	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				0,00			0,00		
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,00			0,00		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	19 955,31			0,00			0,00		
641	Rémunération du personnel non médical	519 332,06	884 891,00	-884 891,00	0,00			0,00		
642	Rémunération du personnel médical				0,00			0,00		
643	Rémunération du personnel handicapé				0,00			0,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	182 528,91			0,00			0,00		
646	Personnes handicapées				0,00			0,00		
647	Autres charges sociales				0,00			0,00		
648	Autres charges de personnel				0,00			0,00		
TOTAL GROUPE II		799 453,68	923 891,00	0,00	923 891,00	0,00	724 789,71	-199 101,29	-21,55%	0,00
Dont montant des provisionnements pour congés à payer sur l'exercice, y compris charges sociales et fiscales afférentes										

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)		
612	Redevances de crédit bail				0,00			0,00		
6132	Locations immobilières				0,00			0,00		
6135	Locations mobilières	0,00	850,00		850,00	0,00	0,00	-850,00	-100,00%	
614	Charges locatives et de co-propriété	0,00	36 500,00		36 500,00	0,00	0,00	-36 500,00	-100,00%	
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers				0,00			0,00		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	2 000,00		2 000,00	0,00	0,00	-2 000,00	-100,00%	
6156	Maintenance	89,51	3 300,00		3 300,00	2 132,54	2 132,54	-1 167,46	-35,38%	
616	Primes d'assurances	0,00	6 675,00		6 675,00	0,00	0,00	-6 675,00	-100,00%	
617	Etudes et recherches	0,00	10 000,00	-230,00	9 770,00	5 301,00	5 301,00	-4 469,00	-45,74%	
618	Divers	832,13	850,00		850,00	201,32	201,32	-648,68	-76,32%	
623	Information, publications, relations publiques				0,00			0,00		
627	Services bancaires et assimilés				0,00			0,00		
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0,00			0,00		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)				0,00			0,00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires				0,00			0,00		
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00			0,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables				0,00			0,00		
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00			0,00		
657	Subventions				0,00			0,00		
658	Charges diverses de gestion courante				0,00			0,00		
CHARGES FINANCIERES										
66	Charges financières				0,00			0,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES										
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00			0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)				0,00			0,00		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				0,00			0,00		
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	230,00	230,00	229,50	229,50	-0,50	-0,22%	

5.1.1 Charges de la section d'exploitation (suite et fin)

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)		Réal accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total	dont charges financées par CNR	Dépenses réalisées	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
								Montant	En %	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRICIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9 822,89	9 000,00		9 000,00		8 014,55	-985,45	-10,95%	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00			0,00		
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation				0,00			0,00		
6816	Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00			0,00		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants				0,00			0,00		
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00			0,00		
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00			0,00		
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00			0,00		
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00			0,00		
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00			0,00		
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)				0,00			0,00		
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68748	Autres				0,00			0,00		
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles				0,00			0,00		
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00			0,00		
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6894	Engagements à réaliser sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00			0,00		
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)				0,00			0,00		
TOTAL GROUPE III		10 744,53	69 175,00	0,00	69 175,00	0,00	15 878,91	-53 296,09	-77,05%	0,00
TOTAL DES CHARGES		820 918,50	1 014 766,00	0,00	1 014 766,00	0,00	756 321,89	-258 444,11	-25,47%	0,00
RESULTAT COMPTABLE (excédent)		69 992,17	0,00				194 408,09			0,00
002	Déficit de la section d'exploitation reporté				0,00			0,00		
005	Amortissements comptables excédentaires différés				0,00			0,00		
TOTAL GENERAL		820 918,50	1 014 766,00	0,00	1 014 766,00	0,00	756 321,89	-258 444,11	-25,47%	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (2)+(3) (4) = (2) + (3)	Recettes réalisées (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6) = (5) - (4)	En % (7) = (6)/(4)	
731 Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	888 962,10	804 787,79		804 787,79	950 334,90	145 547,11	18,09%	
731224 / 7312132 Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)				0,00		0,00		
732 Produits à la charge de l'Etat				0,00		0,00		
733 Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)				0,00		0,00		
733222 Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF				0,00		0,00		
734 Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)				0,00		0,00		
738 Produits à la charge d'autres financeurs				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE I	888 962,10	804 787,79	0,00	804 787,79	950 334,90	145 547,11	18,09%	0,00

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

70 Produits sauf 7082				0,00		0,00		
70821 Forfaits journaliers				0,00		0,00		
70822 Participations prévues au 4 ^e alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles				0,00		0,00		
70823 Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00		0,00		
70828 Autres participations forfaitaires des usagers				0,00		0,00		
71 Production stockée				0,00		0,00		
72 Production immobilisée				0,00		0,00		
74 Subventions d'exploitation et participations				0,00		0,00		
75 Autres produits de gestion courante				0,00		0,00		
603 Variation des stocks (en recettes)				0,00		0,00		
609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00		0,00		
619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00		0,00		
629 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00		0,00		
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel non médical				0,00		0,00		
6429 Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00		0,00		
6439 Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0,00		0,00		
6459/69/79 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	1 948,57	5 000,00		5 000,00	395,08	-4 604,92	-92,10%	
6489 Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0,00		0,00		
6611 Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE II	1 948,57	5 000,00	0,00	5 000,00	395,08	-4 604,92	-92,10%	0,00

5.1.2 Produits de la section d'exploitation ... (suite et fin)

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_010-DE

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réel accepté N-1	Budget exécutoire N	Virements de crédits et DM	Total (2)+(3)	Recettes réalisées	Montant	En %	Retenu par l'autorité de tarification
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) +(3)	(5)	(6) = (5) - (4)	(7) = (6)/(4)	
76	Produits financiers				0,00		0,00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				0,00		0,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)				0,00		0,00		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif				0,00		0,00		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				0,00		0,00		
778	Autres produits exceptionnels				0,00		0,00		
AUTRES PRODUITS									
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)				0,00		0,00		
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				0,00		0,00		
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires				0,00		0,00		
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				0,00		0,00		
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00		0,00		
787461	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)				0,00		0,00		
787462	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)				0,00		0,00		
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles				0,00		0,00		
7891	Utilisations de fonds reportés (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78921	Utilisations de fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00		0,00		
78922	Utilisations de fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7894	Utilisations de fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7895	Utilisations de fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00		0,00		
7896	Utilisations de fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)				0,00		0,00		
79	Transfert de charges				0,00		0,00		
TOTAL GROUPE III		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRODUITS		890 910,67	809 787,79	0,00	809 787,79	950 729,98	140 942,19	17,40%	0,00
RESULTAT COMPTABLE (déficit)		0,00	204 978,21			0,00			0,00
001	Excédent de la section d'exploitation reporté		204 978,21		204 978,21	204 978,21	0,00	0,00%	
003	Amortissements comptables excédentaires différés				0,00		0,00		
TOTAL GENERAL		890 910,67	1 014 766,00	0,00	1 014 766,00	1 155 708,19	140 942,19	13,89%	0,00

5.3.1. Tableau des effectifs

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent compte administratif	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) = (5) - (6)
DIRECTION / ENCADREMENT	1	0	0,00	1	1,00	1,32	-0,32
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Directeur				0	0,00		0,00
Médecin directeur				0	0,00		0,00
Directeur-adjoint				0	0,00		0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical				0	0,00		0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)				0	0,00		0,00
Chef d'atelier				0	0,00		0,00
Attaché de direction, économiste				0	0,00		0,00
Cadre de santé de la filière infirmière	1			1	1,00	1,32	-0,32
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé				0	0,00		0,00
Cadre de service éducatif et social				0	0,00		0,00
Responsable et coordonnateur de secteur				0	0,00		0,00
Autres cadres (direction)				0	0,00		0,00
Autres cadres (encadrement de proximité)				0	0,00		0,00
ADMINISTRATION / GESTION	1	0	0,00	1	1,00	1,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Agent administratif	1			1	1,00	1,00	0,00
Comptable				0	0,00		0,00
Autre personnel administratif et de gestion				0	0,00		0,00
SERVICES GENERAUX	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Agent de service général				0	0,00		0,00
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)				0	0,00		0,00
Ouvrier qualifié				0	0,00		0,00
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)				0	0,00		0,00
Autre personnel services généraux				0	0,00		0,00
RESTAURATION	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Chef cuisinier				0	0,00		0,00
Cuisinier				0	0,00		0,00
Autre personnel de restauration				0	0,00		0,00

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP précédent compte administratif	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) = (5) - (6)
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Enseignant (enseignement primaire)				0	0,00		0,00
Enseignant (enseignement secondaire)				0	0,00		0,00
Enseignant (enseignement supérieur)				0	0,00		0,00
Professeur EPS				0	0,00		0,00
Moniteur EPS				0	0,00		0,00
Accompagnant éducatif et social				0	0,00		0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00		0,00
Aide médico-psychologique				0	0,00		0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00		0,00
Animateur social				0	0,00		0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé				0	0,00		0,00
Assistant maternel				0	0,00		0,00
Auxiliaire de vie sociale				0	0,00		0,00
Conseiller en économie sociale et familiale				0	0,00		0,00
Educateur jeunes enfants				0	0,00		0,00
Educateur technique ou spécialisé				0	0,00		0,00
Encadrant éducatif de nuit				0	0,00		0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales				0	0,00		0,00
Moniteur d'atelier				0	0,00		0,00
Moniteur éducateur				0	0,00		0,00
Moniteur enseignement ménager				0	0,00		0,00
Moniteur jardin d'enfants				0	0,00		0,00
Personnel d'aide à domicile				0	0,00		0,00
Psychologue/neuropsychologue				0	0,00		0,00
Responsable ou encadrant technique d'atelier				0	0,00		0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale				0	0,00		0,00
Technicien en compensation sensorielle				0	0,00		0,00
Travailleur familial				0	0,00		0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service repas				0	0,00		0,00
Autre personnel socio-éducatif				0	0,00		0,00
Personnel socio-éducatif en cours de formation				0	0,00		0,00
PARAMEDICAL	9,51	4	3,20	13,51	12,71	12,70	0,01
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>				0	0,00		0,00
Aide soignant	7,36	4	3,20	11,36	10,56	11,22	-0,66
Audioprothésiste				0	0,00		0,00
Diététicien				0	0,00		0,00
Ergothérapeute				0	0,00		0,00
Infirmier D.E.	2			2	2,00	1,48	0,52
Infirmier psychiatrique				0	0,00		0,00
Masseur-kinésithérapeute				0	0,00		0,00

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP à précédent compte administratif	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) = (5) - (6)
Orthophoniste				0	0,00		0,00
Orthoptiste				0	0,00		0,00
Pédicure-podologue				0	0,00		0,00
Personnel médicotechnique de la rééducation				0	0,00		0,00
Psychomotricien				0	0,00		0,00
Puériculteur				0	0,00		0,00
Sage-femme				0	0,00		0,00
Autre personnel paramédical	0,15			0,15	0,15		0,15
Personnel paramédical en formation				0	0,00		0,00
MEDICAL	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Médecin pédiatre				0	0,00		0,00
Médecin psychiatre				0	0,00		0,00
Médecin rééducation fonctionnelle				0	0,00		0,00
Médecin autre spécialité				0	0,00		0,00
Médecin généraliste				0	0,00		0,00
Pharmacien				0	0,00		0,00
Préparateur en pharmacie				0	0,00		0,00
Autre				0	0,00		0,00
AUTRES FONCTIONS				0	0,00		0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
TOTAL	11,51	4	3,20	15,51	14,71	15,02	-0,31

5.3.2. Tableau des rémunérations : en euros - Valorisation du tableau des effectifs

Catégorie	ETP	Budget exécutoire	CA	Ecart
		(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
DIRECTION / ENCADREMENT	1,00	73126,00	69523,58	-3602,42
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Directeur	0,00			0,00
Médecin directeur	0,00			0,00
Directeur-adjoint	0,00			0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical	0,00			0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)	0,00			0,00
Chef d'atelier	0,00			0,00
Attaché de direction, économiste	0,00			0,00
Cadre de santé de la filière infirmière	1,00	73126,00	69523,58	-3602,42
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé	0,00			0,00
Cadre de service éducatif et social	0,00			0,00
Responsable et coordonnateur de secteur	0,00			0,00
Autres cadres (direction)	0,00			0,00
Autres cadres (encadrement de proximité)	0,00			0,00
ADMINISTRATION / GESTION	1,00	39268,00	40623,10	1355,10
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Agent administratif	1,00	39268,00	40623,10	1355,10
Comptable	0,00			0,00
Autre personnel administratif et de gestion	0,00			0,00
SERVICES GENERAUX	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Agent de service général	0,00			0,00
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)	0,00			0,00
Ouvrier qualifié	0,00			0,00
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)	0,00			0,00
Autre personnel services généraux	0,00			0,00
RESTAURATION	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Chef cuisinier	0,00			0,00
Cuisinier	0,00			0,00
Autre personnel de restauration	0,00			0,00
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Enseignant (enseignement primaire)	0,00			0,00
Enseignant (enseignement secondaire)	0,00			0,00
Enseignant (enseignement supérieur)	0,00			0,00
Professeur EPS	0,00			0,00
Moniteur EPS	0,00			0,00

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

S²LOW

ID : 093-269300315-20240527-CA270524_010-DE

Catégorie	ETP	Budget exécutoire	CA	Ecart
		(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Accompagnant éducatif et social	0,00			0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	0,00			0,00
Aide médico-psychologique	0,00			0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	0,00			0,00
Animateur social	0,00			0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé	0,00			0,00
Assistant maternel	0,00			0,00
Auxiliaire de vie sociale	0,00			0,00
Conseiller en économie sociale et familiale	0,00			0,00
Educateur jeunes enfants	0,00			0,00
Educateur technique ou spécialisé	0,00			0,00
Encadrant éducatif de nuit	0,00			0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales	0,00			0,00
Moniteur d'atelier	0,00			0,00
Moniteur éducateur	0,00			0,00
Moniteur enseignement ménager	0,00			0,00
Moniteur jardin d'enfants	0,00			0,00
Personnel d'aide à domicile	0,00			0,00
Psychologue/neuropsychologue	0,00			0,00
Responsable ou encadrant technique d'atelier	0,00			0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale	0,00			0,00
Technicien en compensation sensorielle	0,00			0,00
Travailleur familial	0,00			0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service repas	0,00			0,00
Autre personnel socio-éducatif	0,00			0,00
Personnel socio-éducatif en cours de formation	0,00			0,00
PARAMEDICAL	12,71	761827,00	426081,02	-335745,98
<i>Dont emplois temporaires</i>	0,00			0,00
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	0,00			0,00
Aide soignant	10,56	633374,00	362733,55	-270640,45
Audioprothésiste	0,00			0,00
Diététicien	0,00			0,00
Ergothérapeute	0,00			0,00
Infirmier D.E.	2,00	128453,00	63347,47	-65105,53
Infirmier psychiatrique	0,00			0,00
Masseur-kinésithérapeute	0,00			0,00
Orthophoniste	0,00			0,00
Orthoptiste	0,00			0,00
Pédicure-podologue	0,00			0,00
Personnel médicotechnique de la rééducation	0,00			0,00
Psychomotricien	0,00			0,00
Puériculteur	0,00			0,00
Sage-femme	0,00			0,00

Catégorie	ETP	Budget exécutoire	CA	Ecart
		(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Autre personnel paramédical	0,15			0,00
Personnel paramédical en formation	0,00			0,00
MEDICAL	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
Médecin pédiatre	0,00			0,00
Médecin psychiatre	0,00			0,00
Médecin rééducation fonctionnelle	0,00			0,00
Médecin autre spécialité	0,00			0,00
Médecin généraliste	0,00			0,00
Pharmacien	0,00			0,00
Préparateur en pharmacie	0,00			0,00
Autre	0,00			0,00
AUTRES FONCTIONS	0,00			0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
TOTAL	14,71	874221,00	536227,70	-337993,30

5.3.5 Tableau des rémunérations : en euros

Autres rémunérations et avantages

5.3.3. Tableau des rémunérations : autres rémunérations et avantages

Nature des rémunérations	Budget N	Réel N	Ecart
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Emplois aidés (*)			0,00
Enseignants (*)			0,00
Remplacements (*)			0,00
Avantages en nature			0,00
Autre (à préciser)			0,00
Autre (à préciser)			0,00
Autre (à préciser)			0,00

(*) : Ne figurant pas au tableau des effectifs (5.3.1)

5.3.7. Tableau des indicateurs de personnel

		Réel N-1	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart entre (c) et (a)	Ecart entre (c) et (b)
		(a)	(b)	(c)		
	Nombre total annuel de points (points indiciaires + primes et indemnités)				0	0
	Valeur moyenne du point				0,00	0,00
	Taux de charges sociales				0,00	0,00
(1)	Total des dépenses de personnel (621+631+633+64)	799 453,68	923 891,00	724 789,71	-74 663,97	-199 101,29
(2)	Recettes atténuatives de personnel				0,00	0,00
(1)-(2)	Total net	799 453,68	923 891,00	724 789,71	-74 663,97	-199 101,29
Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables						
	Nombre de personnes promouvables			Année N -2	Année N -1	Année N
	Nombre de personnes promues					
	Ratio nombre de personnes promues sur nombre de personnes promouvables					

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS privés)

6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS privés):			
N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier	
1068562	Réserves de compensation des déficits	0,00	
1068572	Réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00	
6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS privés)			
N° de compte (1)	Compte	Solde au 1er janvier	
1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")		
Reports à nouveau des exercices antérieurs (2):			
N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		
11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		
115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")		
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	0,00
			0,00
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :			
Affectation en report à nouveau	11502 (2)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF	
	11503 (2)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")	
	115921 (4)	Amortissements comptables excédentaires différés	
	115922 (4)	Dépenses pour congés payés	
	115923 (4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	
	115928 (4)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	
	11591 ou 1195 (3)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")	
Affectation en réserves	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement	
	1068552	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	1068562 (5)	Réserves de compensation des déficits	
	1068572	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)		0,00	0,00
		Affectation complète (zone de contrôle)	Ok
			Ok

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotalions globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS public)

6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS publics):			
N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier	
10686	Compensation des déficits	0,00	
10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00	
6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)			
N° de compte	Compte	Montant	
12	Excédent Déficit (sans signe "-")	194 408,09	
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾ :			
N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
110	Report à nouveau (solde créditeur)	204 978,21	
111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles		
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	399 386,30
			0,00
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :			
Affectation en reports à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	
	1161 ⁽²⁾	Amortissements comptables excédentaires différés	
	1163 ⁽²⁾⁽³⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	
Affectations en réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	10686 ⁽⁴⁾	Réserves de compensation des déficits	
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)		0,00	0,00
		Affectation complète (zone de contrôle)	Ecart de : -399386,3
			Ok

6.1c Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)			
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent			

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ANNEXE 8 : CADRE NORMALISÉ DE PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.32-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES					
N° FINESS / Nom de l'établissement ou service		930815915			
BIENS	N-1	N	FINANCEMENTS	N-1	N
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes			Apports, dotations, réserves et fonds propres	23 699,00 €	23 698,69 €
Immobilisations corporelles brutes :	151 882,00 €	159 551,57 €	Excédents affectés à l'investissement	70 000,00 €	70 000,00 €
- Terrains			Subventions d'investissement		
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions			Provisions pour renouvellement des immobilisations	13 750,00 €	13 750,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage			Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- Autres immobilisations corporelles	151 882,00 €	159 551,57 €	Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes financières (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles :	0,00 €	0,00 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage		
			- Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)	-1 799,00 €	-1 798,86 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
Total II	151 882,00 €	159 551,57 €	Total I	105 650,00 €	105 649,83 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	46 232,00 €	53 901,74 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	0,00 €	0,00 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)			Réserves de compensation des déficits	240 819,00 €	240 818,94 €
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)	69 992,00 €	194 408,09 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	375 697,00 €	445 689,19 €
			Provisions pour risques et charges		
			Fonds dédiés dédiés à l'exploitation (2)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	686 508,00 €	880 916,22 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	686 508,00 €	880 916,22 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	640 276,00 €	827 014,48 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	1 609,00 €	4 320,70 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients			Dettes sociales et fiscales	102 621,00 €	5 014,96 €
Créances diverses d'exploitation			Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables en non-valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres	865 133,00 €	964 991,61 €	Autres		
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
Total VI	865 133,00 €	964 991,61 €	Total V	104 230,00 €	9 335,66 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	760 903,00 €	955 555,95 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités			Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Compte de liaison trésorerie (2)			Compte de liaison trésorerie (2)		
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+V+VIII)	1 017 015,00 €	1 124 543,18 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	896 388,00 €	995 901,71 €

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : Etablissements privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : Etablissements publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre TOTAL BIENS et TOTAL FINANCEMENTS

N-1	N
Ecart de : 120627	Ecart de : 128641,47

Numéro délibération 11	OBJET : Décision Modificative N°1 résidence autonomie Camille Barroy
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Section d'investissement

Lors de l'examen et du vote du budget primitif 2024, des crédits ont été prévus en section d'investissement sur la nature 2184 « mobilier » d'un montant de 70 000 € financer par un virement de la section de fonctionnement de 30 000 € afin d'installer des détecteurs autonomes de fumée avec report d'alarme sur la téléphonie au sein des parties communes.

La nomenclature M.22 ne permet pas les financements de la section d'investissement par un virement de la section de fonctionnement.

Il convient de modifier le budget primitif 2024 en conséquence.

Il est proposé de diminuer la section d'investissement pour les acquisitions de mobilier de 30 000 euros initialement prévues à 70 000 € et de les ramener à 40 000 €. La section de fonctionnement s'en trouve également modifier par la suppression du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement prévu initialement à 30 000 € ramené à 0 €. Il est proposé d'augmenter les dépenses d'entretien et de réparation du bâtiment initialement prévu à 24 000 € à 54 000€.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la décision modificative n°1-2024 du budget de la résidence autonomie Camille BARROY qui prévoit la suppression du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 30 000 €, tout en respectant l'équilibre du budget.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
VU le budget 2024 de la résidence Camille BARROY,
VU l'affectation des résultats et des restes à réaliser,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la décision modificative N°1-2024 du budget de la résidence Camille BARROY qui prévoit un transfert de crédits au niveau des dépenses de la section d'investissement, tout en respectant l'équilibre du budget.

FONCTIONNEMENT				
LIBELLE		NATURE	DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DU PRESENT BUDGET	023	-30 000 €	
		61521	+ 30 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT			0 €	0 €
INVESTISSEMENT				
LIBELLE		NATURE	DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DU PRESENT BUDGET	021		-30 000 €
		2184	-30 000 €	
REPORTS	RESTE A REALISE N-1			
TOTAL INVESTISSEMENT			-30 000 €	-30 000 €

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

<i>Numéro délibération</i> 12	<u>OBJET :</u> Convention de partenariat entre l'UDCCAS de Seine-Saint-Denis, Solinum et le CCAS de Rosny-sous-Bois
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
 Le Conseil d'Administration du CCAS
 Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
 Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
 CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
 En exercice : 13
 Présents : 7
 Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la coordination et de la gouvernance locale en Seine-Saint-Denis, l'UDCCAS 93 a fait appel à Solinum qui est une association à l'initiative du développement de la plateforme de cartographie de l'action sociale en France dénommée « soliguide ».

Soliguide a pour objectif d'apporter aux personnes en situation de précarité, une information complète sur un certain nombre de services de première nécessité, de leur en faciliter l'accès et de favoriser leur insertion ou réinsertion.

C'est dans ce contexte que le CCAS de Rosny-sous-Bois, s'est porté volontaire pour prendre part à une expérimentation de 18 mois en partenariat avec Solinum.

Plusieurs objectifs sont attendus de cette expérience : renforcer la connaissance par les CCAS du fonctionnement des acteurs opérant sur les territoires communaux ; consolider la coordination et la gouvernance locale afin d'améliorer le maillage et mieux répondre aux besoins des publics précaires ; affirmer l'interconnaissance des acteurs opérant sur les territoires communaux et favoriser les orientations et les actions communes ; lutter contre le non-recours ; améliorer la complétude et la précision de la base de données Soliguide.

Pendant cette expérimentation, le CCAS mènera un travail partenarial avec plusieurs associations et services de la Ville dans le but d'améliorer les informations à destination des personnes en situation de précarité sur la plateforme Soliguide.

Une convention tripartite entre l'UDCCAS de Seine-Saint-Denis, Solinum et le CCAS doit être signée afin de mettre en place cette expérimentation.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à la signer.

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le projet de convention de partenariat entre l'UDCCAS de Seine-Saint-Denis, Solinum et le CCAS de Rosny-sous-Bois,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préciser les engagements de chaque partie,

DELIBERE

Article 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre l'UDCCAS de Seine-Saint-Denis, Solinum et le CCAS de Rosny-sous-Bois

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents.

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DE SEINE-SAINT-DENIS, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROSNY-SOUS-BOIS, ET SOLINUM

ENTRE:

L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DE SEINE-SAINT-DENIS (UDCCAS 93), représentée par Ammar RAHOUANI en qualité de Président, dont le siège social se trouve Espace Salvador Allende (CCAS) 36 rue Guéroux 93380 Pierrefitte-sur-Seine.

Ci-après dénommée "**l'UDCCAS 93**"

ET

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE ROSNY-SOUS-BOIS représenté par Jean-Paul FAUCONNET, en qualité de Président, agissant en vertu de la délibération n°1 du Conseil d'Administration du 2 septembre 2020.

Ci-après dénommé "**le CCAS**"

ET

SOLINUM, association française régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 153 rue David Johnston, 33000 Bordeaux, représentée par Leo Arcay, en sa qualité de Chargé de Développement Local Seine-Saint-Denis ;

Ci-après dénommée "**Solinum**"

Ci-après dénommées ensemble les "**Parties**" ou individuellement la "**Partie**".

PREAMBULE

Solinum est à l'initiative du développement, dès 2017, de la première plateforme de cartographie de l'action sociale en France dénommée Soliguide. L'objectif de cette plateforme est d'apporter, aux

personnes en situation de précarité au sens large, une information complète sur un certain nombre de services de première nécessité, de leur en faciliter l'accès et de favoriser leur (ré)insertion (ci-après « **Soliguide** »).

Solinum travaille en étroite concertation avec toutes les parties prenantes de l'action sociale, notamment les publics ciblés, les associations, les collectivités territoriales ou encore les travailleurs sociaux.

Pour ce faire, Solinum a créé une base de données qui répertorie les services tels que des accueils de jour, des douches, des cours de français, des distributions alimentaires, des permanences juridiques, etc. (ci-après la « **Base de données** »).

Cette Base de données, qui fait l'objet d'une mise à jour régulière, est accessible sur plusieurs supports :

- une plateforme Web accessible à partir de l'adresse soliguide.fr, à destination des travailleurs sociaux, associations, agents d'accueil, écoutants du 115... ;
- une application mobile à destination des équipes mobiles, maraudeurs, bénéficiaires ;
- des bornes interactives, installées spécifiquement ou préexistantes (CAF, pôle emploi,...) ;
- des listes sous format papier ;
- différents outils connectés à l'API Soliguide qui permet de transmettre les informations en temps réel.

Solinum a également développé un outil d'analyse de données dénommé Solidata à partir de cette même base de données (ci-après « **Solidata** »). L'objectif de Solidata est de mettre à disposition la manne de données récoltées par Soliguide à tous les acteurs réalisant des études et diagnostics, afin d'améliorer leur qualité et leur efficacité et développer des analyses automatiques et interactives permettant aux collectivités d'adapter leurs politiques publiques, et aux associations d'adapter leurs activités aux besoins des territoires. Solidata propose des représentations graphiques et des tableaux de bords permettant d'avoir une vue d'ensemble sur l'action sociale dans les territoires, là où Soliguide propose une interface orientée vers l'utilisateur.

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de Seine-Saint-Denis (UDCCAS 93) est une association qui fédère 35 communes du département. Elle a pour objet principal de défendre les intérêts des CCAS auprès des pouvoirs publics. Dans le cadre de ses missions, elle favorise l'amélioration du fonctionnement des CCAS en les aidant à développer l'action sociale locale en général et notamment lorsque celle-ci relève d'obligations légales.

L'UDCCAS 93 apporte son concours aux pouvoirs publics pour promouvoir une meilleure politique d'action sociale.

L'UDCCAS 93 a fait appel à Solinum pour prendre part à sa stratégie de renforcement de la coordination et de la gouvernance locale en Seine-Saint-Denis. Le partenariat décrit dans la présente Convention est une expérimentation d'une durée de 18 mois avec les CCAS de six communes membres de l'UDCCAS : Bobigny, Clichy-sous-Bois, Les Lilas, Pierrefitte-sur-Seine, Rosny-sous-Bois, et Stains.

Un bilan sera réalisé à la fin de l'expérimentation, afin d'ajuster le modèle pour le répliquer sur l'ensemble des communes membres de l'UDCCAS 93; le cas échéant, une nouvelle convention sera signée entre les Parties.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'UDCCAS, le CCAS et Solinum dans le cadre du renforcement de la coordination et la gouvernance locale en Seine-Saint-Denis. Elle définit la mise à disposition et l'usage des outils numériques de Solinum, et les protocoles pour développer et mettre à jour la cartographie de Solinum. Enfin, elle prévoit les conditions d'accès aux Données de Solinum pour l'usage interne des CCAS, ainsi que les conditions d'Utilisation de celles-ci dans le cadre de l'Objet défini entre les Parties (voir Annexe 1).

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

2.1 Engagements généraux

Chaque Partie s'engage à coopérer de bonne foi pour faciliter l'exécution de la Convention, et notamment à communiquer à l'autre Partie, sur simple demande, les documents ou informations nécessaires au déploiement du projet.

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement de situation pouvant affecter la mise en œuvre de la Convention.

Chaque Partie s'engage à informer périodiquement les autres Parties de toute nouveauté de fonctionnement (organisationnelle, technique ... etc.) qui serait d'intérêt pour l'autre Partie et la collaboration entre les Parties.

Chaque Partie s'engage à identifier un référent partenarial étant l'interlocuteur privilégié et représentant les intérêts de ladite Partie et de ses bénéficiaires.

2.2 Identification des dispositifs et la mise à jour de la cartographie.

Solinum s'engage à transmettre à l'UDCCAS 93 et au CCAS des extractions de sa Base de données en format Excel. Ces extractions permettront initialement de croiser les données actuelles de Soliguide et les données locales afin de pouvoir amender la Base de données; par la suite ce type d'extraction pourra être sollicité ponctuellement par l'UDCCAS 93 et le CCAS à des fins d'études ou de diagnostics. Le CCAS s'engage à informer Solinum s'il a des raisons de penser que certaines informations de l'extraction de la Base de données sont manquantes, incomplètes, ou erronées.

Solinum s'engage, avec l'appui du CCAS, à cartographier l'ensemble des lieux utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité, dans les limites de ses capacités à identifier lesdits lieux. Solinum dispose à ce jour d'un salarié à temps plein dédié au territoire départemental (Chargé de Développement Local Seine-Saint-Denis), appuyé par un Directeur Régional Ile-de-France, dont les missions s'articulent autour de trois axes: la cartographie (référencement et mise à jour des dispositifs pertinents, aide à la prise en main de l'outil pour une gestion des pages en autonomie par les acteurs terrain), la sensibilisation auprès des publics et des professionnels, et l'animation partenariale.

Solinum s'engage à mettre à jour la cartographie durant deux campagnes annuelles en juin-juillet et novembre-décembre. Les structures qui ne peuvent pas être mises à jour sont temporairement invisibles aux usagers de la Plateforme jusqu'à ce que les informations soient vérifiées.

Solinum met à la disposition des acteurs des comptes professionnels permettant de mettre leurs informations à jour de manière autonome durant les campagnes de mise à jour et de manière ponctuelle. Solinum contacte également les acteurs ne mettant pas leurs informations à jour de manière autonome afin d'actualiser la base de données. Les contacts se font par téléphone ou courriel.

Le CCAS s'engage à désigner une personne chargée de la mise à jour de la page Soliguide du CCAS. Le CCAS s'engage à relayer les informations de Solinum via leur canaux de communication usuels à leurs partenaires lors des campagnes de mise à jour de Soliguide afin de favoriser l'engagement des acteurs. Le CCAS s'engage également, dans la mesure du possible, à faciliter la mise en contact avec les personnes responsables de structures qui ne répondent pas aux sollicitations de Solinum.

Le CCAS s'engage, dans la mesure du possible, à organiser deux réunions de coordination par an avec les acteurs de l'action sociale opérant sur son territoire afin de centraliser les informations et résoudre les problématiques locales, notamment en matière de lutte contre le non-recours, d'accès au droit, de lutte contre la pauvreté, et de maillage territorial. Le format et l'objet de ces réunions seront adaptés aux spécificités locales. L'UDCCAS 93 s'engage à soutenir le CCAS dans l'organisation de ces réunions (par exemple, en envoyant les invitations aux acteurs à partir des données sur les dispositifs identifiés sur le territoire communal par Solinum), notamment par la mobilisation de moyens humains.

Ces réunions devront coïncider avec les deux campagnes annuelles de mise à jour de Soliguide (novembre-décembre et juin-juillet). Durant ces réunions de coordination, le CCAS récolte auprès des acteurs les informations à mettre à jour dans la Base de données, afin de compléter les remontées d'informations par les comptes professionnels. Ces informations comprennent les informations de contact pour le public, les horaires, les modalités d'accès, l'ensemble des activités à rendre visible sur Soliguide, et les informations de contact de la personne responsable de la structure. Solinum s'engage à mettre à disposition du CCAS un document de travail pour faciliter cette tâche. Le CCAS encourage également l'utilisation des comptes professionnels au cours de ces réunions, afin de favoriser l'autonomie des acteurs.

Le CCAS peut inviter Solinum aux réunions de coordinations; Solinum s'engage à participer, dans la mesure du possible.

En dehors de ces campagnes de mise à jour, le CCAS s'engage à informer Solinum lorsqu'ils prennent connaissance de l'implantation d'un nouveau dispositif pertinent sur leur territoire, ou d'une fermeture, d'une modification substantielle des activités, ou d'un changement de responsable d'un dispositif déjà cartographié sur Soliguide. Ces remontées d'informations ponctuelles permettront d'augmenter l'exhaustivité et la précision de la Base de données.

Le CCAS invite l'équipe de Solinum à des événements pertinents pour rentrer en contact avec les acteurs du territoire à des fins de cartographie.

2.3 Prise en main de l'outil par les publics en situation de précarité et les professionnels de l'action sociale

Soliguide est un outil pouvant aider les publics en situation de précarité à avoir connaissance de l'ensemble des dispositifs présents sur la commune et les communes voisines pour répondre à leurs

besoins, mais aussi aux professionnels d'orienter leurs bénéficiaires vers d'autres acteurs lorsqu'ils ne répondent que partiellement leurs besoins.

Afin de favoriser la prise en main de l'outil par les publics et les professionnels de l'action sociale à Rosny-sous-Bois, Solinum s'engage à animer des actions de sensibilisations ponctuelles (présentations publiques, stands, présentations aux équipes, actions de sensibilisation auprès des publics dans les structures... etc.). Le CCAS pourra inviter Solinum aux événements pertinents pour faire connaître l'outil aux professionnels (par exemple, pour une présentation, tenir un stand, participer à une action d'aller-vers avec un acteur... etc.). Solinum s'engage par ailleurs à participer à ces événements, dans la mesure du possible.

Solinum s'engage à mettre ses outils (Soliguide, Solidata) à disposition de l'UDCCAS 93 et du CCAS et à proposer des formations aux équipes de l'UDCCAS 93 et du CCAS pour favoriser son utilisation. Reconnaissant la difficulté d'utilisation de Soliguide par une partie des publics ciblés (en raison notamment d'un niveau de compétence numérique ne permet pas la pleine utilisation de la plateforme), Solinum anime une messagerie en ligne afin d'orienter les publics vers les dispositifs répondant à leurs besoins. Les équipes de Solinum répondent aux sollicitations du lundi au vendredi durant les heures ouvrées. Solinum s'engage à faire connaître et mettre à disposition cette messagerie en ligne auprès des publics de Rosny-sous-Bois.

2.4 Création d'un centre de ressources destiné aux CCAS

L'UDCCAS 93 s'engage à créer un centre de ressources numérique sous le format d'un site internet. Cet outil disposera d'informations à destination des CCAS, dans une logique d'appui à la coordination de la gouvernance locale.

Solinum s'engage à mettre à disposition sa base de données à l'UDCCAS 93 via un partage d'API dans le cadre de la création de ce centre de ressources. Le site internet pourra donc être alimenté par les données de Soliguide, mises à jour en temps réel, afin d'afficher des informations destinées à l'usage des CCAS, toujours conformément à l'Objet de la présente Convention. L'utilisation de l'API est soumise à la signature du *Contrat de Licence d'Utilisation du Service Soliguide Accessible par l'Intermédiaire de l'API Solidarité*, qui en détaille les conditions d'utilisation.

2.5 Participation à la démarche de co-construction de Soliguide

Solinum organise une fois par an un comité de pilotage réunissant des acteurs institutionnels (DRIHL, Conseil Départemental, DRIETS, ... etc.) afin de présenter les avancées du projet en Seine-Saint-Denis et co-construire la stratégie de déploiement pour la période à venir avec les participants. C'est également l'occasion pour les participants de faire des retours sur l'outil. L'ensemble des retours des partenaires institutionnels et associatifs permet de contribuer à l'orientation du développement produit en cohérence avec la réalité des territoires à l'échelle nationale.

L'UDCCAS 93 s'engage, dans la mesure du possible, à participer à ces événements de co-construction. Le CCAS pourra également participer à ces instances s'il le désire.

Par ailleurs, Solinum s'engage à prendre en compte les retours de l'UDCCAS 93 et du CCAS dans l'objectif d'améliorer la plateforme.

2.6 Autres dispositions

Solinum s'engage à relayer les informations de l'UDCCAS 93 et du CCAS dans sa newsletter mensuelle de Seine-Saint-Denis, dans la mesure où ces informations sont pertinentes pour les destinataires de ladite newsletter (acteurs engagés dans la lutte contre la précarité en Seine-Saint-Denis). L'UDCCAS 93 et le CCAS sollicitent Solinum par courriel au plus tard le 20 du mois afin de publier des informations dans la newsletter du début du mois suivant.

ARTICLE 3: GARANTIES

Solinum ne garantit pas que les informations contenues dans la Base de données sont exemptes d'erreurs et ne garantit, entre autres, ni la pertinence, ni l'exhaustivité ni l'exactitude des informations.

Solinum ne saurait être tenu pour responsable d'évènements pouvant résulter de l'interprétation et de l'utilisation par l'UDCCAS 93 et le CCAS des Données fournies dans le cadre de la présente Convention.

ARTICLE 4 : DURÉE DU CONTRAT

La présente Convention est conclue pour une durée de 18 mois à compter de la signature de la présente Convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION

La présente Convention pourra être résiliée par anticipation en cas de manquement par l'une des Parties à une ou plusieurs de ses engagements, qui aura fait l'objet d'une mise en demeure par l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans l'hypothèse où ladite mise en demeure resterait sans effet au-delà de trente (30) jours à compter de sa réception, la Convention pourra être résiliée de plein droit et sans formalité judiciaire. Pour ce faire, la Partie désirant se prévaloir de la résiliation de plein droit devra adresser à la Partie défaillante une nouvelle lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation prenant effet après un délai de quinze (15) jours suivant réception de ladite lettre ou à défaut suivant la date de sa première présentation.

ARTICLE 6 : CONSEQUENCES DE LA CESSATION DE LA CONVENTION

À la cessation de la Convention, quelle qu'en soit la cause, l'UDCCAS 93 et le CCAS s'obligent à ne pas copier, reproduire en vue de leur communication à des tiers et plus généralement à ne pas ré-utiliser, divulguer, diffuser sous quelque forme que ce soit, traduire ou adapter les Données obtenues en exécution de la Convention, ni d'en faire un quelconque usage susceptible de porter atteinte aux droits de Solinum.

L'UDCCAS 93 et le CCAS peuvent cependant être autorisés par Solinum à achever les travaux en cours utilisant les Données et à en faire l'usage prévu. L'UDCCAS 93 et le CCAS notifient dans ce cas Solinum, dans les meilleurs délais, la liste de ces travaux, les modalités et le calendrier des diffusions prévues.

ARTICLE 7 : FORCE MAJEURE

Aucune des deux Parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution, des manquements ou des retards pris dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations qui seraient dus au fait de l'autre Partie ou à la survenance d'un cas de force majeure, telle qu'elle est définie dans le Code civil et par la jurisprudence de la Cour de cassation. La force majeure suspend les obligations nées de la Convention pendant toute la durée de son existence.

ARTICLE 8: PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, chaque Partie est amenée à collecter des données personnelles de l'autre Partie en qualité de responsable de traitement. Les Parties s'engagent à traiter ces données personnelles conformément à la Législation en matière de protection des données personnelles.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

9.1 Divisibilité du Contrat

La nullité de l'une quelconque des obligations résultant de la Convention, pour quelque cause que ce soit, n'affectera pas la validité des autres obligations et les Parties s'engagent à négocier de bonne foi des dispositions de remplacement.

9.2 Absence de renonciation

Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque de la Convention ou d'en tolérer l'inexécution ou l'exécution imparfaite de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprétée comme une renonciation par cette Partie à exercer les droits qu'elle détient au titre de ladite Convention.

9.3 Intégralité de la Convention

La présente Convention annule et remplace tous les accords, engagements, discussions ou négociations intervenus antérieurement ayant pu exister ou existants entre les Parties.

ARTICLE 10 : CESSION DE LA CONVENTION

La présente Convention ne pourra faire l'objet d'aucune cession totale ou partielle par l'UDCCAS et le CCAS, à titre onéreux ou gracieux, ni d'aucune mise à disposition ou sous licence, même à titre gracieux, sans l'accord écrit et préalable de Solinum, eu égard au caractère *intuitu personae* de celui-ci.

En cas de fusion de Solinum, celui-ci s'engage à communiquer les Données à l'entité qui reprendra l'activité de Solinum.

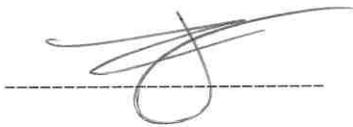
ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE - LITIGE

La Convention est soumise au droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de la Convention sera réglé à l'amiable par les Parties. A défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort des Tribunaux de Paris.

Fait à Rosny-sous-Bois, en trois (3) exemplaires originaux, le

Le ARMY



Solinum

UDCCAS 93



CCAS



ANNEXE 1: UTILISATION DES DONNÉES DE SOLIGUIDE

1. Droits d'auteur

La Base de données est la propriété pleine et entière de Solinum. L'UDCCAS 93 et le CCAS sont informés du fait que l'architecture de la Base de données, sa présentation et son agencement (sans que cette liste soit exhaustive) sont protégés par le droit d'auteur.

A ce titre, l'UDCCAS 93 et le CCAS disposent d'un simple droit d'usage sur ladite Base de données pour leurs besoins internes (études, diagnostics, ... etc.) et les besoins de l'Objet de la Convention, ainsi qu'à des fins de communication sur l'action sociale dans le territoire de Rosny-sous-Bois, durant la période de validité de la présente Convention. L'UDCCAS 93 et le CCAS ne disposent d'aucun droit de reproduire, adapter, traduire, ni représenter la Base de données en dehors des limites strictement définies par la présente Convention.

L'UDCCAS 93 et le CCAS sont cependant autorisés, toujours conformément à l'Objet, à personnaliser, traduire, adapter, arranger les Données, dans un seul souci de mise en forme et dans la stricte mesure où ces actes sont nécessaires à la compréhension des Utilisateurs.

2. Droits relatifs à l'utilisation des Données

L'UDCCAS 93 et le CCAS ne sont pas autorisés :

- A utiliser les Données dans le but de créer une nouvelle base de données ;
- A transférer les Données vers une ou plusieurs autres bases de données, sauf accord expresse et préalable de Solinum
- A manipuler et/ou utiliser les Données d'une manière qui pourrait directement ou indirectement faire concurrence à Solinum ;

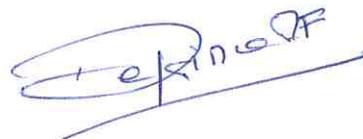
L'UDCCAS 93 et le CCAS ont l'obligation d'afficher la source des Données dans tout document ou support de communication les utilisant sous la forme suivante « Source: Soliguide ».

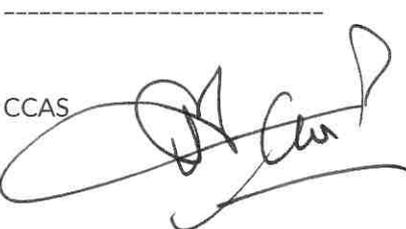
Solinum se réserve le droit de vérifier par tout moyen que les Données sont utilisées dans les conditions de la présente Convention.



Solinum

UDCCAS 93





CCAS

ANNEXE 2 – LISTE DES DONNEES ACCESSIBLES

Lien de la fiche
Nom de la structure
Adresse
Ville
Code postal
Fermeture et raison de la fermeture le cas échéant
Information temporaire
Horaires temporaires
Horaires habituels
Modalités d'accès
Type d'accueil (inconditionnel, préférentiel, exclusif) et public accueilli
Latitude et longitude
Services proposés

ANNEXE 3 – NOTE DE CADRAGE

Contexte

L'UDCCAS 93 a fait appel à Solinum pour prendre part à sa stratégie de renforcement de la coordination et de la gouvernance locale en Seine-Saint-Denis. Le partenariat décrit dans la présente Convention est une expérimentation d'une durée de 18 mois avec les CCAS de six communes membres de l'UDCCAS. Un bilan sera réalisé à la fin de l'expérimentation, afin d'ajuster le modèle pour le répliquer sur l'ensemble des communes membres de l'UDCCAS 93.

Objectifs

- Renforcer la connaissance par les CCAS du fonctionnement des acteurs opérant sur les territoires communaux.
- Renforcer la coordination et de la gouvernance locale afin d'améliorer le maillage et mieux répondre aux besoins des publics précaires.
- Renforcer l'interconnaissance des acteurs opérant sur les territoires communaux et favoriser les orientations et les actions communes.
- Lutter contre le non-recours.
- Améliorer la complétude et la précision de la base de données Soliguide.

Participants

UDCCAS 93
CCAS de Bobigny
CCAS de Clichy-sous-Bois
CCAS des Lilas
CCAS de Pierrefitte-sur-Seine
CCAS de Rosny-sous-Bois
CCAS de Stains
Solinum

Proposition de feuille de route (version courte)

- Novembre 2023 - avril 2024: Conception de la convention de partenariat tripartite avec tous les CCAS membres. Signature en mai.
- Avril - mai 2024: Phase d'appropriation. **1ère réunion de pilotage**. Les CCAS s'approprient les outils et détaillent les aides communales. Les CCAS ont une vue d'ensemble sur les dispositifs cartographiés dans leur commune.
- Mai - juin 2024: Réunions de coordination avec les acteurs locaux et mise à jour de l'outil.

- Août - novembre 2024: Phase de cartographie et de diffusion. **2e réunion de pilotage**. Solinum et les CCAS travaillent de concert pour identifier et cartographier les dispositifs manquants.
- Octobre - décembre 2024: Réunions de coordination avec les acteurs locaux et mise à jour de l'outil
- Janvier - mai 2025: Phase de pérennisation. **3e réunion de pilotage**. Le référencement sur Soliguide est systématisé pour les nouveaux dispositifs du territoire. Solinum et les CCAS travaillent de concert pour faire de Soliguide un outil réflexe.
- Mai - juillet 2025: Réunions de coordination avec les acteurs locaux et mise à jour de l'outil
- Août - octobre 2025: Phase de bilan. **4e réunion de pilotage**. Bilan et adaptation du dispositif en vue de l'essaimage.

Proposition de feuille de route (détaillée)

Novembre 2023 - avril 2024: Conception de la convention de partenariat tripartite

- Les directeurs de tous les CCAS membres prennent connaissance de la proposition de convention partenariale et peuvent ajouter des commentaires.
- La proposition de convention est adaptée par l'UDCCAS et Solinum.
- Les directeurs de tous les CCAS membres prennent connaissance de la nouvelle version et peuvent ajouter des commentaires.
- L'UDCCAS et Solinum établissent la version finale du modèle de convention.
- La convention est adoptée par le Conseil d'Administration de l'UDCCAS et ceux des CCAS.
- Les participants signent les conventions tripartites.

Livrables:

- Le modèle de convention tripartite est validé par l'ensemble de CCAS membres de l'UD
- La convention tripartite est signée avec les CCAS de chacune des communes participant à l'expérimentation.

Avril - mai 2024: Phase d'appropriation

- Une réunion de pilotage est organisée pour co-construire la feuille de route. Les outils sont présentés à nouveau par Solinum si besoin.
- Solinum mène une ou plusieurs réunions de présentation des outils auprès des équipes de chaque CCAS participants (en présentiel ou en distanciel).
- Solinum met à disposition des CCAS participants des comptes professionnels leur donnant accès à la page du CCAS. Les CCAS déterminent les informations sur leurs services à publier sur Soliguide et adaptent leur page.

- Solinum envoie une extraction de sa base de données en Excel pour l'ensemble des dispositifs référencés sur les territoires des communes sélectionnées afin que les CCAS puissent déjà avoir une vue d'ensemble sur l'avancée de la cartographie.
- Un besoin de cartographie des fontaines publiques a été identifié par les partenaires institutionnels de Soliguide. Les CCAS facilitent la mise en lien avec les services communaux détenant ces informations, dans la mesure du possible. Solinum cartographie l'ensemble des points d'eau.

Livrables:

- Une réunion de pilotage regroupant l'ensemble des participants a eu lieu.
- Tous les collaborateurs pertinents au sein des CCAS participants connaissent et peuvent utiliser Soliguide.
- Tous les CCAS participants ont au moins un compte professionnel permettant de gérer la page Soliguide du CCAS (et d'autres pages si pertinent).
- Toutes les pages des CCAS participants (et autres pages si pertinent) sont requalifiées et comportent les informations sur toutes les aides proposées par les CCAS (voir exemple de la page du CCAS de Sevrans).
- Tous les CCAS participants ont connaissance des dispositifs référencés sur Soliguide sur leur territoire communal.
- Toutes les fontaines publiques sont référencées sur Soliguide.

Mai - juillet 2024: Réunions de coordination avec les acteurs locaux et mise à jour de l'outil

- Les CCAS participants s'appuient sur leur connaissance des acteurs locaux et la cartographie Soliguide pour inviter les acteurs locaux à des réunions de coordination. L'UDCCAS 93 et Solinum pourront venir en appui. Le nombre et la modalité des réunions sont à déterminer localement. Les réunions de coordination permettent de faire le point sur le maillage territorial des différents dispositifs, partager avec les acteurs l'information sur les nouveaux dispositifs déployés localement, faire un bilan sur le fonctionnement de la coordination, ... etc.
- Solinum produit et met à disposition des CCAS un outil de suivi de type tableur pour que les CCAS puissent collecter les informations des dispositifs n'ayant pas mis à jour leurs informations de manière autonome sur Soliguide lors des réunions de coordination.
- Les CCAS (ou Solinum si présent) encouragent les acteurs à créer leur compte professionnel pour favoriser l'autonomie.
- Solinum relance les acteurs n'ayant pas répondu / n'étant pas présents afin de compléter ces informations et met à jour la base de données.

Livrables:

- Chaque CCAS participant a organisé au moins une réunion de coordination rassemblant les acteurs locaux.

- Toutes les pages des dispositifs déjà référencés sur Soliguide sont à jour et les modifications de services pour l'été sont renseignées.

Août - novembre 2024: Phase de cartographie et de diffusion

- Les CCAS participants communiquent à Solinum sur les dispositifs manquants sur la cartographie à partir de la réunion de coordination et de leurs connaissances antérieures. Ils transmettent également les contacts clés pour l'ensemble des structures et invitent Solinum aux événements pertinents pour rencontrer les acteurs du champ social.
- Une réunion de pilotage est organisée pour faire le bilan du premier semestre et ajuster la feuille de route (septembre).
- Solinum mène une campagne de cartographie des dispositifs manquants sur les territoires des communes sélectionnées et encourage à la création de comptes professionnels auprès des acteurs.

Livrables:

- Une réunion de pilotage regroupant l'ensemble des participants a eu lieu.
- Le nombre de structures référencées sur les territoires des communes sélectionnées a significativement augmenté.
- Le nombre de comptes professionnels sur les territoires des communes sélectionnées a significativement augmenté.

Octobre - décembre 2024: Réunions de coordination avec les acteurs locaux et mise à jour de l'outil

- Les CCAS participants invitent les acteurs locaux à des réunions de coordination.
- Solinum met à disposition des CCAS l'outil de suivi; les CCAS remontent les informations sur les dispositifs.
- Les CCAS (ou Solinum si présent) encouragent les acteurs à créer leur compte professionnel pour favoriser l'autonomie.
- Solinum relance les acteurs n'ayant pas répondu / n'étant pas présents afin de compléter ces informations et met à jour la base de données.

Livrables:

- Chaque CCAS participant a organisé au moins une réunion de coordination rassemblant les acteurs locaux.
- Toutes les pages des dispositifs déjà référencés sur Soliguide sont à jour et les modifications de services pour l'hiver sont renseignées.

Janvier - mai 2025: Phase de pérennisation

- Une réunion de pilotage est organisée pour faire le bilan du second semestre et ajuster la feuille de route (janvier-février). Une réflexion est menée sur la pérennisation du dispositif et la systématisation du référencement pour les nouveaux dispositifs.
- Solinum poursuit le travail de cartographie et de création de comptes professionnels avec l'appui des CCAS participants.
- Les CCAS participants aident Solinum à identifier de nouvelles opportunités pour faire connaître Soliguide auprès des acteurs mais aussi des publics, et de favoriser la prise en main de l'outil.

Livrables:

- La cartographie de l'action sociale sur Soliguide est exhaustive et précise sur les territoires communaux de tous les CCAS participants.
- Un mécanisme pour le référencement systématique de nouveaux dispositifs pertinents est mis en place.
- Soliguide est largement identifié comme un outil ressource par les acteurs locaux.

Mai - juillet 2025: Réunions de coordination avec les acteurs locaux et mise à jour de l'outil

- Les CCAS participants invitent les acteurs locaux à des réunions de coordination.
- Solinum met à disposition des CCAS l'outil de suivi; les CCAS remontent les informations sur les dispositifs.
- Les CCAS (ou Solinum si présent) encouragent les acteurs à créer leur compte professionnel pour favoriser l'autonomie.
- Solinum relance les acteurs n'ayant pas répondu / n'étant pas présents afin de compléter ces informations et met à jour la base de données.

Livrables:

- Chaque CCAS participant a organisé au moins une réunion de coordination rassemblant les acteurs locaux.
- Toutes les pages des dispositifs déjà référencés sur Soliguide sont à jour et les modifications de services pour l'été sont renseignées.
- Le taux de mise à jour en autonomie est significativement meilleur qu'au début de l'expérimentation.

Mai - août 2025: Phase de bilan

Livrables:

- Une réunion de pilotage regroupant l'ensemble des participants a eu lieu.
- Un bilan de l'expérimentation est publié.
- Le modèle de convention tripartite est adapté.

<i>Numéro délibération</i> 13	<u>OBJET</u> : Avenant N°1 à la convention de partenariat entre l'hôtel première classe et le CCAS de Rosny-sous-Bois
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Dans le cadre de ses dispositifs d'aides facultatives, le CCAS intervient ponctuellement dans le cadre de l'hébergement d'urgence au profit des Rosnéens.

Le Conseil d'Administration du 20 juin 2016 a approuvé la mise en place d'une convention entre le CCAS et l'hôtel Première Classe de Rosny-sous-Bois, afin d'établir un partenariat entre les deux structures dans le cadre des demandes d'hébergements en urgence réalisées par le CCAS impliquant des réservations de nuitées d'hôtel.

Le présent avenant a pour objectif d'actualiser la convention initialement approuvée entre les deux parties sur plusieurs points :

- Les modalités de réservations
- Les annexes à compléter
- Les interlocuteurs au sein du CCAS
- Les modalités financières

La tarification des nuitées est fixée jusqu'au 30 juin 2025, passé ce délai, un nouvel avenant sera adopté afin d'actualiser les montants.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver l'avenant n°1 à la convention établie entre le CCAS et l'hôtel Première Classe de Rosny-sous-Bois, et d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération N°22 du 20 juin 2016 adoptant la convention entre l'hôtel première classe de Rosny-sous-Bois et le CCAS de Rosny-sous-Bois,
VU le projet d'avenant,

DELIBERE

Article 1 : APPROUVE l'avenant N°1 à la convention de partenariat entre l'hôtel première classe de Rosny-sous-Bois et le CCAS de Rosny-sous-Bois.

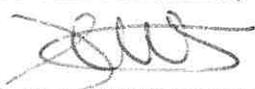
Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tous les documents y afférents.

Adopté à l'Unanimité

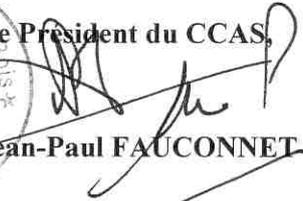
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,


Amândine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET

Convention entre le CCAS de Rosny-sous-Bois et l'hôtel Première Classe de Rosny-sous-Bois

AVENANT N°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rosny-sous-Bois (CCAS), représenté par Christine PROVOST, vice-présidente du CCAS, habilitée à la signature des présentes par délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2023,

d'une part ;

- L'hôtel Première Classe de Rosny-sous-Bois dont le siège social est à Rosny-sous-Bois représenté par Monsieur Oumar BA, agissant en qualité de directeur de l'établissement, ci-après désigné « L'HOTEL »,

d'autre part ;

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le Conseil d'Administration du 20 juin 2016, a approuvé la mise en place d'une convention entre le CCAS et l'hôtel Première Classe de Rosny-sous-Bois afin d'établir un partenariat entre les deux structures dans le cadre des demandes d'hébergements en urgence réalisées par le CCAS impliquant des réservations de nuitées d'hôtel.

ARTICLE 1 – Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet d'actualiser la convention initialement approuvée entre les deux parties sur différentes modalités :

➤ Modalités de réservations :

- Le CCAS s'engage au moment de la réservation de préciser : le nom du client, le nombre de personnes et le nombre de nuits

➤ Les annexes à compléter :

- L'annexe 1, ayant pour objet de confirmer la réservation hôtelière à l'écrit, n'est plus à compléter et signer par le service social ou l'élu de permanence, la réservation par mail suffit.

- L'annexe 2, intitulé « respect des règles de vie à l'hôtel » est conservé et est à remettre à la famille avant son arrivée à l'hôtel. Si l'équipe du service social ou l'élu de permanence ne rencontre pas physiquement le bénéficiaire, il doit lui expliquer à l'oral les règles de vie à l'hôtel.

➤ Interlocuteurs au sein du CCAS :

Pour toute question relative à la mise en œuvre de la convention, l'interlocuteur de L'HOTEL pourra contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 : la responsable du service social du CCAS ou la directrice du CCAS (Centre Yvon Gattaz – 9 rue Emile Auxerre - 01 49 35 37 94 / 95)



➤ Modalités financières :

La tarification de la nuitée ci-dessous est valable jusqu'au 30 juin 2025, passé ce délai un nouvel avenant sera adopté afin d'actualiser les tarifs de l'hôtel.

- Tarification de la nuitée en haute saison (de mars à juillet)
Chambre pour 1 ou 2 personne(s) : 55 €
Chambre pour 3 personnes : 65 €
Chambre pour 4 personnes : 90 €
- Tarification de la nuitée en basse saison (d'août à février)
Chambre pour 1 ou 2 personne(s) : 50 €
Chambre pour 3 personnes : 60 €
Chambre pour 4 personnes : 90 €

Ces tarifs ne comprennent pas la prestation « petit déjeuner ».
Le CCAS se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

						
CAISSE D'ÉPARGNE						
ILE-DE-FRANCE						
Cadre réservé au destinataire du relevé						
Identification du compte pour une utilisation nationale						
17515	90000	08277702336			54	
<i>d'étab</i>	<i>d'guichet</i>	<i>n/compte</i>			<i>d/rce</i>	
Domiciliation						
CE ILE-DE-FRANCE					BIC	
					CEPAFRPP751	
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1751	5900	0008	2777	0233	654
Intitulé du compte						
ROSNY BOIS SARL ZAC DE NANTEUIL 3 RUE DE LISBONNE 93561 ROSNY SOUS BOIS CEDEX CENTRE AFFAIRES EVRY						
0000473						

La facture devra préciser la date de la prestation, le nombre de personnes et de nuitées, le prix unitaire (HT/TTC) et le montant total, l'identité des personnes hébergées et être obligatoirement déposée sur chorus. Le règlement sera effectué par le CCAS par mandat administratif dans un délai global de paiement de 30 jours dans les conditions prévues par les règles de la comptabilité publique.

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées.

A Rosny-sous-Bois, le 27 Mai 2024.....

Pour le CCAS de Rosny-sous-Bois,

La Vice-Présidente du CCAS

C. Provost
Christine PROVOST



Pour L'HOTEL,

31/05/2024
Le directeur de l'hôtel Première Classe

Oumar BA

[Signature]
SARL ROSNY BOIS
Au capital de 1 229 190 €
93110 ROSNY SOUS BOIS
RCS BOBIGNY 344 529 318

Numéro délibération 14	OBJET : Convention de partenariat entre le club Jean Pierre Timbaud et l'Institut Médico-Educatif de Rosny-sous-Bois
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13 En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 10
--

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Depuis la rentrée 2024, une volonté de développer un partenariat avec l'Institut Médico-Educatif de Rosny-sous-Bois (les 10 000 Rosiers) s'est instaurée.

Le projet consiste à constituer deux groupes mixtes de 5 jeunes et de 5 seniors. Chaque groupe a pour vocation de se réunir au sein du Club Timbaud au rythme d'une fois par mois (hors vacances scolaires) accompagné du psychologue, d'une éducatrice spécialisée ou de la psychomotricienne de l'IME.

Ces échanges intergénérationnels permettront aux seniors de partager des moments de complicité et de convivialité avec les jeunes, en créant un lien privilégié dans la durée.

Durant ces ateliers, les jeunes seront amenés à développer de nouvelles compétences : la socialisation, l'autonomie (en se repérant notamment dans le temps et dans l'espace) et la motricité.

Plusieurs activités seront proposées : la réalisation d'une fresque, des ateliers cuisine, tricot, confection de bijoux, loto, karaoké et psychomotricité...

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le projet de convention de partenariat entre le club Jean Pierre Timbaud et l'Institut Médico-Educatif de Rosny-sous-Bois,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préciser la nature des missions assurées par chaque partie,

DELIBERE

Article 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre le club Jean
Educatif de Rosny-sous-Bois,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y
afférents.

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,

Amandine HENRIQUES



Le Président du CCAS,

Jean-Paul FAUCONNET



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF
Période 2024-2026

ENTRE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Rosny-sous-Bois situé au 20, rue Claude PERNES, 93110 Rosny-sous-Bois, représenté par Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS, agissant en vertu de la délibération n°1 du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023.

ET

L'institut Médico-Educatif, situé 100, rue Lavoisier 93110 Rosny-sous-Bois représenté par Monsieur Karim KEDIM, Directeur.

Article 1 : Objet de la présente convention

Dans le cadre d'un projet pédagogique et intergénérationnel tendant à développer la communication, et la socialisation, le Centre Communal d'Action Sociale de Rosny-sous-Bois et, l'IME de Rosny-sous-Bois s'engagent dans un partenariat autour de l'accueil d'adolescents et de jeunes adultes en situation de handicap.

Article 2 : Nature des missions assurées par le CCAS et l'IME

Le club Jean-Pierre TIMBAUD propose 2 accueils mensuels pour un groupe mixte de 8 à 12 personnes et de 3 accompagnants. A cette occasion, jeunes et aînés partageront des moments de complicité et de partage autour d'activités manuelles et culturelles. Cela permettra aux jeunes de gagner en autonomie dans les différents actes de leur vie quotidienne grâce à la présence stimulante des séniors.

Cela comprend :

- La réalisation d'une fresque ;
- Des ateliers cuisine ;
- Des ateliers tricot ;
- Des ateliers confection de bijoux ;
- Loto ;
- Karaoké.

Cet accueil se déroule le jeudi de 14h00 à 15h30 de septembre à décembre en dehors des périodes scolaires.

Tout empêchement doit faire l'objet d'un contact préalable entre les parties.

Article 3 : Engagement de l'IME

L'équipe de l'IME assure l'encadrement des participants et veille au bon déroulement des séances. Ces derniers s'engagent à utiliser le matériel et les locaux conformément au règlement de l'établissement.

Article 4 : Modalités d'annulation

Cette convention est établie pour une durée de deux ans. En cas de suspension ou d'arrêt du partenariat par une des deux parties, celle-ci s'oblige à en informer le partenaire dans un délai préalable de 3 mois.

Rosny-sous-Bois,



Pour le CCAS
La vice-Présidente


Christine PROVOST

Pour l'IME,
Le Directeur

Karim KEDIM

<i>Numéro délibération</i>	<u>OBJET :</u> Participations financières et conditions d'accès aux activités et services proposés aux Séniors
15	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Pour pouvoir s'inscrire aux activités organisées par le Club Timbaud listées ci-dessous, il convient d'être âgé de plus de 60 ans, être retraité, résider à Rosny-sous-Bois et être inscrit au Club Timbaud.

Les usagers doivent s'inscrire pour la totalité de la durée du cycle (année civile ou année scolaire) sans possibilité de remboursement, sauf pour l'activité aquagym et sur présentation d'un certificat médical indiquant l'impossibilité de participer à cette activité sportive pendant une période supérieure à 3 mois. Dans ce cas, la somme remboursée sera calculée sur la base du nombre de séances ne pouvant être effectuées. Le remboursement se fera par virement bancaire, sur présentation d'un RIB.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

ACTIVITE CLUB TIMBAUD (avec quotient familial)	TARIF APPLICABLE du 1/09/2023 au 30/06/2024					
	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2023/2024	93.00 €	112.00 €	130.00 €	149.00 €	167.00 €	177.00 €

YOGA	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2023/2024	71.75 €	86.10 €	100.45 €	114.80 €	129.50 €	136.50 €

GYMNASTIQUE	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2023/2024	32.90 €	39.55 €	46.20 €	52.50 €	59.50 €	62.65 €

PEINTURE SUR SOIE	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2023/2024	51.42 €	61.71 €	71.99 €	82.28 €	92.56 €	97.70 €

ZUMBA	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2023/2024	20.00 €	24.00 €	28.00 €	32.00 €	36.00 €	38.00 €

ACTIVITES CLUB TIMBAUD (sans quotient familial)	TARIFS APPLICABLES du 1/09/2023 au 30/06/2024
Activité danse dans le cadre du Spectacle Séniors	10 €

Pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025, il est proposé de maintenir cette tarification.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération N° 15 du 26 juin 2023 adoptant les participations financières et conditions d'accès aux activités et services proposés aux seniors,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 ainsi que les conditions d'inscription et de remboursement définies ci-dessous :

Pour pouvoir s'inscrire aux activités organisées par le Club Timbaud listées ci-dessous, il convient d'être âgé de plus de 60 ans, être retraité, résider à Rosny-sous-Bois et être inscrit au Club Timbaud.

Les usagers doivent s'inscrire pour la totalité de la durée du cycle (année civile ou année scolaire) sans possibilité de remboursement, sauf pour l'activité aquagym et sur présentation d'un certificat médical indiquant l'impossibilité de participer à cette activité sportive pendant une période supérieure à 3 mois. Dans

ce cas, la somme remboursée sera calculée sur la base du nombre de
Le remboursement se fera par virement bancaire, sur présentation d'un

ACTIVITE CLUB TIMBAUD (avec quotient familial)	TARIF APPLICABLE du 1/09/2024 au 30/06/2025					
AQUAGYM	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2024/2025	93.00 €	112.00 €	130.00 €	149.00 €	167.00 €	178.0 0 €

YOGA	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2024/2025	71.75 €	86.10 €	100.45 €	114.80 €	129.50 €	136.50 €

GYMNASTIQUE	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2024/2025	32.90 €	39.55 €	46.20 €	52.50 €	59.50 €	62.65 €

PEINTURE SUR SOIE	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2024/2025	51.42 €	61.71 €	71.99 €	82.28 €	92.56 €	97.70 €

ZUMBA	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6
% participation Séniors /coût de la prestation	50%	60%	70%	80%	90%	95%
Tarif année scolaire 2024/2025	20.00 €	24.00 €	28.00 €	32.00 €	36.00 €	38.00 €

ACTIVITES CLUB TIMBAUD (sans quotient familial)	TARIFS APPLICABLES du 1/09/2024 au 30/06/2025
Activité danse dans le cadre du Spectacle Séniors	10 €

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

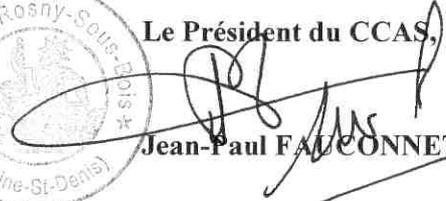
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification



La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET

<i>Numéro délibération</i> 16	OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre l'HAD AP-HP et le SSIAD
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est un service médico-social rattaché au Centre Communal d'Action Sociale.

Le SSIAD relève pour son fonctionnement des dispositions de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles et du décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile.

Le SSIAD a pour mission principale de prodiguer des soins infirmiers, des soins d'hygiène générale et de confort coordonnés, adaptés à la personne âgée ou en situation de handicap, sur prescription médicale. Il a pour vocation de favoriser le maintien à domicile et de faciliter les sorties d'hospitalisation dans le respect absolu des droits et libertés de chacun.

L'Hospitalisation A Domicile (HAD) a pour mission de prendre en charge, à leur domicile, des patients qui nécessitent des soins complexes, continus et coordonnés, médicaux et paramédicaux, formalisés dans le projet personnalisé de soins du patient. L'HAD AP-HP assure la continuité des soins 24h/24 et 7 jours/7, sur prescription médicale.

Il est proposé de formaliser le partenariat entre l'HAD AP-HP et le SSIAD de Rosny-sous-Bois via la mise en place d'une convention de partenariat.

Elle a pour objectifs de formaliser les règles de fonctionnement et d'organisation du partenariat établi entre les parties signataires en vue d'assurer la continuité, la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients à leur domicile dans le cadre :

- De l'organisation et du suivi de la prise en charge dans d'un relais ;
- Et/ou d'un travail de collaboration lors d'une intervention conjointe.

Sont concernés par la présente convention les personnes et patients appartenant à un établissement d'HAD qui appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes ;
- Les personnes adultes de 60 ans présentant un handicap ;
- Les personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques mentionnées au 7° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ou présentant une affection mentionnée au 3° et 4° de l'article L. 322-3 du code de la sécurité sociale.

La présente convention présente ainsi :

- Les engagements réciproques concernant le relais entre un SSIAD et l'AHD AP-HP ;
- Les engagements réciproques concernant l'intervention conjointe du SSIAD et de l'HAD AP-HP ;
- Les dispositions communes ;
- Les autres dispositions communes.

Elle prend effet à la date de sa signature et est établie pour un an ; elle est renouvelée par tacite reconduction à la date anniversaire à chaque période d'un an.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la convention de partenariat entre le SSIAD et l'HAD AP-HP.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

DELIBERE

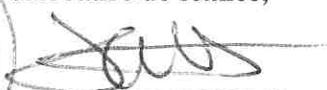
ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de partenariat entre l'HAD AP-HP et le SSIAD.

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris
 Représentée par Monsieur Nicolas REVEL, Directeur Général, dont le siège est situé 55
 boulevard Diderot 75010 Paris

Pour

L'Établissement Hospitalisation à Domicile (HAD)

Représenté par Madame Laurence NIVET, Directrice,

14 rue Vésale 75005 Paris

N° FINESS juridique : **75071218H** N° FINESS Géographique . **750806226**

Ci-après dénommée « HAD AP-HP »

d'une part,

ET

Nom complet et raison sociale : Centre Communal d'Action Sociale

Adresse complète : 20 rue Claude PERNES – 93 110 Rosny-sous-Bois

Si convention cadre, citer toutes les antennes ou établissements et leurs adresses :

Antenne/Etablissement :

Nom	Adresse	FINESS GEOGRAPHIQUE	N° SIRET
SSIAD	1 bis Boulevard Gabriel Peri	930 815 915	269 300 315 00067

Représenté par : Jean-Paul FAUCONNET

Fonction : Président du CCAS

Ci-après dénommé « l'organisme gestionnaire »
 d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ENGAGEMENT LIMINAIRE

La présente convention régit les modalités d'articulation entre les SSIAD de l'organisme gestionnaire et l'HAD AP-HP afin de permettre une prise en charge continue du patient à son domicile, que ce soit lors d'un passage de relais (Document 1, document 4) ou lors d'une intervention conjointe.

Les parties signataires s'engagent à respecter le cadre de cette convention et ses recommandations dans l'objectif d'une prise en compte des besoins des patients et de la continuité des soins.

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat organisant :

- Le passage de relais de l'HAD AP-HP vers une prise en charge en SSIAD/SPASAD ou de relais d'un suivi en SSIAD/SPASAD Vers une prise en charge par l'HAD AP-HP;
- La collaboration entre les deux structures, lorsque la situation d'un patient suivi en SSIAD/ SPASAD nécessite une prise en charge conjointe avec l'HAD AP-HP.

Elle est complétée de plusieurs documents

- **1:Fiche de liaison - Demande d' admission en HAD**
- **2:Protocole de soins personnalisé**
- **3:Protocole d'accord nominatif de relais ou d'intervention conjointe**
- **4:Fiche relais HAD => SSIAD**
- **5:Fiche de signalement d'événement indésirable**

VISAS

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6122- 1, R. 6121-4 et D. 6124-306 à D. 6124-312;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.312-1, R.314-137, R.314-138, D.312-1 et suivants, D.312-7 et D.312-7-1

Vu l'instruction N° DGOS/R4/DGCS/3A/2018/136 du 4 juin 2018 relative à l'articulation entre les SSIAD /SPASAD et les établissements d'HAD pour assurer la prise en charge continue du patient à son domicile ,

va l'arrêté de 1^{er} juin 2018 ; fixant la durée de la prise en charge minimale par le service de soins infirmiers à domicile ou le service polyvalent d'aide et de soins à domicile permettant une intervention conjointe avec un établissement d'hospitalisation à domicile

Vu la circulaire DGOS/R4 n°2013-398 du 4 décembre 2013 relative au positionnement et au développement de l'hospitalisation à domicile (HAD);

Vu la circulaire DHOS/02 n°2007-117 du 28 mars 2007 relative à la filière de soins gériatriques.

Vu la circulaire DGAS/2C n° 2005-111 du 28 février 2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile

Vu la circulaire DHOS/O2/DGS/SDSD n°2002-157 du 18 mars 2002 relative à l'amélioration de la filière de soins gériatrique

PREAMBULE

L'HAD AP-HP a pour mission de prendre en charge, à leur domicile, des patients qui nécessitent des soins complexes, continus et coordonnés, médicaux et paramédicaux, formalisés dans le projet personnalisé de soins du patient.

Les soins effectués par l'HAD AP-HP sont réalisés sur prescription médicale (du médecin traitant ou à défaut le médecin choisi par le patient, ou du médecin hospitalier), en cas de pathologie aiguë ou de maladie chronique nécessitant des soins fréquents, complexes et coordonnés ou d'une technicité spécifique. Il s'agit de soins médicaux et paramédicaux complexes réalisés dans un cadre pluri-professionnel et pluridisciplinaire. Ces soins sont obligatoirement formalisés dans un protocole de soins coordonnés par le médecin de l'HAD AP-HP, régulièrement évalués et adaptés.

L'HAD AP-HP assure la continuité des soins 24h/24 et 7jours/7.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) (et la partie soins des SPASAD) assure des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels afin de contribuer au maintien à domicile des personnes et faciliter les sorties d'hospitalisation.

Les soins délivrés par les SSIAD sont réalisés sur prescription médicale (généralement du médecin traitant ou à défaut le médecin choisi par le patient ou du médecin hospitalier). Ces soins prescrits sont nécessaires au regard de la situation du patient en terme d'autonomie et/ou dans le cadre d'une pathologie de la personne qui nécessite des actes infirmiers de soins (nursing, prévention d'escarres,) et/ou des actes médicaux infirmiers (pansements, injections, prélèvement, perfusions,...). Ces soins sont formalisés dans un projet individualisé de soins (comportant un document individuel de prise en charge et un plan de soins). Une évaluation régulière doit permettre de garantir l'adaptation du dispositif de soins aux besoins de la personne.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser les règles de fonctionnement et d'organisation du partenariat établi entre les parties signataires en vue d'assurer la continuité, la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients à leur domicile dans le cadre :

- de l'organisation et du suivi de la prise en charge dans le cadre d'un relais
- et/ou d'un travail de collaboration lors d'une intervention conjointe.

Les signataires entendent

- favoriser et contribuer à maintenir la prise en charge à domicile des patients en fonction de leur état de santé, de leur situation de handicap ou de perte d'autonomie, de leur demande, de leur projet de vie et de leur consentement ;
- favoriser un parcours de soins sans rupture de prise en charge pour les patients ;
- proposer et assurer une continuité et une coordination des soins ainsi qu'une prise en charge optimale du patient, qu'elle soit successive ou conjointe ;
- favoriser la coordination entre les deux parties dans l'objectif de complémentarité des compétences et des moyens ;
- prendre en charge les patients dans le respect des normes réglementaires et des normes de sécurité garantissant notamment une transmission optimale des données médicales, thérapeutiques et médico-sociales ;
- prendre en charge les patients dans le respect des bonnes pratiques professionnelles
- soutenir les aidants

Cette coopération s'établit dans le respect réciproque des valeurs et missions des deux signataires de la présente convention.

ARTICLE 2- PUBLIC CONCERNE

Sont concernés par la présente convention les personnes et patients admissibles en SSIAD/SPASAD et en établissement d'HAD qui appartiennent à l'une des trois catégories suivantes

- les personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes ;
- les personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques mentionnées au 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ou présentant une affection mentionnée au 3° et 4° de l'article L. 322-3 du code de la sécurité sociale.
- Et toutes autres personnes que la réglementation désignera comme éligible depuis la date de signature des présentes.

PREMIERE PARTIE : ENGAGEMENTS RECIPROQUES CONCERNANT LE RELAIS ENTRE UN SSIAD/SPASAD ET L'HAD AP-HP (ET INVERSEMENT)

ARTICLE 3- CADRE D'INTERVENTION

Les demandes de relais concernent les patients dont l'état de santé ou d'autonomie nécessite l'intervention à leur domicile de l'une des parties à cette convention, à l'exclusion de l'autre et s'inscrivent dans le respect du consentement du patient ou de son représentant légal et en dehors d'un cas d'urgence absolue. Le cas échéant, le consentement de l'entourage sera recherché.

Ce relais se traduit notamment par le respect des principes de suivi et de coordination efficaces au service des patients, par l'utilisation d'outils de liaison communs.

Chaque partie signataire s'engage, à partir d'une demande anticipée du cocontractant, à prendre en charge de manière privilégiée les patients nécessitant un relais et résidant au sein de l'aire géographique de chaque structure afin d'éviter toute rupture dans la continuité des soins apportés au domicile du patient.

ARTICLE 4- EVALUATION PREALABLE DE LA SITUATION DU PATIENT

Lorsque les soins délivrés par la structure qui prend en charge le patient, ne sont plus adaptés aux besoins en soins de celui-ci, les parties s'engagent à organiser un relais du SSIAD/SPASAD vers l'HAD AP-HP ou de l'HAD AP-HP vers le SSIAD/SPASAD selon la situation et sous réserve que les conditions d'admission soient remplies.

Les parties s'engagent à évaluer régulièrement les soins requis par les patients qu'ils prennent en charge afin de déterminer si l'intervention du SSIAD/SPASAD ou de l'HAD AP-HP est en adéquation avec leurs besoins. Cette évaluation doit être systématiquement réalisée lorsqu'une évolution de l'état de santé ou de l'environnement d'un patient est constatée ou signalée.

Les deux signataires s'engagent à se réunir au moins une fois par an pour l'évaluation de leur coopération dans le cadre du partenariat prévu par la présente convention. Cette évaluation portera au minimum sur les points suivants "

Sur les demandes de relais :

- le nombre de patients, ayant fait l'objet d'un passage de relais entre les 2 structures (HAD AP-HP vers SSIAD et SSIAD vers HAD AP-HP) ;
- le nombre de refus de prise en charge et leur motif, en distinguant les demandes de relais de l'HAD AP-HP Vers un SSIAD/SPASAD et du SSIAD/SPASAD vers l'HAD AP-HP) ;
- le nombre de réunions de coordination commune à l'HAD AP-HP et au SSIAD/SPASAD ;
- une évaluation de la satisfaction des usagers et/ou de leurs familles ,
- le délai moyen d'admission suite à une demande de relais ;
- les principales causes de relais de l'HAD AP-HP Vers un SSIAD ;
- les principales causes de relais d'un SSIAD Vers l'HAD AP-HP ;
- une évaluation qualitative des relais opérés entre les structures

Sur les demandes de prises en charge conjointes :

- le nombre de patients ayant fait l'objet d'une prise en charge conjointe ;
- le nombre de refus de prise en charge conjointe, l'origine du refus (le patient, le médecin, l'HAD AP-HP) et le motif ;
- le délai moyen de prise en charge suite à une demande de prise en charge conjointe ;
- les principales causes de prise en charge conjointes ;
- une évaluation de la satisfaction des usagers et/ou de leurs familles ;
- une évaluation qualitative de l'activité conjointe des structures.

ARTICLE 5- ORGANISATION DU RELAIS

Les parties s'engagent à respecter la procédure suivante

1. Information du médecin prescripteur et du patient

Lorsqu'une structure a évalué le besoin de passer le relais, elle informe le patient et le médecin traitant ou le médecin prescripteur ou, à défaut, le médecin désigné par le patient, de l'évolution de l'état de santé du patient nécessitant un changement de prise en charge (vers un SSIAD/SPASAD ou l'HAD AP-HP).

Lorsqu'une nouvelle prise en charge est prescrite, le médecin traitant ou à défaut, le médecin désigné par le patient, ou le service qui propose le relais, informe le patient de la nécessité de changer de prise en charge, des conditions de fonctionnement de l'autre structure et des modalités de relais. Il recueille également l'accord du patient pour procéder au changement de prise en charge et transmettre auprès de l'autre structure les informations qui le concernent. Les éléments d'information donnés doivent être appropriés à la situation du patient.

2.1 La demande de relais par le SSIAD / SPASAD

Le SSIAD / SPASAD qui propose le relais, en lien avec le médecin traitant, prend contact avec l'HAD pour l'informer qu'il sollicite un relais et transmet la « Fiche de liaison — demande d'admission en HAD » (Doc. 1), qui comprend la prescription médicale.

La demande de relais doit être adressée au moins deux jours, sauf urgence, avant la date souhaitée de sa mise en œuvre. La structure destinataire de la demande, après en avoir accusé réception, doit répondre à la demande de relais dans un délai maximum de deux jours, en indiquant une date prévisionnelle d'admission.

En cas de refus de relais notifié par tous moyens permettant de conserver une traçabilité à la demanderesse, la procédure s'arrête à cette étape.

2.2 La demande de relais par l'HAD APHP

L'HAD qui propose le relais, en lien avec le médecin traitant, prend contact avec le SSIAD / SPASAD pour l'informer qu'elle sollicite un relais et transmet la « Fiche Relais — Bilan de **prise en charge en vue d'un relais HAD => SSIAD** » (Doc. 4).

La demande de relais doit être adressée au moins deux jours, sauf urgence, avant la date souhaitée de sa mise en œuvre. La structure destinataire de la demande, après en avoir accusé réception, doit répondre à la demande de relais dans un délai maximum de deux jours, en indiquant une date prévisionnelle d'admission.

En cas de refus de relais notifié par tous moyens permettant de conserver une traçabilité à la demanderesse, la procédure s'arrête à cette étape.

3. Organisation du relais

Les parties définissent ici les modalités d'organisation du relais :

o Organisation de la continuité des soins

Lorsque l'organisation prenant en charge le patient estime opportun d'organiser un relais de prise en charge vers l'autre structure

- Elle informe le médecin traitant ou le médecin prescripteur ou, à défaut, le médecin désigné par le patient, de l'évolution de l'état de santé du patient nécessitant un changement de prise en charge. Elle informe également le patient pour recueillir son consentement.
Le relais du SSIAD/SPASAD à l'HAD AP-HP ou de l'HAD AP-HP au SSIAD/SPASAD est sous la responsabilité du médecin traitant ou, à défaut, du médecin désigné par le patient, qui apprécie cliniquement l'évolution de la prise en charge nécessaire du patient en concertation avec le médecin coordonnateur de l'HAD AP-HP ou l'infirmier coordonnateur du SSIAD/SPASAD
- L'accord du patient pour effectuer le relais est recueilli par le médecin traitant ou, à défaut, du médecin désigné par le patient ou la structure qui propose le relais (Cf. le point suivant sur l'information du patient)
- La structure qui propose le relais, en lien avec le médecin ou, à défaut, le médecin désigné par le patient, prend contact avec l'autre structure pour l'informer qu'elle sollicite un relais et transmet la demande qui est formalisée par le document 1 : « Fiche de liaison — Demande d'admission en HAD » qui comprend la prescription médicale.

Lorsque la demande de relais est acceptée, une visite d'évaluation des besoins du patient est réalisée, sauf demande urgente.

- o Information du patient et/ou son représentant légal et de son entourage des conditions de fonctionnement de la structure destinataire, des modalités de relais et de la prise en charge financière des aides techniques et des médicaments.*

Conformément aux articles L1111-1 à L1111-9 du Code de la Santé Publique, l'intervention de l'HAD AP-HP ou du SSIAD auprès d'un patient nécessite son accord ou, le cas échéant, celui de son représentant légal

La signature du document « Protocole d'accord nominatif de relais ou d'intervention conjointe » remis par l'HAD AP-HP formalise cette acceptation (Doc. 3).

ARTICLE 6- LES RESPONSABILITES

o La responsabilité du médecin traitant

Le relais du SSIAD/SPASAD à l'HAD AP-HP ou de l'HAD AP-HP au SSIAD/SPASAD est sous la responsabilité du médecin traitant ou à défaut, le médecin désigné par le patient, qui est obligatoirement informé et apprécie cliniquement l'évolution de la prise en charge nécessaire au patient en concertation avec le médecin coordonnateur de l'HAD AP-HP et/ou l'infirmier coordonnateur du SSIAD/SPASAD.

o La responsabilité des structures

Les parties signataires demeurent responsables, chacune pour ce qui la concerne, des actes accomplis par leurs personnels propres, dans le cadre des soins apportés aux patients qu'elles prennent en charge de manière successive.

DEUXIEME PARTIE- ENGAGEMENTS RECIPROQUES CONCERNANT L'INTERVENTION CONJOINTE DU SSIAD/SPASAD ET DE L'HAD AP-HP

ARTICLE 7- CADRE D'INTERVENTION

L'HAD AP-HP et un SSIAD/SPASAD peuvent prendre en charge de façon conjointe un patient dont l'état de santé le justifie dans l'une des situations suivantes :

1° A la demande de l'HAD, du SSIAD / SPASAD, du service d'hospitalisation, du médecin traitant du patient

2° le retour à domicile du patient s'effectue dans le délai pendant lequel le SSIAD/SPASAD conserve la place de ce patient.

3° et toute autre situation que la réglementation désignera comme éligible depuis la date de signature de la présente convention.

ARTICLE 8- LA PROCEDURE DE DEMANDE D'INTERVENTION CONJOINTE

Le SSIAD/SPASAD prenant en charge un patient nécessitant une hospitalisation à domicile, du fait de l'aggravation de son état de santé, après accord du médecin traitant ou désigné, adresse à la plateforme d'admission de l'HAD AP-HP dont l'aire géographique d'intervention comprend la commune de résidence du patient et avec lequel il a conventionné, la « Fiche de liaison — Demande d'admission en HAD » La demande d'intervention conjointe est instruite dans un délai de 24 heures.

A. Prescription de l'HAD

Toute admission en HAD, même lorsque celle-ci est organisée dans le cadre d'une intervention conjointe entre l'HAD AP-HP et le SSIAD/SPASAD, fait l'objet d'une prescription médicale. La nécessité d'une admission en HAD relève du médecin prescripteur qui apprécie cliniquement la prise en charge nécessaire au patient, la justification de l'admission devant toutefois être établie par le médecin coordonnateur de l'HAD.

Le médecin traitant ou à défaut le médecin désigné par le patient doit être dûment informé par le médecin coordonnateur de l'HAD AP-HP ou l'infirmier coordonnateur du SSIAD/SPASAD du cadre de la présente convention pour la mise en œuvre de sa prescription.

B. L'information et l'accord du patient

Lorsqu'une prise en charge en hospitalisation à domicile est prescrite, le médecin traitant ou à défaut, le médecin désigné par le patient informe le patient de la nécessité de changer de prise en charge.

Le SSIAD/SPASAD recueille l'accord du patient et l'informe des conditions d'organisation et de fonctionnement des interventions conjointes

Conformément aux dispositions du 2° de l'article L.1110-12 du code de la santé publique, l'accord du patient pour que les actes prescrits par le médecin soient réalisés par les personnels des 2 structures en intervention conjointe, permet de considérer qu'ils constituent une seule équipe de soins.

Les éléments d'information donnés doivent être appropriés à la situation du patient.

C. Transmission de la fiche de liaison

Le cas d'une prise **en charge conjointe** à la demande du SSIAD/ SPASAD :

Ce dernier transmet la fiche de liaison citée ci-dessus : qui comprend la demande de prise en charge conjointe, en HAD, le projet thérapeutique du patient ainsi que la prescription d'HAD signée par le médecin traitant, à la plateforme d'admission de l'HAD de l'AP-HP

Le cas d'une prise en charge conjointe à la demande de l'HAD AP-HP :

L'HAD de l'AP-HP s'engage à transmettre une copie du dossier du patient (partie préadmission) au responsable de soins ou à l'infirmier coordonnateur, le cas échéant, du SSIAD.

D. Visite conjointe d'évaluation

En cas d'acceptation de la demande d'intervention conjointe par l'établissement d'HAD, ou le SSIAD/ SPASAD les parties signataires s'engagent à réaliser une évaluation conjointe des besoins du patient dans un délai de 48 heures maximum à compter de l'acceptation de la demande d'intervention conjointe. Pour l'HAD AP-HP, elle sera réalisée par l'IDEC. (Cf. Doc.2 : « Protocole personnalisé de soins »), qui sera par la suite validé par la cadre ou l'IDELIA de l'unité de soins

ARTICLE 9- ORGANISATION DES SOINS CONJOINTS

Dans le cadre de l'hospitalisation à domicile du patient, l'HAD AP-HP est responsable de l'organisation de la continuité des soins. A ce titre, l'établissement assure la coordination des soins dans le cadre des modalités définies ci-dessous par les parties signataires.

A. La planification des soins : Le projet de soins personnalisé

Le protocole de soins qui définit la prise en charge médicale, paramédicale et psychosociale est rédigé par l'HAD AP-HP (L'IDEC HAD en lien avec le SSIAD/SPASAD et validé par le cadre ou l'IDELIA de l'unité de soins).

L'HAD AP-HP et le SSIAD/SPASAD rédigent conjointement :

- le plan de soins infirmiers
- le planning de réalisation des soins
- les modalités de transmission et de suivi des informations entre les équipes des deux structures et la traçabilité des actes effectués
- les modalités de gestion et d'organisation des situations de besoins de soins non programmés ou d'urgence

B. La réalisation des soins

Les soins infirmiers sont coordonnés par l'HAD AP-HP.

- Les soins de nursing

Les aides-soignants du SSIAD/SPASAD exerçant auprès du patient, qui bénéficie d'une intervention conjointe par les deux structures, réalisent des soins relevant de leur compétence, sous la responsabilité de l'infirmier coordonnateur du SSIAD/SPASAD.

L'infirmier réalisant les soins pour le compte de l'HAD AP-HP (salarié ou sous convention) ne peut déléguer les missions relevant de son rôle propre aux aides-soignants du SSIAD/SPASAD.

- Les autres soins infirmiers

Ils sont organisés et réalisés par l'établissement d'HAD.

Si le SSIAD/SPASAD a recours à un(e) infirmier(e) libéral(e) ou à un centre de santé infirmier pour la réalisation des soins infirmiers, l'HAD AP-HP propose à l'infirmier(e) libéral(e) ou au centre de santé infirmier de poursuivre son intervention auprès du patient. Dans ce cadre, l'HAD AP-HP conventionne avec l'infirmier(e) libéral(e) ou le centre de santé infirmier et peut mettre en place un accompagnement par le personnel de l'HAD AP-HP ainsi que des actions de formation ou de sensibilisation pour la réalisation de soins techniques.

- Les autres soins

Le suivi médical et les autres soins paramédicaux sont organisés, coordonnés et réalisés par l'HAD AP-HP

La signature du document « Protocole d'accord nominatif de relais **ou d'intervention** conjointe » remis par l'HAD AP-HP formalise cette acceptation (Doc. 3).

- La gestion du matériel nécessaire aux soins

L'établissement d'HAD fournit au patient les matériels nécessaires à la réalisation des soins infirmiers ainsi que les médicaments prescrits. Concernant les soins d'hygiène et de confort, il appartient au patient de se procurer les matériels adéquats (drap de glisse, changes, protections...)

Les professionnels de l'HAD en informent le patient et sa famille. Si besoin, une aide peut être apportée via le service social de l'établissement d'HAD.

ARTICLE 10- COORDINATION DES DEUX PARTIES

Chaque partie signataire s'engage à participer, autant que de besoin, aux réunions de concertation et aux réunions de coordination, initiées par l'une ou l'autre des parties en fonction des besoins.

ARTICLE 11- ECHANGES D'INFORMATIONS

Les équipes de soins de chaque structure intervenant de manière conjointe auprès d'un même patient, constituent une seule équipe de soins conformément aux dispositions du 2^e de l'article L.1110-12 du code de la santé publique.

Les parties à la convention définissent de façon précise les modalités de transmission et de suivi des informations entre leurs équipes et la traçabilité des actes effectués.

Le patient doit être informé de son droit d'exercer une opposition à l'échange et au partage d'informations le concernant.

ARTICLE 12- GESTION DU CIRCUIT DU MEDICAMENT

L'HAD AP-HP est responsable de la prise en charge médicamenteuse. A ce titre, la délivrance et le stockage des médicaments du patient relèvent de la responsabilité et de la gestion de l'HAD AP-HP.

La récupération des déchets d'activité de soins qu'ils soient produits par le personnel de l'HAD ou les professionnels libéraux associés est assurée par l'HAD AP-HP.

ARTICLE 13- GESTION DES EVENEMENTS INDESIRABLES

Le personnel soignant s'engage à déclarer tout accident ou événement indésirable survenu au cours de la prise en charge du patient et relatif à un produit de santé, conformément à l'article L 1413-14 du Code de la Santé Publique, au cadre de l'unité de soins de l'HAD AP-HP. Cf. Doc. 5 Fiche de signalement d'événement indésirable

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS COMMUNES AU PARTENARIAT DECRITES DANS LES PARTIES 1 ET 2

ARTICLE 14- INFORMATION DES PERSONNELS

Les parties signataires s'engagent à informer

- leurs personnels respectifs des missions et activités respectives de chaque partie.
- leurs personnels respectifs des engagements pris au titre de la présente convention.

ARTICLE 15 — GESTION DU MATERIEL MEDICAL INSTALLE AU DOMICILE DU PATIENT

Le matériel médical, de grande taille, nécessaire au maintien du patient au domicile (lit médicalisé, lève-malade...) installé au domicile du patient par l'une ou l'autre des structures est laissé en place si cela est adapté aux besoins du patient, sauf en cas d'impossibilité réglementaire ou conventionnelle.

Dans le cadre d'un relais vers le SSIAD/SPASAD, le financement de ce type de matériel n'étant pas compris dans la dotation du SSIAD/SPASAD, la charge financière liée à la fourniture de ce matériel doit faire l'objet d'une demande de remboursement par le patient au niveau de sa caisse d'assurance maladie, sur la base d'une prescription médicale. Cette démarche peut être accompagnée par le service social de l'établissement d'HAD.

QUATRIEME PARTIE : AUTRES DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE 16- EVALUATION ET SUIVI DU PARTENARIAT

Les parties signataires se rencontrent au moins une fois par an pour évaluer les conditions dans lesquelles évolue le partenariat.

Lors de ces rencontres, les équipes des deux structures peuvent échanger autour d'une problématique commune ou sur les réalités du terrain afin de développer des échanges, dans une dynamique de liens ville-hôpital.

ARTICLE 17- DATE D'EFFET, DUREE, RENOUELEMENT ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est établie pour un an et renouvelée par tacite reconduction à date anniversaire à chaque période d'un an.

Toute modification à la convention doit se faire par avenant approuvé dans les mêmes conditions que la présente convention.

La présente convention peut être dénoncée pour cause de motif légitime, à tout moment par les parties signataire, par le moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au plus tard deux mois avant son échéance. Dans ce cas les parties Veilleront à ce que les patients concernés par la convention ne soient pas confrontés à une rupture dans leur prise en charge.

La convention est transmise à l'agence régionale de santé et à l'organisme local d'assurance maladie compétent par le SSIAD / SPASAD.

Fait à Paris, le _____

En autant d'exemplaires que de parties.

Pour l'organisme gestionnaire,

Pour l'HAD AP-HP, le Directeur par intérim
Etienne LIS ILLOUR



Le Président du CCAS
Jean-Paul FAUCONNET

HOSPITALISATION A DOMICILE
Etienne LISSILLON
Adjoint à la Directrice
Directeur de la Stratégie
de la Qualité des Projets

A retourner à

Corinne RENAUX
Chargée de missions SSIAD

corinne.renaux@aphp.fr

Validé par : Etienne
LISSILLOUR, Directeur par
intérim

Date d'application : janvier 2024

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_16-DE

Validé par : Etienne
LISSILLOUR, Directeur par
intérim

Date d'application : janvier 2024

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20240527-CA270524_16-DE

Page 12/17



Etat clinique actuel : Valide Perte d'autonomie : Partielle Totale

Doit être aidé pour : Toilette Repas Locomotion WC Sorties du domicile

Altération cutanée : Oui Non

Infection Oui Non BMR :

Altération cognitive : Oui Non Ne sait pas

Respiration : Oxygène Trachéo. VNI A. Resp Digestif

: SNG Gastrostomie

Traitement actuel : *Joindre la ou les ordonnances*

.....
.....
.....
.....

Démarche palliative : Oui Non Réseau de santé : Oui Non Lequel :

Directives anticipées : Oui Non

Information :
Accord de PEC en HAD Patient Oui Non
Resp. Legal : Oui Non
Accord de PEC en HAD famille : Oui Non

Patient au courant du diagnostic : Oui Non Du pronostic : Oui Non

Aspect social : Patient isolé Entourage présent Protection Juridique

Coordonnées Personne de confiance :

Coordonnées Curateur / Tuteur

Sii vous disposez d 'ul Compte Renâu Hospitalier et/oxi de tout autre document utile à la prise en charge, merci de nous les faxer

<p>Une hésitation, un renseignement complémentaire † Appelez-nous ! @ 01 73 73 57 57 De 8h30 à 17h30</p>	<p>SIGNATURE DU MEDECIN TRAITANT</p>
---	--------------------------------------

Document 2 : Protocole personnalisé de soins

A établir pour chaque patient en prise en charge conjointe

Renseigné par IDEC en lien avec le SSIAD et validé par l'US. Copie dans dossier patient domicile HAD

**Soins effectués par le personnel soignant
du SSIAD / SPASAD**

**Soins effectués par le personnel soignant
de l'HAD AP-HP**

DE s riée SSIAD
Pas de oins

IDE / IDEL sous convention HAD *Surlignez/ complétez*
 Pansement complexe
 Sous MEOPA
 Traitement IV
 Chimiothérapie IV ou s/cutané
 PEC médicamenteuse (Délivrance et stockage)
 (Cf. Art. 12)
 Prise en charge douleur ou autres symptômes
 Accompagnement entourage patient (SP)
 Accompagnement équipe SSIAD/SPASAD(SP)
 Autres (A préciser)

Créneaux horaires de réalisation des soins
(A définir à la visite d'accueil)

Aide-soignant *Surlignez/ complètes*

Nursing
 Aide mobilisation durant soin HAD
 Aide maintien masque MEOPA
 Autres (A préciser)

Créneaux horaires de réalisation des soins
(A définir à la visite d'accueil)

AS HAD : Pas de soins

Rééducateurs et autres professionnels de santé

Psychologue
 Psychomotricien
 Kinésithérapeute
 Ergothérapeute
 Diététicien
 Assistant social
 Autre intervenant
 (A préciser)

Matériels à mettre à disposition : non concerné

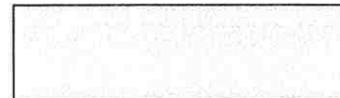
Rééducateurs et autres professionnels de santé

Psychologue
 Psychomotricien
 Kinésithérapeute
 Ergothérapeute
 Diététicien
 Assistant social
 Autre intervenant
 (A préciser)

Matériels à mettre à disposition :

Elimination des déchets : Non concerné	Elimination des déchets : A la charge de l'HAD
Traçabilité des actes : dans le dossier SSIAD au domicile du patient	Traçabilité des actes : dans le dossier HAD au domicile du patient

Date de l'évaluation :
Nom de l'IDEC HAD

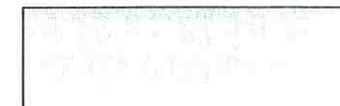


Signatures :

Nom du responsable / IDEC SSIAD



Date de la validation :
Nom du cadre / IDELIA :



Signature :

Validé par : Etienne
LISSILLOUR, Directeur par
intérim

Date d'application : Novembre 2023

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_16-DE

Document 3 : Protocole d'accord nominatif de relais ou de prise en charge conjointe

Important : Document à établir pour chaque patient pris en charge, et au vu élu protocole personnalisé île soins (cf. Doc. 3)

Protocole d'accord entre :

Le SSIAD/ SPASAD :.....

Numéro FINESS : Juridique , Géographique

Et

L'Hospitalisation À Domicile — Assistance **Publique** Hôpitaux de Paris (HAD AP-HP)

Numéro FINESS : Juridique : 75071218H Géographique : 750806226

Adresse : 14 rue Vésale 75005 PARIS

Les parties signataires du présent protocole, ont décidé, conformément à la convention de partenariat signée le de prendre en charge

Monsieur Madame	
Nom	
Prénom	
N° sécurité sociale	
Caisse	

La prise en charge par le service d'HAD est conforme au protocole de soins signé entre les deux établissements.

Elles confirment leur accord en tous points et s'engagent à respecter rigoureusement toutes les conditions figurant dans la convention citée ci-dessus.

Date prévue de relais en HAD

Date prévue de relais en SSIAD/SPASAD

Date prévue d'intervention conjointe HAD/SSIAD

Pour le SSIAD/SPASAD
L'infirmier référent

Pour l'HAD de l'AP-HP
Le Cadre (de coordination ou d'US)

Le Médecin Traitant ou médecin désigné

Le Médecin Coordonnateur

Résultat :

Difficultés rencontrées

ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE Thème

Personne(s) éduquée(s)

SOINS INFIRMIERS

Fréquence des passages IDE :

SOINS EFFECTUÉS

DOULEUR : échelle d'évaluation utilisée : Score

NURSING

Nombre de passages aide-soignant :

MATIN :

Type de toilette : Soins avant la toilette

Lieu de la toilette

APRÈS LA TOILETTE :

Si installation : Q au fauteuil Q au lit

Est effectué par : Vers ___h___

Autres informations relatives au déroulement de la toilette

Si passage d'après-midi

Soin effectué

AUTONOMIE DE LA PERSONNE

Locomotion

@ Autonome

Q Aide (matériel) Q En fauteuil roulant Q Avec déambulateur

Q Aide (humaine)

@ Aide totale

Hygiène

@ Autonome

@ Partielle

@ Aide totale

Habillage

@ Autonome

@ Stimulation

@ Aide partielle

@ Aide totale

Alimentation

@ Autonome

Prothèse dentaires

@ Oui

@ Non

@ Stimulation

@ Aide partielle

@ Aide totale

Élimination

@ Autonome

Q Incontinent urinaire Q Change complet

Q Penilex

Q Sonde urinaire

Q Incontinent fécal Q Exonération

Gestion des **traitements**

@ Autonome

@ À préparer

@ A faire prendre

Comportement — humeur

@ Normal

Troubles gênants @ Oui

@ Non

@ Dépressif

@ Anxieux

@ Opposant / agressif

@ Agité

Fonction cognitives

@ Normal

@ Altération légère

@ Altération sévère

Communication

@ Vision correcte

Lunettes

@ Oui

@ Non

Q Vision déficiente

Q Audition correcte

Appareillage

Q Oui

@ Non

Q Audition déficiente

Q Troubles de la parole

TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX ACTUEL

Administré par

Validé par : Etienne
LISSILLOUR, Directeur par
intérim

Date d'application : Novembre 2023

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le



ID : 093-269300315-20240527-CA270524_16-DE

Coordonnées de la personne à prévenir :

Courses assurées par : @ Entourage @ Organisme
Coordonnées

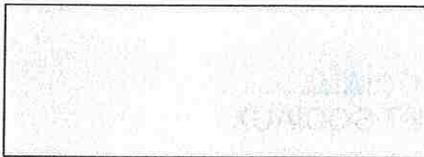
Préparation des repas par : @ Entourage @ Organisme

Relais social et autres renseignements utiles :

DEMANDE EFFECTUÉE PAR

Le : _____

SIGNATURE :



Document 5 : Fiche d'évènement indésirable à l'attention des professionnels d'un établissement social ou médico-social (ESMS)

Cette fiche doit être transmise à :

Corinne RENAUX corinne.renaux@eaphp.fr pour les SSIAD

HARD AP-HP 14 rue Vésale 75005 Paris

ESMS : _____

NOM : _____ Prénom : _____ Fonction : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

L'évènement indésirable concerne-t-il ? : Une seule personne @ Plusieurs personnes @ Aucune personne

Catégorie de personne(s) concernée(s) : @ Patient @ professionnel de l'ESMS @ Entourage @ Autre

Patient - Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : @ M ou @ F Date de naissance : ___ / ___ / ___

Date : ___ / ___ / 201__ Heure : ___ H ___ mn

Lieux de soins : @ Chambre à coucher @ Toilettes / douche @ Couloir @ Autres lieux

Validé par : Etienne
LISSILLOUR, Directeur par
intérim

Date d'application : Novembre 2023

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 093-269300315-20240527-CA270524_16-DE



y" . ." , . . , " ,

Pour le patient :	Pour l'ESMS :	Pour l'HAD :
Q Aucune	Q Aucune	Q Aucune
Q Ne sait pas	Q Ne sait pas	Q Ne sait pas
@ Engendre une (des) conséquence(s)	@ Engendre une (des) conséquence(s)	@ Engendre une (des) conséquence(s)

Insignifiante Q Mineure CE Modérée Q Majeure Q Catastrophique

Suite à l'évènement

@ Oui Non Si oui, laquelle :

Numéro délibération 17	OBJET : Créations d'emplois saisonniers
Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

En vue de faire face aux besoins annuels des services, il convient de procéder à l'actualisation du tableau des emplois en créant des emplois saisonniers pour un volume annuel maximum de 9 mois d'activité à temps complet pour le CCAS.

Les missions confiées à ces saisonniers seront à caractère sanitaire et social dans le but d'assurer la continuité du service à la population.

Tous les services du CCAS sont susceptibles d'être concernés par ces recrutements saisonniers. A titre d'information, la répartition pour l'année 2024 est la suivante :

Services	Fonctions	Grades de recrutement	Nombre de mois prévus
RPA Barroy	Agent d'entretien	Adjoint technique	1
Unité restauration	Agent de restauration	Adjoint technique	4
SSIAD	Auxiliaire de soins	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	4
TOTAL			9

Les grades de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées. La rémunération sera fixée au 1er échelon du grade de recrutement (catégorie C). Les agents saisonniers travailleront à raison de 35 heures hebdomadaires.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L332-23 (2°) du code général de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à en délibérer.

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 (2°),

VU la loi N 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi N 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 7 mai 2024,

DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE En vue de faire face aux besoins annuels des services, il convient de procéder à l'actualisation du tableau des emplois en créant des emplois saisonniers pour un volume annuel maximum de 9 mois d'activité à temps complet pour le CCAS.

Les grades de recrutement et les niveaux de rémunération sont déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées. Les grades concernés sont les suivants :

- Création de 5 postes saisonniers sur le grade d'adjoint technique, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade, pour un volume total de 5 mois d'activité.
- Création de 4 postes saisonniers sur le grade d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade, pour un volume total de 4 mois d'activité.

ARTICLE 2: FIXE la rémunération des agents en référence aux cadres d'emplois correspondant.

ARTICLE 3 : MODIFIE le tableau des effectifs.

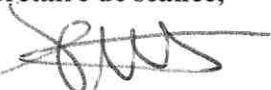
ARTICLE 4 : DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget du CCAS chapitre 012 _charge de personnel.

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET



<i>Numéro délibération</i>	OBJET : Créations et suppressions de postes
18	
<i>Conseil d'Administration du CCAS de Rosny-sous-Bois</i>	
27 mai 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à Rosny-sous-Bois
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du
CCAS

Date de la convocation : le 22 mai 2024

Nombre de membres : 13
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 10

Présents : Mme Lucienne DARGERÉ, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

Absents excusés : Mme Annie BETBEDER, M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA, M. Philippe PAUTRE, Mme Danielle PINCHON.

Absents excusés avec pouvoir : M. Lucien BOUIS, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Estella MESA.

Secrétaire de séance : Mme HENRIQUES

Madame la Vice-Présidente expose :

Pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et procéder aux nominations suite aux avancements de grade, concours, recrutements, il s'avère nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

Créations :

↳ Pour la filière médico-sociale :

1 emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet (création d'un poste de coordinateur gérontologique suite à l'adoption du budget prévisionnel 2024)

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver ces suppressions de postes dont les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au budget du CCAS chapitre 012 _charges de personnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

VU le Code général de la Fonction publique, notamment les articles L.313-1, L333-1 à L333-7 et L332-24,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 4 mars 2024,

DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE les modifications suivantes sont apportées au tableau des effectifs.

Créations :**↳ Pour la filière médico-sociale :**

1 emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet (création d'un poste de coordinateur gérontologique suite à l'adoption du budget prévisionnel 2024)

ARTICLE 2 : FIXE la rémunération des agents en référence aux cadres d'emplois correspondant.

ARTICLE 3 : MODIFIE le tableau des effectifs.

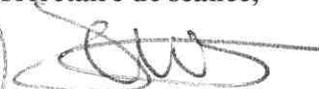
ARTICLE 4 : DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget du CCAS chapitre 012 _charge de personnel.

Adopté à l'Unanimité

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et publication ou notification

La secrétaire de séance,


Amandine HENRIQUES

Le Président du CCAS,


Jean-Paul FAUCONNET